



Modification du PGA « Aux Saugettes » et « En Marcy »

Rapport sur l'aménagement selon l'art.47OAT



**AMENAGEMENT, URBANISME,
ENVIRONNEMENT**

urbaplan

Magali Zuercher
avenue de montchoisi 21
cp1494 – 1001 lausanne
tél. +41 21 619 90 90
www.urbaplan.ch
certifié iso 9001:2015

Sommaire

1. INTRODUCTION	5
2. RECEVABILITE	6
2.1 Démarche	6
2.2 Processus d'élaboration, d'information et de participation	6
3. PROBLEMATIQUE	7
3.1 Mesure A11 du Plan directeur cantonal	7
3.2 Historique du dossier	8
4. PRESENTATION DE LA MPGA	12
4.1 Aspects fonciers	12
4.2 Affectations	14
5. JUSTIFICATION	16
5.1 Démonstration de l'équipement	19
6. BASES LEGALES ET CONFORMITE	20
6.1 Bases légales	20
6.2 Analyse de la conformité	20
7. CONCLUSION	25
8. ANNEXES	26

1. Introduction

Le présent document constitue le rapport justificatif selon l'article 47 OAT de la modification du Plan général d'affectation « Aux Saugettes » et « En Marcy » (ci-après MPGA) en vue du redimensionnement de la zone à bâtir de Saint-Prex.

Le dossier de la MPGA est composé d'un plan au 1/2'000 ainsi que du présent rapport justificatif¹.

Contexte

La révision de la LAT le 1er mai 2014, puis la 4^e adaptation du Plan directeur cantonal (PDCn 4) et la nouvelle Loi cantonale sur l'aménagement du territoire et des constructions (LATC), respectivement entrées en vigueur le 31 janvier et le 1^{er} septembre 2018, imposent de réduire les zones à bâtir surdimensionnées.

Or, la mise à jour et le nettoyage du bilan des réserves de la commune a permis de mettre en évidence un surdimensionnement de la zone à bâtir à vocation d'habitat hors centre de 634 habitants.

Pour répondre à l'obligation légale de redimensionnement de la zone à bâtir, la Municipalité a engagé deux actions depuis 2016 :

- > la définition d'une zone réservée sur une partie de la zone à bâtir hors centre ;
- > la définition d'une stratégie communale de redimensionnement de la zone à bâtir à vocation d'habitat hors du périmètre de centre, intégrée à la vision stratégique de la Municipalité.

La Municipalité a alors entrepris la mise en œuvre de la stratégie communale de redimensionnement à travers différents outils de planification.

Objectifs

La présente MPGA contribue à la mise en œuvre de la stratégie de redimensionnement de la zone à bâtir à vocation d'habitat. Elle consiste à procéder au déclassement des terrains non construits et contigus à la zone agricole, identifiés dans le cadre de l'établissement de la zone réservée et de la stratégie de redimensionnement élaborée avec la Commune et validée par le Canton en septembre 2018. Elle représente ainsi la première étape du redimensionnement de la capacité d'accueil hors centre de la zone à bâtir de la Commune.

¹ Un plan de modification des degrés de sensibilité au bruit est également être joint au dossier.

2. Recevabilité

2.1 Démarche

Conformément aux directives cantonales, la démonstration de la recevabilité du projet doit être faite. Elle porte sur 3 points auxquels le dossier répond :

- > la MPGA a été établie par une personne qualifiée conformément aux dispositions de l'article 3 LATC: le bureau urbaplan, bureau spécialisé en aménagement du territoire ;
- > la composition du dossier est conforme aux dispositions des articles 15,18 et 19 RLAT ;
- > la MPGA ne nécessite pas de rapport d'impact.

2.2 Processus d'élaboration, d'information et de participation

Le dossier a été présenté aux propriétaires concernés par la MPGA le 19 mars 2019 dans le cadre de séances bilatérales.

Le dossier a été approuvé par la Municipalité le 15 avril 2019.

Selon l'article 36 LATC, il a fait l'objet d'un examen préliminaire du Département compétent du 1^{er} mai au 11 septembre 2019. Ce dernier a rendu un préavis d'examen préliminaire valant examen préalable en date du 11 septembre 2019 (voir annexe).

Le dossier adapté selon les demandes des services cantonaux a été présenté aux propriétaires concernés le 7 janvier 2020. Il a ensuite été approuvé par la Municipalité.

L'enquête publique s'est tenue du 28 février au 28 mars 2024. Aucune opposition n'a été formulée durant l'enquête publique.

Le dossier a été adopté par le Conseil communal le _____.

3. Problématique

3.1 Mesure A11 du Plan directeur cantonal

La 4^e adaptation du PDCn fixe, par la mesure A11, un taux de croissance annuel admissible dans les centres locaux de 1.5 % par an dans le périmètre de centre et de 0.75% par an hors du périmètre de centre.

La commune de Saint-Prex étant identifiée comme centre local, la mesure A11 induit :

- > une **croissance démographique maximale de 1041 habitants** entre 2015 et 2036 dans le périmètre de centre (cette croissance peut atteindre 1'065 habitants si la commune met en place des logements d'utilité publique) ;
- > une **croissance démographique maximale de 319 habitants** entre 2015 et 2036 hors du périmètre de centre.

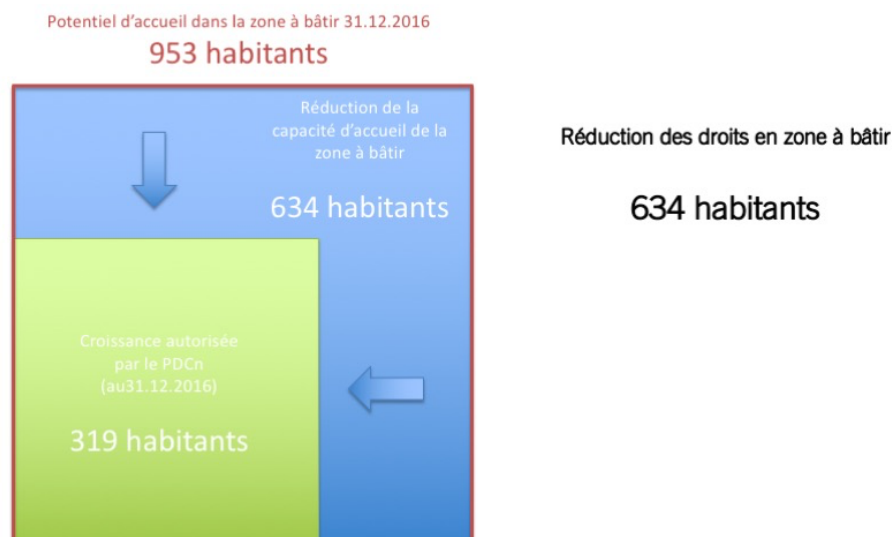
Le bilan des réserves (cf. annexe 1), établi en 2017 par la direction générale du territoire et du logement (DGTL) et corrigé par la Commune de Saint-Prex en 2019, a permis de mettre en évidence :

- > un **sous-dimensionnement** de la zone à bâtir à vocation d'habitat dans le centre par rapport aux capacités d'accueil accordées par la mesure A11 de - **331 habitants** ;
- > un **surdimensionnement** de la zone à bâtir à vocation d'habitat hors du périmètre de centre par rapport aux capacités d'accueil accordées par la mesure A11 de **+ 634 habitants**.

Or, selon le PDCn, les communes en situation de surdimensionnement doivent :

- > affecter les réserves excédentaires **hors du territoire urbanisé** à la zone agricole ou protégée ;
- > affecter les réserves excédentaires **dans le territoire urbanisé** au nouvel usage souhaité.

Fig. 1 : Le surdimensionnement hors du périmètre de centre



Afin de procéder au redimensionnement de sa zone à bâtir hors-centre conformément à la mesure A11 en garantissant une vision d'ensemble sans pour autant être bloquante pour le développement communal, Saint-Prex a décidé d'élaborer plusieurs planifications de détail.

La présente MPGA répond à l'obligation légale de réduction des capacités d'accueil de Saint-Prex hors du périmètre de centre. Elle est étroitement liée aux PA Rives Sud et au PA En Fraid'Aigue qui constituent, ensemble, les 3 secteurs d'action identifiés par la stratégie de redimensionnement hors centre.

3.2 Historique du dossier

MPGA « zone réservée »

Sur recommandation du Canton, une zone réservée selon l'article 46 LATC a été mise en place sur une partie du territoire communal de Saint-Prex en 2016. Le périmètre de la zone réservée a été délimité par la Commune. En regard des instabilités réglementaires inhérentes à la révision du PDCn et de la LATC et notamment de l'évolution des objectifs quantitatifs du redimensionnement (mesure A11), la mise en place d'une zone réservée était nécessaire pour garantir la faisabilité du redimensionnement.

Approuvée le 28 mai 2018 par le Département du territoire et de l'environnement (DTE)², la zone réservée permet de maîtriser les possibilités de développement hors du périmètre de centre et ainsi d'assurer la faisabilité du redimensionnement de la zone à bâtir dans le cadre de la révision des planifications communales.

L'élaboration de cette zone a notamment permis de mettre en évidence les principaux secteurs où une réduction des réserves hors centre est envisageable. Ainsi, la zone réservée concerne :

- > les parcelles riveraines du lac, ou situées à moins de 150 m environ de ce dernier ;
- > les parcelles libres de constructions hors de la zone de centre, situées au contact d'une zone viticole ou agricole et qui ne font pas l'objet d'un permis de construire au 1^{er} septembre 2016.

La procédure de prolongation de la zone réservée menée en 2023 est abandonnée compte tenu de l'entrée en vigueur prochaine du présent PA.

² Des recours demeurent pendants.

Définition du territoire urbanisé

En application des fiches de mise en œuvre établies par la DGTL, la commune de Saint-Prex a défini son territoire urbanisé au cours de l'année 2018.

Outil essentiel pour cadrer le développement de l'urbanisation, le territoire urbanisé correspond au secteur largement bâti de la commune qui comprend notamment le centre construit historique de la localité.

Fig. 2 : Le territoire urbanisé



Stratégie de redimensionnement de la zone à bâtir

Dans le cadre de la mise à jour de la vision communale de la Municipalité, une stratégie de redimensionnement de la zone à bâtir a été définie en 2018. Visant à mettre en conformité les capacités d'accueil dans le périmètre de centre et hors centre de la commune avec la mesure A11 du PDCn4, cette stratégie se base sur deux grands principes d'action :

- > l'augmentation du potentiel d'accueil dans le périmètre de centre par densification de sites stratégiques ;
- > la réduction du potentiel d'accueil hors centre par dézonage et modification des dispositions réglementaires sur 5 secteurs d'action.

Pour concrétiser ce second principe, une stratégie de réduction des capacités d'accueil hors du périmètre de centre a été mise en place. Elle permet de contribuer à l'effort de redimensionnement hors centre de l'ordre de -370 à -419 habitants :

- > Aux Saugettes (secteur concerné par la présente MPGA),
- > En Marcy (secteur concerné par la présente MPGA),
- > En Fraid'Aigue, traité par le PA « En Fraid'Aigue »,
- > En Riau / Senauguin / En Coulet, traité par le PA « Rives Sud ».

La stratégie permet ainsi de réduire en grande partie le surdimensionnement de 634 habitants hors centre calculé selon la mesure A11 du PDCn 4. En effet, les possibilités de dézonage étant limitées à Saint-Prex, répondre aux exigences quantitatives du PDCn 4 hors du périmètre de centre impliquerait d'envisager une baisse des indices d'utilisation du sol dans les zones bâties. Or, cette mesure n'est pas admissible selon la mesure A11.

Ces secteurs ont été définis dans le cadre d'une réflexion menée en plusieurs étapes :

- > étape 1 : évaluation de l'utilisation de droits à bâtir par secteur. A l'issue de cette première étape, plusieurs secteurs présentant une sous-utilisation des droits à bâtir ont été identifiés ;
- > étape 2 : définition de scénarios de redimensionnement. Ces différents scénarios proposent différentes mesures de redimensionnement qui ont été évaluées qualitativement et quantitativement. Ces différents scénarios ont été mis en discussion avec la Municipalité puis présentés à la DGTL courant 2018 ;
- > étape 3 : consolidation des scénarios de redimensionnement. Les mesures proposées sur chaque site ont été adaptées à la lumière des remarques de la DGTL.

Mise en œuvre de la stratégie de redimensionnement hors centre

La réduction des potentiels d'accueil hors du périmètre de centre est à mettre en œuvre à travers :

- > le déclassement ou le changement d'affectation des terrains affectés en zone à bâtir à vocation d'habitat, non construits et contigus à la zone agricole identifiés dans le cadre de l'établissement de la zone réservée et de la stratégie de redimensionnement.

C'est l'objet de la présente MPGA ;

- > une réorganisation des droits à bâtir sur les secteurs riverains du lac qui présentent une sous-utilisation des droits à bâtir en vigueur à travers plusieurs plans d'affectation de détail.

Zone réservée cantonale

Suite à l'examen préliminaire du présent dossier, le 14 février 2020, une zone réservée cantonale a été établie sur la parcelle 648 par par le Canton suite au dépôt d'un permis de construire sur ce terrain en décembre 2019 par les propriétaires. La principale raison évoquée par le Département est le surdimensionnement communal.

Suite à l'opposition de la Municipalité et des propriétaires face à ce projet de zone réservée, une séance de conciliation est organisée au printemps 2020. Le 6 novembre 2020, le Département des institutions et du territoire décide de lever lesdites oppositions, décision contre laquelle les propriétaires décident de recourir.

Le projet de MPGA a été mis en stand-by en prévision de l'audience organisée avec le Tribunal cantonal en octobre 2021. Pendant ce temps, la vision communale du redimensionnement hors centre est consolidée avec l'élaboration des projets de PA En Fraid'Aigue et Rives Sud. Le Tribunal cantonal a refusé le recours.

Compte tenu des arguments développés par la Municipalité dans le cadre de cette procédure, cette dernière a décidé de ne pas inclure cette parcelle à la présente MPGA (voir chapitre 5 Justification).

4. Présentation de la MPGA

4.1 Aspects fonciers

Le périmètre de la MPGA s'inscrit sur les parcelles ou parties de parcelles suivantes :

Tab. 1 : Parcelles concernées par la démarche

Lieu-dit	N° de la parcelle	Propriétaires	Surface selon RF (m²)	Droits à bâtir légalisés (m²)
Aux Saugettes	644	GRAF Ernst	2'244	696
	645		1'109	344
	727 (partiel)		1'486	461
	725 (partiel)	GRAF Albert	480	149
	950	COMMUNE DE SAINT-PREX	578	179
	1238	COMMUNE DE SAINT-PREX	1'248	387
En Marcy	1773	MORAND Alain	1'632	506
TOTAL			8'777	2'722

Le périmètre de la MPGA concerne deux secteurs de la commune de Saint-Prex :

- > les parcelles n° 644, 645, 727, 725, 950 et 1238 se localisent dans le secteur Aux Saugettes, localisé à l'ouest de la commune entre le chemin de la Damaz et le chemin de Mont-de-Fourche. Elles sont occupées par des vignes, à l'exception de la parcelle n° 950, aménagée en espace vert, et d'une partie de la parcelle n° 1238 qui accueille un arrêt de bus et l'accès à un passage sous la voie ferrée Lausanne-Genève ;
- > la parcelle n° 1773 se localise au nord de la zone à bâtir de Saint-Prex dans le secteur En Marcy. Elle est occupée par des vignes.

La présente démarche permet ainsi de réduire le surdimensionnement de la zone à bâtir à vocation d'habitat hors centre de Saint-Prex de 2'722 m² de SPD, soit 54 habitants. Le surdimensionnement initial de 634 habitants est donc réduit à 580 habitants (cf. annexe 1).

Fig. 3 : Orthophoto et périmètre de la MPGA



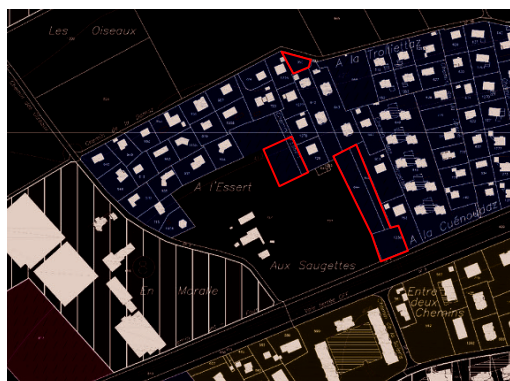
4.2 Affectations

Pour mettre en œuvre la stratégie de redimensionnement, il est proposé de modifier l'affectation des parcelles concernées par la MPGA selon le tableau suivant :

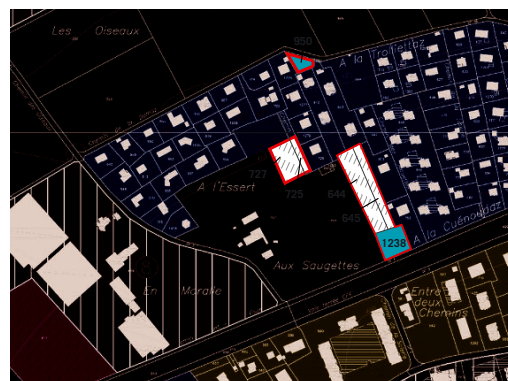
Tab. 2 : Évolution des affectations

N° de la parcelle	Affectation selon le PGA en vigueur	Affectation selon la présente MPGA
644	Zone de villas A	Zone agricole
645	Zone de villas A	Zone agricole
727 (partiel)	Zone de villas A	Zone agricole
725 (partiel)	Zone de villas A	Zone agricole
950	Zone de villas A	Zone d'utilité publique A
1238	Zone de villas A	Zone d'utilité publique B
1773	Zone de villas A	Zone viticole

Fig. 4 : Modification du PGA avant-après
Aux Saugettes



Etat avant MPG



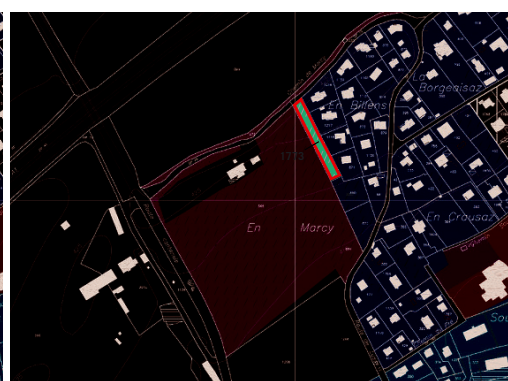
Etat après MPG

Parcelles 725 - 727 (partiel) - 644 - 645 - 950 - 1238

En Marcy



Etat avant MPG



Etat après MPG

Parcelles 1173

 Affectation modifiée par MPG

LEGENDE
ZONES LEGALISEES LE 15 JUILLET 1987 ET REVISEES
LE 12 JUIN 1997 MIS A JOUR LE 16 FEVRIER 2011

	Zone d'habitation collective A
	Zone d'habitation collective B
	Zone d'habitation collective C
	Zone d'habitation collective D
	Zone de villas A
	Zone de villas B
	Zone de villas C

	Zone à occuper par plan de quartier ou par plan d'extension partiel
	Zone mixte d'habitation et d'artisanat - sous périmètre
	Zone industrielle A
	Zone industrielle B
	Zone d'utilité publique
	Aire forestière
	Zone verte
	Zone de verdure arborisée
	Zone intermédiaire // affectation future en zone de villas A
	Zone agricole
	Zone viticole (délivré avant le Conseil d'Etat du 22.07.1981)
	Zone protégée

5. Justification

Les parcelles incluses dans la MPGA sont actuellement colloquées en zone de villas A. Afin de mettre en œuvre la stratégie de redimensionnement de la zone à bâtir à vocation d'habitat de Saint-Prex, il est nécessaire de modifier l'affectation de ces parcelles.

La DGTL s'est déclarée favorable cette modification du PGA suite à une séance avec le chef de la DGTL le 6 juin 2018 puis dans le cadre de 2 courriers du 17 juillet et du 19 décembre 2018.

Les parcelles et parties de parcelles concernées par la présente MPGA ont été définies en raison de leur :

- > situation en périphérie du tissu bâti ;
- > caractère non bâti (terrains libres de construction) ;
- > contiguïté à la zone agricole ou viticole ;
- > affectation en zone à bâtir à vocation d'habitat (donc considérées dans le bilan des réserves de la commune).

À ce titre et pour les mêmes raisons, la plupart de ces parcelles sont situées hors du territoire urbanisé (cf. figure 2) qui a été établi par la Municipalité et validé par la DGTL en décembre 2018. Seule la parcelle 950 est incluse dans le territoire urbanisé car elle est aménagée en espace vert.

Contrairement au périmètre défini par la zone réservée, il a été décidé de conserver une partie de parcelles 725 et 727 dans la zone de villas A (cf. figure 4) afin d'éviter la création d'une « percée » viticole au sein de la zone à bâtir, dans un secteur équipé et au bénéfice d'une servitude de passage.

En outre, bien que répondant à plusieurs des critères définis ci-dessus, la Municipalité a également choisi de maintenir en zone à bâtir les parcelles 648 et 880 pour les raisons suivantes :

- > parcelle n° 648 : la parcelle concernée constitue une brèche dans le tissu bâti et n'a pas été incluse dans le périmètre de la zone réservée. Elle est également physiquement séparée de la zone agricole par le Chemin de la Damaz. Elle présente tous les équipements nécessaires à sa construction (accès routier privé direct depuis le chemin de la Damaz, réseau d'eau potable, d'eaux usées et d'eaux claires, électricité et téléseaux) pour lesquels les propriétaires ont réalisé des investissements au cours des dernières années. Son maintien en zone à bâtir est ainsi pertinent au regard du contexte bâti environnant (continuité du front d'implantation). De plus, des conflits d'usage apparaissent régulièrement entre les habitants des logements voisins et l'exploitant-propriétaire de la parcelle, en lien avec les travaux viticoles.
- > parcelle n° 880 : Suite à la réalisation d'un bâtiment fin 2016 sur la parcelle voisine n° 870, il apparaît opportun d'assurer une finalisation cohérente et rationnelle du

front bâti dans ce secteur et d'éviter ainsi un décrochement disgracieux de la limite de non construire. De plus, des conflits d'usage apparaissent régulièrement entre les habitants des logements voisins et l'exploitant-propriétaire de la parcelle, en lien avec les travaux mécaniques et les traitements chimiques viticoles. La construction de cette parcelle permettrait de limiter cette problématique. Enfin, cette parcelle n'est pas incluse dans la zone réservée de Saint-Prex.

Comme précédemment mentionné, les parcelles susmentionnées (725 partiel, 727 partiel, 648 et 880) n'ont pas été incluses dans le territoire urbanisé (cf. figure 2), celles-ci étant considérées comme « brèches » par le Canton. En effet, ce dernier considère que le « territoire urbanisé correspond au secteur **largement bâti** qui comprend notamment le centre construit historique de la localité. (...) **Les secteurs non bâtis ne font pas partie du territoire urbanisé**, même s'ils sont colloqués en zone à bâtir. Il en va de même des brèches et des enclaves non bâties, circonscrites par des secteurs bâtis, si celles-ci ont une largeur de 50 mètres ou plus »³.

Toutefois, si l'on se réfère au PDCn4, à la fiche d'action de la DGTL ou encore à la jurisprudence du Tribunal fédéral en la matière, il y a lieu de considérer, dans le territoire urbanisé, les terrains non bâtis à vocation urbaine et notamment les brèches (surface non construite de moins d'1 ha en continuité du tissu bâti) qui font partie du territoire construit de manière élargie et qui sont donc **comprises dans la notion de territoire largement bâti**. Dès lors, si les parcelles précitées sont considérées comme des brèches dans le tissu bâti, il convient de considérer qu'elles appartiennent au territoire largement bâti.

De plus, ces parcelles sont situées à moins de 350 m du périmètre de centre et sont concernées par des projets de constructions. Elles ne présentent pas d'enjeux environnementaux ou paysagers et ne constituent pas de potentielles SDA qui pourraient justifier leur déclassement. Seul l'objectif de redimensionnement de la zone à bâtir est applicable. Or, à lui seul, ce motif n'est pas suffisant pour légitimer ledit déclassement. La révision des planifications communales doit faire la pesée des intérêts entre les objectifs liés au redimensionnement de la zone à bâtir et les autres considérations de l'aménagement du territoire telles que la création d'un milieu bâti compact bien desservi par les transports publics, les aspects agricoles ou encore la protection des bases naturelles de la vie⁴. Par ailleurs, les parcelles 648 et 880 sont incluses dans le territoire d'urbanisation soumis au canton dans le cadre de la demande de subvention du 4 mars 2019. Elles permettent donc de répondre aux besoins en construction de la commune dans les 15 ans puisque l'on constate qu'il est difficile de

³ Détermination préliminaire de la DGTL du 17 juillet 2018 sur la stratégie de redimensionnement de la zone à bâtir de Saint-Prex

⁴ Arrêt du Tribunal cantonal du 28 juin 2019 concernant la zone réservée de Saint-Prex.

mener à bien des procédures de densification dans le périmètre de centre notamment en termes de temps.

Zone agricole / zone viticole

Similaires en termes de destination, la zone agricole (art. 80 à 83 RPGA) et la zone viticole (art. 84 RPGA) de Saint-Prex permettent toutes les deux la culture de la vigne. De fait, après coordination avec la Direction générale de l'agriculture, de la viticulture et des affaires vétérinaires (DGAV), il a été décidé d'affecter les parcelles présentées ci-après en zone agricole ou en zone viticole en fonction de l'affectation des parcelles voisines.

Ainsi, en raison de son inscription au cadastre viticole cantonal et de sa contiguïté à la zone viticole, la parcelle n°1773 est affectée à la zone viticole. Les parcelles n° 644, 645, 725 (partiel) et 727 (partiel), qui sont contiguës à la zone agricole, sont affectées en zone agricole. Les dispositions réglementaires en vigueur relatives à la zone agricole et à la zone viticole s'appliquent.

Zones d'utilité publique A et B

La parcelle n° 950 est actuellement aménagée en espace vert. Afin de permettre son éventuel réaménagement en place de jeux pour répondre aux besoins du quartier des Saugettes et de mettre en conformité sa fonction actuelle, son affectation en zone d'utilité publique est privilégiée. En effet, l'article 76 RPGA y relatif permet explicitement l'aménagement de place de jeux dans la zone d'utilité publique alors l'article 78 « zone verte » est plus restrictive.

La zone d'utilité publique A est destinée à l'aménagement de places de jeux et de sports.

Fig. 5 : Aménagement actuel de la parcelle n° 950 (Source : Google Streetview)



La parcelle n°1238 accueille un arrêt de bus et l'accès à un passage sous la voie ferrée Lausanne-Genève. Pour ces raisons, la parcelle est affectée en zone d'utilité publique B. Cette zone est destinée à l'aménagement d'infrastructures de mobilité et/ou de places de jeux, etc.

Fig. 6 : Aménagement actuel de la parcelle n°1238



5.1 Démonstration de l'équipement

Les parcelles n° 644, 645, 725 (partiel), 727 (partiel) et 1773 étant destinées à être rendues à la zone agricole ou viticole, il n'est pas nécessaire de procéder à la démonstration de l'équipement du terrain.

Les parcelles n° 950 et n°1238, affectées en zone d'utilité publique A et B, sont considérées comme équipées par l'aperçu de l'état de l'équipement de février 2009.

6. Bases légales et conformité

6.1 Bases légales

Le présent dossier s'appuie sur les bases légales suivantes :

- > la loi fédérale du 22 juin 1979 sur l'aménagement du territoire (LAT). Cette dernière a fait l'objet d'une importante révision partielle (LAT révisée première étape) approuvée par référendum le 3 mars 2013 et mise en vigueur le 1^{er} mai 2014.
- > l'ordonnance fédérale du 28 juin 2000 sur l'aménagement du territoire (OAT). La dernière modification de l'OAT est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2016.
- > la loi cantonale sur l'aménagement du territoire et les constructions du 4 décembre 1985 (LATC). Cette dernière a fait l'objet d'une importante révision entrée en vigueur le 1^{er} septembre 2018.
- > le règlement sur l'aménagement du territoire (RLAT) du 22 août 2018, entrée en vigueur le 1^{er} septembre 2018.

Elle s'appuie également sur le plan directeur cantonal dont la 4^e adaptation (PDCn 4) est entrée en vigueur le 31 janvier 2018.

6.2 Analyse de la conformité

6.2.1 Loi fédérale sur l'aménagement du territoire

Le projet respecte les buts et les principes régissant l'aménagement fixés par la LAT, entrée en vigueur le 1^{er} mai 2014, selon les 4 thèmes majeurs (articles 1 et 3 LAT) :

- > protection du milieu naturel
- > création et maintien du milieu bâti harmonieusement aménagé
- > développement de la vie sociale et décentralisation de l'urbanisation et de l'économie
- > maintien des sources d'approvisionnement

6.2.2 Ordonnances fédérales

Ordonnance sur la protection des eaux

Le périmètre de la MPGA est en secteur A_u de protection des eaux. Conformément aux dispositions légales en vigueur, les constructions et les installations doivent y faire l'objet d'une autorisation cantonale. De plus, les installations présentant un danger spécial pour les eaux y sont interdites. L'exploitation de matériaux (graviers, sables, etc.) y est également soumise à prescriptions particulières.

L'exploitation viticole, l'aménagement d'une place de jeux ou de petites infrastructures dédiées aux transports publics et aux modes doux dans le périmètre de la MPGA sont conformes aux dispositions légales concernant la protection des eaux souterraines.

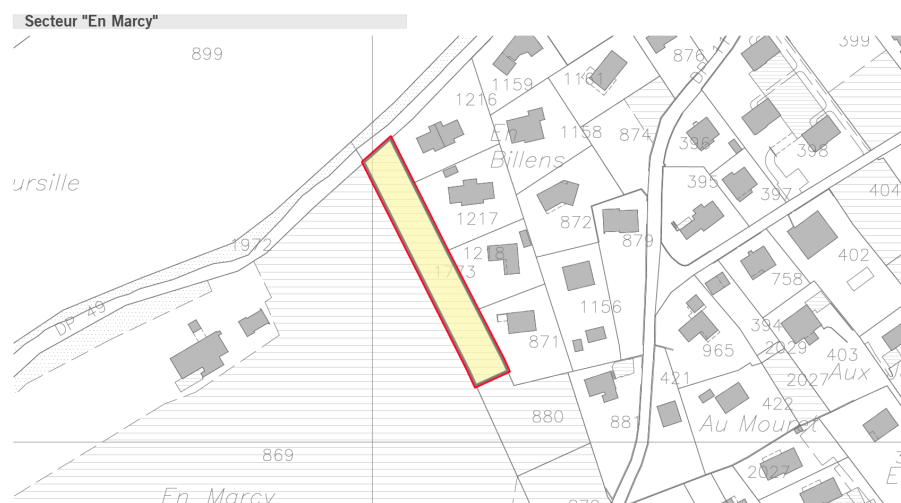
Ordonnance sur la protection contre le bruit (OPB)

Le plan des degrés de sensibilité au bruit fait l'objet d'une modification parallèle à la présente MPGA. Les parcelles déclassées en zone agricole font l'objet d'un changement du degré de sensibilité (DS), passant du DS II au DS III. Les parcelles n° 950 et 1238 quant à elles restent en DS II (cf. figure 7).

Selon les cadastres du bruit routier du canton et du bruit ferroviaire de la Confédération, les parcelles n° 1773 et 1238 sont partiellement soumises à un dépassement des valeurs limite d'exposition du DS II (+ 60 dBA jour). Le changement d'affectation de ces parcelles, en évitant leur construction, assure le respect de l'ordonnance sur la protection contre le bruit.

Fig. 7 : Extrait de la modification du plan des degrés de sensibilité au bruit





Ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs (OPAM)

Les parcelles n° 644, 645 et 1238 sont localisées à moins de 100 m de la voie ferrée CFF Lausanne-Genève. Elles sont donc incluses dans le périmètre de consultation OPAM de cette infrastructure de transport. Leur changement d'affectation, en évitant leur construction, assure le respect de l'ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs.

Ordonnances sur la protection contre le rayonnement non ionisant (ORNI) et sur les lignes électriques (OLEI)

La parcelle 1238 est localisée à moins de 15 m des lignes de contact de la voie ferrée CFF Lausanne-Genève. Son changement d'affectation, en évitant sa construction, assure le respect de l'ordonnance sur le rayonnement non ionisant.

En cas de construction de lieux à utilisation sensible⁵ (LUS) dans la zone d'utilité publique B (parcelle 1238) ou dans la zone agricole adjacente, la valeur limite de l'installation 1µT entre ceux-ci et la ligne électrique devra être respectée. Pour ce faire, un couloir d'environ 25 m⁶ de part et d'autre de l'axe de la ligne électrique doit être garanti.

Les dispositions de l'art. 38 de l'Ordonnance fédérale sur les lignes électriques (OLEI) doivent également être respectées en cas de nouvelles constructions ou de modifications des constructions existantes à proximité des lignes de contact.

⁵ Exemple : locaux d'habitation, écoles, hôpitaux, homes pour personnes âgées, postes de travail permanents ou les secteurs des étables où on travaille régulièrement pendant au moins 20 heures par semaine.

⁶ La distance exacte est calculée sur la base du dossier d'enquête des futures constructions, soumis à l'entreprise ferroviaire pour approbation (art. 18m, LCdF).

En outre, les CFF rappellent que la création d'installations sur son domaine doit être réglée contractuellement.

6.2.3 LATC

Conformément aux dispositions de la LAT, le Canton de Vaud a engagé la révision de sa loi cantonale sur l'aménagement et les constructions (LATC). La loi révisée est entrée en vigueur le 1^{er} septembre 2018.

Les principaux changements apportés dans la loi concernent :

- > la démonstration de la communication. Ce point est développé dans le chapitre 2.2 du présent rapport ;
- > l'introduction de la garantie de la mise à disposition des terrains : la garantie de la mise à disposition des terrains n'est pas nécessaire en cas de retour à la zone agricole. Dans le cas des parcelles n° 950 et 1238, la présente MPGA permet la mise en conformité de terrains déjà dévolus à une fonction d'utilité publique (espace vert, arrêt de bus et passage sous voie). La démonstration de leur disponibilité n'est donc pas nécessaire ;
- > l'introduction d'une taxe sur la plus-value (de 20 %) : la MPGA induisant un déclassement de la zone de villas A à la zone agricole/viticole pour 6 des 7 parcelles concernées, ces dernières ne sont donc pas concernées par une potentielle plus-value foncière. La parcelle n° 950, qui voit son affectation passer de la zone de villas A à la ZUP, répond quant à elle à l'article 68 al.4 de la LATC qui exempt de taxe les terrains en main d'une collectivité publique et destinés à la réalisation de tâches publiques.

6.2.4 Plan directeur cantonal (PDCn 4)

L'établissement de la MPGA s'inscrit en cohérence avec le PDCn 4. Particulièrement, en ce qui concerne :

- | | |
|-----------------|------------------------------|
| > la mesure A11 | Zones d'habitation et mixtes |
| > la mesure B34 | Espaces publics |
| > la mesure F11 | Priorité du sol |

En contribuant au redimensionnement de la zone à bâtir à vocation d'habitat hors du périmètre de centre de Saint-Prex, la présente MPGA s'inscrit en cohérence avec la mesure A11 du PDCn 4.

La MPGA affecte également la parcelle n° 950 en ZUP. Ce faisant, elle permet de confirmer sa fonction actuelle (espace résidentiel aménagé) et de la développer en admettant l'aménagement d'une éventuelle place de jeux. Par conséquent, la présente démarche induit la possibilité d'une amélioration de la qualité de cet espace public ce qui s'inscrit en continuité des objectifs de la mesure B34 du PDCn 4.

En outre, en retournant à la zone agricole/viticole des terrains actuellement inscrits au cadastre viticole cantonal, la présente MPGA permet de préserver les terres les plus favorables à l'agriculture/viticulture, la nature et le patrimoine culturel. Elle s'inscrit donc dans les lignes de la mesure F11 du PDCn 4.

6.2.5 Plan directeur communal

Depuis l'entrée en vigueur de la LATC le 1^{er} septembre 2018, la Commune de Saint-Prex n'a plus d'obligation d'établir un Plan directeur communal (PDCom), celle-ci n'étant pas comprise dans un périmètre compact d'agglomération et n'étant ni un centre cantonal ni un centre régional. C'est dès lors à travers la vision stratégique communale qu'elle a défini ses objectifs en termes d'urbanisation, de mobilité et de paysage/environnement.

Le PDCom de la commune de Saint-Prex a été approuvé le 30 avril 2001. Il prévoit notamment le maintien des parcelles n° 644, 645, 725, 727 1238 et 1773 en secteur résidentiel ce qui rend la présente MPGA non conforme aux objectifs du PDCom.

Toutefois, la zone à bâtir de Saint-Prex étant surdimensionnée, la présente MPGA a pour effet la réduction des capacités d'accueil en zone à bâtir hors centre en cohérence avec :

- > les dispositions légales fédérales et cantonales ;
- > les planifications supérieures ;
- > la vision stratégique communale précitée.

Le PDcom prévoit également l'aménagement d'un espace vert/parc public sur la parcelle n° 950. Le changement d'affectation celle-ci est donc conforme avec le PDcom en vigueur.

7. Conclusion

Dans le cadre de la procédure d'approbation des plans, l'article 47 OAT demande de démontrer, d'une part la conformité aux buts et principes de l'aménagement du territoire et, d'autre part, la prise en compte des observations émanant de la population.

Concernant le premier point, la conformité du projet aux buts et principes de l'aménagement du territoire est démontrée, le projet étant conforme au cadre légal et aux planifications cantonales et communales. En effet, en contribuant à réduire la capacité d'accueil hors du périmètre de centre, la MPGA constitue une première étape de la mise en conformité des planifications d'affectation communale au PDCn 4.

8. Annexes

ANNEXE 1

Bilan des réserves nettoyé en janvier 2019 (synthèse)

Bilan des réserves – variante comptabilisant le redimensionnement mis
en œuvre par les 3 PA (mai 2022)

ANNEXE 2

Avis préliminaire valant examen préalable

Septembre 2019

ANNEXE 3

Préavis CFF

Janvier 2020

Annexe 1

Bilan des réserves nettoyé en janvier 2019 (synthèse)

Bilan des réserves – variante comptabilisant le redimensionnement mis en
œuvre par les 3 PA (mai 2022)

Annexe 2

Avis préliminaire valant examen préalable

Septembre 2019

Annexe 3

Préavis CFF
Janvier 2020



Commune de Saint-Prex

Simulation pour le dimensionnement de la zone à bâtir (d'habitation et mixte)

NOOFS: **5646**

Pré-estimation automatique des réserves réalisée le: 24.03.2017
Variante enregistrée le: 07.03.2018

Nom de la variante: **Nettoyage_16janvier**

Commentaire libre:

variante envoyée au SDT en juin, puis réadaptée en août

Population: 31.12.2016
Affectation du sol: 24.03.2017
Registre cantonal des bâtiments: 24.03.2017
Cadastre: 24.03.2017

Rapport généré le 16.01.2019

PARCELLES CONTENANT UNE RESERVE (POSSIBILITE D'IMPLANTER UNE NOUVELLE CONSTRUCTION) HORS CENTRE

xx	Donnée fournie par le service en charge du développement territorial
xx	Donnée calculée automatiquement
xx	Donnée à compléter la commune (si besoin)
xx	Donnée modifiée par la commune
xx	Valeur avant nettoyage

Terrains contenant une réserve

N° parcelle / DDP**	Type de zone d'affectation***	Surface (m2)	CUS/IUS****			Part d'habitat (%)			Taux de saturation (%)			SBP théorique (m2)		SBP déjà bâtie (m2)		% disponib le théoriqu e		% disponible en tenant compte des éventuelles contraintes		Surface brute de plancher réalisable (m2)				
211	Zone d'habitation de faible densité	4756	0.5	0.5		50	50		100	100		1189	1189	661	661		44	44	44	44	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	523	523	
222	Zone d'habitation de très faible densité	2088	0.39	0.39	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Commentaire de la commune: prise en compte reports droits ZV et ZVA Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Commentaire du SDT: prise en compte reports droits ZV et ZVA	100	100		100	100		814	814	343	343		58	58	58	58	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	472	472	
223	Zone d'habitation de très faible densité	2673	0.35	0.35	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Commentaire de la commune: Prise en compte reprot droits ZV et ZVA Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Commentaire du SDT: Prise en compte reprot droits ZV et ZVA	100	100		100	100		936	936	767	767		18	18	18	18	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	168	168	
224	Zone d'habitation de très faible densité	1852	0.38	0.38	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Commentaire de la commune: prise en compte report droits ZV et ZVA Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Commentaire du SDT: prise en compte report droits ZV et ZVA	100	100		100	100		704	704	454	454		35	35	35	35	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	246	246	

225	Zone d'habitation de très faible densité	2781	0.54	0.54	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Commentaire de la commune: Prise en compte report de droit ZV et ZVA Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Commentaire du SDT: Prise en compte report de droit ZV et ZVA	100	100		100	100		1502	1502	612	612		59	59	59	59	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	886	886	
231	Zone d'habitation de très faible densité	10166	0.35	0.35	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Commentaire de la commune: Prise en compte report ZV et ZVA Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Commentaire du SDT: Prise en compte report ZV et ZVA	100	100		100	100		3558	3558	849	849		76	76	76	76	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	2704	2704	
232	Zone d'habitation de très faible densité	4252	0.36	0.36	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Commentaire de la commune: Prise en compte report droits ZV et ZVA Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Commentaire du SDT: Prise en compte report droits ZV et ZVA	100	100		100	100		1531	1531	510	510		67	67	67	67	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	1026	1026	
233	Zone d'habitation de très faible densité	1883	0.37	0.37	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Commentaire de la commune: prise en compte report droits ZV et ZVA Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Commentaire du SDT: prise en compte report droits ZV et ZVA	100	100		100	100		697	697	283	283		59	59	59	59	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	411	411	
234	Zone d'habitation de très faible densité	1988	0.37	0.37	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Commentaire de la commune: prise en compte report droits ZV et ZVA	100	100		100	100		736	736	425	425		42	42	42	42	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	309	309	

					Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Commentaire du SDT: prise en compte report droits ZV et ZVA																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																				
--	--	--	--	--	---	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

					Commentaire du SDT: Prise en compte du reports ds droits ZV et ZVA																						
521	Zone d'habitation de très faible densité	425	0.52	0.52	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Commentaire de la commune: Prise en compte du reports des droits ZV et ZVA Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Commentaire du SDT: Prise en compte du reports des droits ZV et ZVA	100	100			100	100			221	221	0	0			100	100	100	100	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	221	221	
568	Zone d'habitation de faible densité	3063	0.55	0.55	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Commentaire de la commune: PPA Les Vignes Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Commentaire du SDT: PPA Les Vignes	90	90			100	100			1516	1516	675	675			55	55	55	55	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	834	834	
569	Zone d'habitation de faible densité	641	0.55	0.55	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Commentaire de la commune: PPA Les Vignes Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Commentaire du SDT: PPA Les Vignes	90	90			100	100			317	317	0	0			100	100	100	100	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	317	317	
593	Zone d'habitation de très faible densité	11069	0.23	0.23	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Commentaire de la commune: PPA EN COULET Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Commentaire du SDT: PPA EN COULET	100	100			100	100			2546	2546	86	86			97	97	97	97	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	2470	2470	
603	Zone d'habitation de très faible densité	1200	0.19	0.19	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	100	100			100	100			228	228	0	0			100	100	100	100	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	228	228	
605	Zone d'habitation de très faible densité	5112	0.19	0.19	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le	100	100			100	100			971	971	0	0			100	100	100	100	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	971	971	

					règlement en vigueur																			
609	Zone d'habitation de très faible densité	3020	0.19	0.19		100	100		100	100		574	574	315	315		45	45	45	45	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	258	258	
644	Zone d'habitation de très faible densité	2244	0.31	0.31	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	100	100		100	100		696	696	0	0		100	100	100	100	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	696	696	
645	Zone d'habitation de très faible densité	1109	0.31	0.31	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	100	100		100	100		344	344	0	0		100	100	100	100	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	344	344	
648	Zone d'habitation de très faible densité	3521	0.31	0.31	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	100	100		100	100		1091	1091	8	8		99	99	99	99	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	1080	1080	
655	Zone d'habitation de très faible densité	289	0.19	0.19	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	100	100		100	100		55	55	0	0		100	100	100	100	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	55	55	
675	Zone d'habitation de très faible densité	4209	0.22	0.22	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Commentaire de la commune: Prise en compte du reports des droits ZV et ZVA Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Commentaire du SDT: Prise en compte du reports des droits ZV et ZVA	100	100		100	100		926	926	191	191		79	79	79	79	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	732	732	
677	Zone d'habitation de très faible densité	4327	0.23	0.23	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Commentaire de la commune: Prise en compte du reports des droits ZV et ZVA Justification des	100	100		100	100		995	995	631	631		37	37	37	37	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	368	368	

					corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Commentaire du SDT: Prise en compte du reports des droits ZV et ZVA																						
679	Zone d'habitation de très faible densité	2150	0.24	0.24	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Commentaire de la commune: Prise en compte du reports des droits ZV et ZVA Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Commentaire du SDT: Prise en compte du reports des droits ZV et ZVA	100	100			100	100			516	516	325	325			37	37	37	37	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	191	191	
680	Zone d'habitation de très faible densité	1888	0.29	0.29	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Commentaire de la commune: Prise en compte du reports des droits ZV et ZVA Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Commentaire du SDT: Prise en compte du reports des droits ZV et ZVA	100	100			100	100			547	547	0	0			100	100	100	100	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	547	547	
686	Zone d'habitation de très faible densité	2521	0.2	0.2	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Commentaire de la commune: Prise en compte du reports des droits ZV et ZVA Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Commentaire du SDT: Prise en compte du reports des droits ZV et ZVA	100	100			100	100			504	504	73	73			86	86	86	86	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	433	433	
687	Zone d'habitation de très faible densité	2068	0.19	0.19		100	100			100	100			393	393	246	246			37	37	41	41		161	161	
689	Zone d'habitation de très faible densité	3997	0.33	0.33	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Commentaire de la commune: Prise en compte du reports des droits ZV et ZVA Justification des	100	100			100	100			1319	1319	47	47			96	96	96	96	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	1266	1266	

					corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Commentaire du SDT: Prise en compte du reports des droits ZV et ZVA																						
690	Zone d'habitation de très faible densité	7202	0.24	0.24	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Commentaire de la commune: Prise en compte du reports des droits ZV et ZVA Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Commentaire du SDT: Prise en compte du reports des droits ZV et ZVA	100	100			100	100			1729	1729	343	343			80	80	80	80	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	1383	1383	
694	Zone d'habitation de très faible densité	11779	0.21	0.21	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Commentaire de la commune: Prise en compte du reports des droits ZV et ZVA Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Commentaire du SDT: Prise en compte du reports des droits ZV et ZVA	100	100			100	100			2474	2474	470	470			81	81	81	81	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	2004	2004	
725	Zone d'habitation de très faible densité	818	0.31	0.31	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	100	100			100	100			254	254	0	0			100	100	100	100	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	254	254	
727	Zone d'habitation de très faible densité	3864	0.31	0.31	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	100	100			100	100			1198	1198	0	0			100	100	100	100	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	1198	1198	
762	Zone d'habitation de très faible densité	2494	0.19	0.19	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	100	100			100	100			474	474	0	0			100	100	100	100	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	474	474	
770	Zone d'habitation de très faible densité	2462	0.29	0.29	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Commentaire de la commune:	100	100			100	100			714	714	253	253			65	65	65	65	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	464	464	

					Prise en compte du reports des droits ZV et ZVA Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Commentaire du SDT: Prise en compte du reports des droits ZV et ZVA																						
776	Zone d'habitation de très faible densité	1185	0.31	0.31	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	100	100			100	100			367	367	0	0			100	100	100	100	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	367	367	
791	Zone d'habitation de très faible densité	3471	0.37	0.37	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Commentaire de la commune: Prise en compte du reports des droits ZV et ZVA Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Commentaire du SDT: Prise en compte du reports des droits ZV et ZVA	100	100			100	100			1284	1284	315	315			75	75	75	75	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	963	963	
874	Zone d'habitation de très faible densité	1063	0.31	0.31	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	100	100			100	100			330	330	0	0			100	100	100	100	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	330	330	
880	Zone d'habitation de très faible densité	1400	0.31	0.31	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	100	100			100	100			434	434	0	0			100	100	100	100	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	434	434	
884	Zone d'habitation de très faible densité	969	0.31	0.31	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	100	100			100	100			300	300	0	0			100	100	100	100	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	300	300	
901	Zone d'habitation de très faible densité	2186	0.31	0.31	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le	100	100			100	100			678	678	283	283			58	58	48	48	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	325	325	

					règlement en vigueur																			
950	Zone d'habitation de très faible densité	578	0.31	0.31	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	100	100		100	100		179	179	0	0		100	100	100	100	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	179	179	
967	Zone d'habitation de très faible densité	1616	0.19	0.19	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	100	100		100	100		307	307	0	0		100	100	100	100	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	307	307	
1165	Zone d'habitation de très faible densité	5470	0.34	0.34	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Commentaire de la commune: Prise en compte du reports des droits ZV et ZVA Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Commentaire du SDT: Prise en compte du reports des droits ZV et ZVA	100	100		100	100		1860	1860	566	566		70	70	70	70	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	1302	1302	
1167	Zone d'habitation de très faible densité	2828	0.33	0.33	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Commentaire de la commune: Prise en compte du reports des droits ZV et ZVA Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Commentaire du SDT: Prise en compte du reports des droits ZV et ZVA	100	100		100	100		933	933	0	0		100	100	100	100	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	933	933	
1177	Zone d'habitation de très faible densité	6261	0.19	0.19		100	100		100	100		1190	1190	509	509		57	57	68	68		809	809	
1192	Zone d'habitation de très faible densité	2854	0.19	0.19	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	100	100		100	100		542	542	325	325		40	40	40	40	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	217	217	
1227	Zone d'habitation de très faible densité	1692	0.19	0.19		100	100		100	100		321	321	0	0		100	100	100	100		321	321	
1228	Zone d'habitation de faible densité	2000	0.5	0.5		50	50		100	100		500	500	0	0		100	100	100	100	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	500	500	
1238	Zone d'habitation de très faible densité	1248	0.31	0.31	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le	100	100		100	100		387	387	0	0		100	100	100	100	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	387	387	

					règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur															Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter				
1358	Zone d'habitation de très faible densité	2896	0.57	0.57	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Commentaire de la commune: Prise en compte du reports des droits ZV et ZVA Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Commentaire du SDT: Prise en compte du reports des droits ZV et ZVA	100	100		100	100		1651	1651	364	364		78	78	78	78	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	1288	1288	
1408	Zone d'habitation de faible densité	3666	0.5	0.5		50	50		100	100		917	917	0	0		100	100	100	100	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	917	917	
1426	Zone d'habitation de faible densité	872	0.5	0.5	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	50	50		100	100		218	218	0	0		100	100	100	100	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	218	218	
1522	Zone d'habitation de très faible densité	3483	0.19	0.19		100	100		100	100		662	662	195	195		70	71	79	79		523	523	
1544	Zone d'habitation de très faible densité	7155	0.19	0.19		100	100		100	100		1359	1359	361	361		73	73	73	73	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	992	992	
1545	Zone d'habitation de très faible densité	4893	0.19	0.19		100	100		100	100		930	930	404	404		57	57	57	57	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	530	530	
1582	Zone d'habitation de très faible densité	1013	0.34	0.34	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Commentaire de la commune: Prise en compte du reports des droits ZV et ZVA Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Commentaire du SDT: Prise en compte du reports des droits ZV et ZVA	100	100		100	100		344	344	0	0		100	100	100	100	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	344	344	
1642	Zone d'habitation de très faible densité	1491	0.33	0.33	Justification des	100	100		100	100		492	492	0	0		100	100	100	100	Justification des	492	492	

					corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Commentaire de la commune: Prise en compte du reports des droits ZV et ZVA Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Commentaire du SDT: Prise en compte du reports des droits ZV et ZVA															corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter					
1747	Zone d'habitation de très faible densité	323	0.19	0.19	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	100	100			100	100		61	61	0	0		100	100	100	100	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	61	61	
1773	Zone d'habitation de très faible densité	1632	0.31	0.31	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	100	100			100	100		506	506	0	0		100	100	100	100	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	506	506	
1981	Zone d'habitation de très faible densité	2149	0.26	0.26	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Commentaire de la commune: Prise en compte du reports des droits ZV et ZVA Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Commentaire du SDT: Prise en compte du reports des droits ZV et ZVA	100	100			100	100		559	559	360	360		36	36	36	36	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	201	201	
2019	Zone d'habitation de très faible densité	3227	0.35	0.35	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Commentaire de la commune: Prise en compte du reports des droits ZV et ZVA Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Commentaire du SDT: Prise en compte du reports des droits ZV et ZVA	100	100			100	100		1129	1129	0	0		100	100	100	100	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	1129	1129	
2031	Zone d'habitation de très faible densité	1610	0.19	0.19	Justification des corrections de la	100	100			100	100		306	306	11	11		97	97	97	97	Justification des corrections de la	297	297	

					commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur													commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter								
2034	Zone d'habitation de très faible densité	1500	0.19	0.19	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	100	100			100	100			285	285	0	0		100	100	100	100	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	285	285	
Total		196130																					42813	42813		

Le Plan directeur cantonal prévoit une surface de 50m2 par habitant.

Total de la capacité de développement résidentiel de la zone à bâtir hors du périmètre de centre

856856

** On entend par terrain une parcelle ou partie de parcelle, ou un droit de superficie, compris dans la zone à bâtir à vocation d'habitation ou mixte*

*** Les DDP sont des droits distincts permanents, tels que des droits de superficie, qui s'appliquent sur une fraction délimitée d'une ou plusieurs parcelles; pour les besoins de l'estimation des réserves, ces DDP sont assimilés à des parcelles*

**** Le type de zone mentionné est le type majoritaire (en cas de terrain comprenant plusieurs affectations) selon la typologie cantonale issue de la directive*

***** Le CUS (coefficient d'utilisation du sol) ou l'IUS sont calculés sur la base des valeurs en vigueur dans les règlements si elles existent et que la base de données cantonale les a déjà intégrées, ou sur la base de valeurs moyennes en fonction du type de zone, p.ex. 0.5 pour les zones de centre de localité et 0.25 pour les zones de très faible densité; dans le second cas, les valeurs doivent être contrôlées et au besoin, modifiées.*

****** Le % constructible représente la part des droits à bâtir résiduels du terrain, une fois déduits les droits à bâtir utilisés par les constructions existantes, le total des droits à bâtir d'un terrain étant équivalent à CUS * Surface (m2), et les droits à bâtir utilisés par l'emprise au sol des bâtiments multipliée par le nombre d'étages des bâtiments concernés*

PARCELLES CONTENANT UN POTENTIEL DE DENSIFICATION HORS CENTRE

xx	Donnée fournie par le service en charge du développement territorial
xx	Donnée calculée automatiquement
xx	Donnée à compléter la commune (si besoin)
xx	Donnée modifiée par la commune
xx	Valeur avant nettoyage

Terrain contenant un potentiel de densification

N° parcelle / DDP**	Type de zone d'affectation***	Surface (m2)	CUS/IUS****			Part d'habitat (%)			Taux de saturation (%)			SBP théorique (m2)		SBP déjà bâtie (m2)		% disponib le théoriqu e		% disponible en tenant compte des éventuelles contraintes		Surface brute de plancher réalisable (m2)			
212	Zone d'habitation de faible densité	1421	0.45	0.45		50	50		100	100		320	320	145	145	55	55	55	55	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	176	176	
308	Zone d'habitation de très faible densité	1107	0.31	0.31	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	100	100		100	100		343	343	274	274	20	20	20	20	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	69	69	
309	Zone d'habitation de très faible densité	1704	0.31	0.31	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	100	100		100	100		528	528	387	387	27	27	27	27	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	143	143	
311	Zone d'habitation de très faible densité	1000	0.35	0.35		100	100		100	100		350	350	264	264	25	25	25	25		88	88	
318	Zone d'habitation de très faible densité	2286	0.4	0.4		100	100		100	100		914	914	802	802	12	12	12	12		110	110	
371	Zone d'habitation de très faible densité	1000	0.35	0.35		100	100		100	100		350	350	347	347	1	1	1	1		4	4	
373	Zone d'habitation de très faible densité	1100	0.4	0.4		100	100		100	100		440	440	343	343	22	22	22	22		97	97	
388	Zone d'habitation de très faible densité	1192	0.31	0.31	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	100	100		100	100		370	370	111	111	70	70	70	70	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	259	259	
389	Zone d'habitation de très faible densité	1000	0.31	0.31	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	100	100		100	100		310	310	198	198	36	36	36	36	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	112	112	
390	Zone d'habitation de très faible densité	1400	0.31	0.31	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le	100	100		100	100		434	434	317	317	27	27	27	27	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	117	117	

				règlement en vigueur																				
394	Zone d'habitation de très faible densité	506	0.31	0.31	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	100	100		100	100		157	157	0	0		100	100	100	100	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	157	157	
400	Zone d'habitation de très faible densité	1245	0.31	0.31	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	100	100		100	100		386	386	325	325		16	16	16	16	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	62	62	
401	Zone d'habitation de très faible densité	751	0.31	0.31	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	100	100		100	100		233	233	147	147		37	37	37	37	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	86	86	
402	Zone d'habitation de très faible densité	1819	0.31	0.31	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	100	100		100	100		564	564	466	466		17	17	17	17	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	96	96	
408	Zone d'habitation de très faible densité	1003	0.4	0.4		100	100		100	100		401	401	311	311		22	22	22	22		88	88	
421	Zone d'habitation de très faible densité	1094	0.31	0.31	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	100	100		100	100		339	339	154	154		55	55	55	55	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	186	186	
422	Zone d'habitation de très faible densité	1541	0.31	0.31	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	100	100		100	100		478	478	202	202		58	58	58	58	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	277	277	
428	Zone d'habitation de très faible densité	761	0.31	0.31	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	100	100		100	100		236	236	174	174		26	26	26	26	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	61	61	
429	Zone d'habitation de très faible densité	562	0.31	0.31	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le	100	100		100	100		174	174	153	153		12	12	12	12	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	21	21	

519	Zone d'habitation de très faible densité	1846	0.27	0.27	règlement en vigueur Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Commentaire de la commune: Prise en compte report droits ZV et TVA Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Commentaire du SDT: Prise en compte report droits ZV et TVA	100	100		100	100		499	499	420	420		16	16	16	16	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	80	80	
522	Zone d'habitation de très faible densité	349	0.47	0.47	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Commentaire de la commune: Prise en compte du reports des droits ZV et ZVA Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Commentaire du SDT: Prise en compte du reports des droits ZV et ZVA	100	100		100	100		164	164	146	146		11	11	11	11	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	18	18	
570	Zone d'habitation de faible densité	937	0.55	0.55	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Commentaire de la commune: PPA Les Vignes Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Commentaire du SDT: PPA Les Vignes	90	90		100	100		464	464	162	162		65	65	65	65	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	302	302	
575	Zone d'habitation de très faible densité	1980	0.19	0.19	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	100	100		100	100		376	376	324	324		14	14	14	14	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	53	53	
583	Zone d'habitation de très faible densité	863	0.19	0.19	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	100	100		100	100		164	164	10	10		94	94	94	94	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	154	154	
584	Zone d'habitation de très faible densité	1605	0.19	0.19	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des	100	100		100	100		305	305	128	128		58	58	58	58	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT:	177	177	

					corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur														Autre, à commenter							
585	Zone d'habitation de très faible densité	988	0.19	0.19	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	100	100			100	100			188	188	173	173		8	8	8	8	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	15	15	
588	Zone d'habitation de très faible densité	1248	0.27	0.27	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Commentaire de la commune: Prise en compte du reports de droits ZV et ZVA Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Commentaire du SDT: Prise en compte du reports de droits ZV et ZVA	100	100			100	100			337	337	195	195		42	42	42	42	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	142	142	
595	Zone d'habitation de très faible densité	2354	0.19	0.19	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	100	100			100	100			447	447	419	419		6	6	6	6	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	27	27	
600	Zone d'habitation de très faible densité	1500	0.19	0.19	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	100	100			100	100			285	285	269	269		5	5	5	5	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	14	14	
606	Zone d'habitation de très faible densité	2346	0.29	0.29	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Commentaire de la commune: Prise en compte du reports des droits ZV et ZVA Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Commentaire du SDT: Prise en compte du reports des droits ZV et ZVA	100	100			100	100			680	680	486	486		29	29	29	29	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	197	197	
607	Zone d'habitation de très faible densité	1686	0.26	0.26	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Commentaire de la commune:	100	100			100	100			438	438	294	294		33	33	33	33	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	145	145	

					Prise en compte du reports des droits ZV et ZVA Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Commentaire du SDT: Prise en compte du reports des droits ZV et ZVA																						
610	Zone d'habitation de très faible densité	1500	0.19	0.19	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	100	100			100	100			285	285	246	246			14	14	14	14	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	40	40	
626	Zone d'habitation de très faible densité	1512	0.31	0.31	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	100	100			100	100			469	469	244	244			48	48	48	48	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	225	225	
627	Zone d'habitation de très faible densité	1200	0.31	0.31	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	100	100			100	100			372	372	255	255			32	32	32	32	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	119	119	
628	Zone d'habitation de très faible densité	1205	0.31	0.31	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	100	100			100	100			374	374	324	324			13	13	13	13	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	49	49	
629	Zone d'habitation de très faible densité	1040	0.31	0.31	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	100	100			100	100			322	322	215	215			33	33	33	33	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	106	106	
630	Zone d'habitation de très faible densité	1075	0.31	0.31	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	100	100			100	100			333	333	121	121			64	64	64	64	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	213	213	
631	Zone d'habitation de très faible densité	1006	0.31	0.31	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le	100	100			100	100			312	312	215	215			31	31	31	31	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	97	97	

					règlement en vigueur																			
632	Zone d'habitation de très faible densité	928	0.31	0.31	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	100	100		100	100		288	288	246	246		14	14	14	14	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	40	40	
633	Zone d'habitation de très faible densité	997	0.31	0.31	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	100	100		100	100		309	309	224	224		27	27	27	27	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	83	83	
634	Zone d'habitation de très faible densité	920	0.31	0.31	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	100	100		100	100		285	285	203	203		29	29	29	29	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	83	83	
635	Zone d'habitation de très faible densité	1075	0.31	0.31	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	100	100		100	100		333	333	171	171		49	49	49	49	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	163	163	
640	Zone d'habitation de très faible densité	1624	0.31	0.31	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	100	100		100	100		503	503	406	406		19	19	19	19	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	96	96	
647	Zone d'habitation de très faible densité	1386	0.31	0.31	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	100	100		100	100		430	430	106	106		75	75	75	75	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	323	323	
651	Zone d'habitation de très faible densité	58	0.31	0.31	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	100	100		100	100		18	18	0	0		100	100	100	100	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	18	18	
653	Zone d'habitation de très faible densité	1505	0.19	0.19	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	100	100		100	100		286	286	159	159		45	45	45	45	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	129	129	

657	Zone d'habitation de faible densité	312	0.5	0.5	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	50	50		100	100		78	78	0	0		100	100	100	100	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	78	78	
659	Zone d'habitation de faible densité	36	0.5	0.5	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	50	50		100	100		9	9	0	0		100	100	100	100	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	9	9	
661	Zone d'habitation de très faible densité	1716	0.19	0.19	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	100	100		100	100		326	326	175	175		46	46	46	46	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	150	150	
662	Zone d'habitation de faible densité	355	0.5	0.5	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	50	50		100	100		89	89	0	0		100	100	100	100	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	89	89	
663	Zone d'habitation de faible densité	647	0.5	0.5	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	50	50		100	100		162	162	106	106		35	35	35	35	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	57	57	
665	Zone d'habitation de faible densité	996	0.5	0.5	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	50	50		100	100		249	249	198	198		20	20	20	20	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	50	50	
668	Zone d'habitation de très faible densité	2010	0.2	0.2	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Commentaire de la commune: Prise en compte du reports des droits ZV et ZVA Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Commentaire du SDT: Prise en compte du reports des droits ZV et ZVA	100	100		100	100		402	402	270	270		33	33	33	33	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	133	133	
674	Zone d'habitation de très faible densité	2100	0.19	0.19		100	100		100	100		399	399	265	265		34	34	34	34	Justification des	136	136	

																				corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter				
676	Zone d'habitation de très faible densité	2334	0.2	0.2	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Commentaire de la commune: Prise en compte du reports des droits ZV et ZVA Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Commentaire du SDT: Prise en compte du reports des droits ZV et ZVA	100	100		100	100		467	467	373	373		20	20	20	20	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	93	93	
684	Zone d'habitation de très faible densité	1844	0.23	0.23	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Commentaire de la commune: Prise en compte du reports des droits ZV et ZVA Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Commentaire du SDT: Prise en compte du reports des droits ZV et ZVA	100	100		100	100		424	424	188	188		56	56	56	56	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	237	237	
685	Zone d'habitation de très faible densité	1589	0.32	0.32	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Commentaire de la commune: Prise en compte du reports des droits ZV et ZVA Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Commentaire du SDT: Prise en compte du reports des droits ZV et ZVA	100	100		100	100		509	509	260	260		49	49	49	49	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	249	249	
691	Zone d'habitation de très faible densité	8	0.19	0.19	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	100	100		100	100		1	1	0	0		100	100	100	100	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	1	1	
693	Zone d'habitation de très faible densité	421	0.19	0.19	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le	100	100		100	100		80	80	0	0		100	100	100	100	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	80	80	

					règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																														
--	--	--	--	--	---	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

					Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur															corrections du SDT: Autre, à commenter				
790	Zone d'habitation de très faible densité	1941	0.19	0.19	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	100	100		100	100		369	369	360	360		3	3	3	3	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	11	11	
794	Zone d'habitation de très faible densité	2137	0.19	0.19	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	100	100		100	100		406	406	334	334		18	18	18	18	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	73	73	
818	Zone d'habitation de très faible densité	1028	0.31	0.31	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	100	100		100	100		319	319	191	191		40	40	40	40	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	128	128	
819	Zone d'habitation de très faible densité	1197	0.31	0.31	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	100	100		100	100		371	371	219	219		41	41	41	41	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	152	152	
870	Zone d'habitation de très faible densité	1400	0.31	0.31	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	100	100		100	100		434	434	393	393		9	9	9	9	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	39	39	
871	Zone d'habitation de très faible densité	1095	0.31	0.31	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	100	100		100	100		340	340	209	209		38	38	38	38	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	129	129	
872	Zone d'habitation de très faible densité	1267	0.31	0.31	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	100	100		100	100		393	393	283	283		28	28	28	28	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	110	110	
875	Zone d'habitation de très faible densité	751	0.31	0.31	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des	100	100		100	100		233	233	119	119		49	49	49	49	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT:	114	114	

					corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur														Autre, à commenter							
876	Zone d'habitation de très faible densité	778	0.31	0.31	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	100	100			100	100			241	241	175	175		28	28	28	28	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	67	67	
879	Zone d'habitation de très faible densité	1226	0.31	0.31	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	100	100			100	100			380	380	316	316		17	17	17	17	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	65	65	
881	Zone d'habitation de très faible densité	1216	0.31	0.31	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	100	100			100	100			377	377	234	234		38	38	38	38	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	143	143	
882	Zone d'habitation de très faible densité	982	0.31	0.31	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	100	100			100	100			304	304	284	284		7	7	7	7	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	21	21	
883	Zone d'habitation de très faible densité	1008	0.31	0.31	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	100	100			100	100			312	312	184	184		41	41	41	41	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	128	128	
885	Zone d'habitation de très faible densité	823	0.31	0.31	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	100	100			100	100			255	255	208	208		18	18	18	18	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	46	46	
886	Zone d'habitation de très faible densité	1452	0.31	0.31	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	100	100			100	100			450	450	367	367		18	18	18	18	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	81	81	
908	Zone d'habitation de très faible densité	2523	0.31	0.31	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT:	100	100			100	100			782	782	691	691		12	12	12	12	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	94	94	

[illegible]

					corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur														corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter					
965	Zone d'habitation de très faible densité	1306	0.31	0.31	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	100	100		100	100		405	405	353	353		13	13	13	13	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	53	53	
969	Zone d'habitation de très faible densité	2328	0.31	0.31	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	100	100		100	100		722	722	363	363		50	50	50	50	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	361	361	
970	Zone d'habitation de très faible densité	1257	0.31	0.31	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	100	100		100	100		390	390	334	334		14	14	14	14	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	55	55	
976	Zone d'habitation de très faible densité	2008	0.19	0.19	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	100	100		100	100		381	381	323	323		15	15	15	15	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	57	57	
982	Zone d'habitation de très faible densité	1500	0.31	0.31	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	100	100		100	100		465	465	354	354		24	24	24	24	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	112	112	
1053	Zone d'habitation de très faible densité	1425	0.31	0.31	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	100	100		100	100		442	442	237	237		46	46	46	46	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	203	203	
1139	Zone d'habitation de très faible densité	1310	0.31	0.31	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	100	100		100	100		406	406	214	214		47	47	47	47	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	191	191	
1155	Zone d'habitation de très faible densité	1010	0.31	0.31	Justification des corrections de la	100	100		100	100		313	313	253	253		19	19	19	19	Justification des corrections de la	59	59	

					commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur													commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter						
1157	Zone d'habitation de très faible densité	57	0.19	0.19	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	100	100		100	100		11	11	0	0		100	100	100	100	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	11	11	
1158	Zone d'habitation de très faible densité	1216	0.31	0.31	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	100	100		100	100		377	377	340	340		10	10	10	10	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	38	38	
1160	Zone d'habitation de très faible densité	1213	0.31	0.31	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	100	100		100	100		376	376	308	308		18	18	18	18	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	68	68	
1161	Zone d'habitation de très faible densité	1057	0.31	0.31	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	100	100		100	100		328	328	132	132		60	60	60	60	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	197	197	
1166	Zone d'habitation de très faible densité	2690	0.19	0.19	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	100	100		100	100		511	511	203	203		60	60	60	60	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	307	307	
1168	Zone d'habitation de très faible densité	2537	0.43	0.43	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Commentaire de la commune: Prise en compte du reports des droits ZV et ZVA Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Commentaire du SDT: Prise en compte du reports des droits ZV et ZVA	100	100		100	100		1091	1091	1052	1052		4	4	4	4	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	44	44	
1170	Zone d'habitation de très faible densité	1174	0.31	0.31	Justification des corrections de la commune:	100	100		100	100		364	364	298	298		18	18	18	18	Justification des corrections de la commune:	66	66	

					Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur															Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter				
1171	Zone d'habitation de très faible densité	998	0.4	0.4		100	100		100	100		399	399	389	389		2	2	2	2		8	8	
1188	Zone d'habitation de faible densité	2587	0.5	0.5		50	50		100	100		647	647	589	589		9	9	9	9	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	58	58	
1198	Zone d'habitation de très faible densité	2510	0.19	0.19	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	100	100		100	100		477	477	447	447		6	6	6	6	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	29	29	
1214	Zone d'habitation de très faible densité	425	0.25	0.25		100	100		100	100		106	106	0	0		100	100	100	100		106	106	
1216	Zone d'habitation de très faible densité	1304	0.31	0.31	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	100	100		100	100		404	404	327	327		19	19	19	19	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	77	77	
1217	Zone d'habitation de très faible densité	1303	0.31	0.31	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	100	100		100	100		404	404	164	164		59	59	59	59	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	238	238	
1218	Zone d'habitation de très faible densité	997	0.31	0.31	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	100	100		100	100		309	309	251	251		19	19	19	19	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	59	59	
1226	Zone d'habitation de très faible densité	714	0.31	0.31	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	100	100		100	100		221	221	175	175		21	21	21	21	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	46	46	
1234	Zone d'habitation de très faible densité	2018	0.19	0.19	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	100	100		100	100		383	383	307	307		20	20	20	20	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	77	77	
1239	Zone d'habitation de très faible densité	30	0.25	0.25		100	100		100	100		7	7	0	0		100	100	100	100		7	7	
1266	Zone d'habitation de très faible densité	1646	0.19	0.19	Justification des corrections de la commune:	100	100		100	100		313	313	308	308		2	2	2	2	Justification des corrections de la commune:	6	6	

					Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur															Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter						
1269	Zone d'habitation de très faible densité	1133	0.31	0.31	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	100	100			100	100			351	351	141	141		60	60	60	60	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	211	211	
1270	Zone d'habitation de très faible densité	1167	0.31	0.31	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	100	100			100	100			362	362	215	215		40	40	40	40	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	145	145	
1271	Zone d'habitation de très faible densité	1182	0.31	0.31	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	100	100			100	100			366	366	215	215		41	41	41	41	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	150	150	
1274	Zone d'habitation de très faible densité	1179	0.31	0.31	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	100	100			100	100			366	366	290	290		21	21	21	21	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	77	77	
1276	Zone d'habitation de très faible densité	1094	0.31	0.31	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	100	100			100	100			339	339	274	274		19	19	19	19	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	64	64	
1289	Zone d'habitation de faible densité	17	0.55	0.55		100	100			100	100			9	9	0	0		100	100	100	100		9	9	
1363	Zone d'habitation de très faible densité	2259	0.19	0.19	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	100	100			100	100			429	429	356	356		17	17	17	17	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	73	73	
1373	Zone d'habitation de faible densité	24	0.45	0.45		100	100			100	100			11	11	8	8		26	26	26	26		3	3	
1424	Zone d'habitation de très faible densité	811	0.31	0.31	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	100	100			100	100			252	252	193	193		23	23	23	23	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	58	58	
1441	Zone d'habitation de très faible densité	1200	0.31	0.31	Justification des corrections de la	100	100			100	100			372	372	300	300		19	19	19	19	Justification des corrections de la	71	71	

					commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur													commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter							
1484	Zone d'habitation de très faible densité	1484	0.19	0.19	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	100	100			100	100		282	282	130	130		54	54	54	54	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	152	152	
1670	Zone d'habitation de très faible densité	3321	0.19	0.19	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	100	100			100	100		631	631	613	613		3	3	3	3	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	19	19	
1726	Zone d'habitation de très faible densité	325	0.19	0.19	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	100	100			100	100		62	62	0	0		100	100	100	100	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	62	62	
1767	Zone d'habitation de très faible densité	1000	0.31	0.31	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	100	100			100	100		310	310	182	182		41	41	41	41	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	127	127	
1768	Zone d'habitation de très faible densité	1001	0.35	0.35		100	100			100	100		350	350	269	269		23	23	23	23		81	81	
1784	Zone d'habitation de très faible densité	1250	0.31	0.31	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	100	100			100	100		388	388	273	273		29	29	29	29	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	113	113	
1790	Zone d'habitation de très faible densité	1119	0.4	0.4		100	100			100	100		448	448	336	336		25	25	25	25		112	112	
1904	Zone d'habitation de très faible densité	2093	0.19	0.19	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	100	100			100	100		398	398	333	333		16	16	16	16	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	64	64	
1906	Zone d'habitation de très faible densité	1000	0.31	0.31	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	100	100			100	100		310	310	175	175		44	44	44	44	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	136	136	
1908	Zone d'habitation de très faible densité	2477	0.39	0.39		100	100			100	100		968	968	718	718		26	26	26	26		252	252	

1910	Zone d'habitation de très faible densité	2131	0.4	0.4		100	100		100	100		853	853	807	807		5	5	5	5		43	43			
1929	Zone d'habitation de très faible densité	14	0.25	0.25		100	100		100	100		4	4	0	0		100	100	100	100		4	4			
1954	Zone d'habitation de très faible densité	1195	0.29	0.29	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Commentaire de la commune: Prise en compte du reports des droits ZV et ZVA Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Commentaire du SDT: Prise en compte du reports des droits ZV et ZVA	100	100		100	100		346	346	286	286		17	17	17	17	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	59	59			
1955	Zone d'habitation de très faible densité	715	0.31	0.31	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	100	100		100	100		222	222	175	175		21	21	21	21	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	47	47			
1956	Zone d'habitation de très faible densité	1005	0.31	0.31	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	100	100		100	100		312	312	248	248		20	20	20	20	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	62	62			
1971	Zone d'habitation de très faible densité	1178	0.35	0.35		100	100		100	100		415	415	382	382		8	8	8	8		33	33			
1983	Zone d'habitation de très faible densité	702	0.31	0.31	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	100	100		100	100		218	218	132	132		39	39	39	39	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	85	85			
1984	Zone d'habitation de très faible densité	703	0.31	0.31	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	100	100		100	100		218	218	170	170		22	22	22	22	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	48	48			
2029	Zone d'habitation de très faible densité	45	0.31	0.31	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	100	100		100	100		14	14	0	0		100	100	100	100	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	14	14			
Total		186086																					14662	14662		

Le Plan directeur cantonal prévoit une surface de 50m2 par habitant.

Total de la capacité de développement résidentiel de la zone à bâtir hors du périmètre de centre

*** On entend par terrain une parcelle ou partie de parcelle, ou un droit de superficie, compris dans la zone à bâtir à vocation d'habitation ou mixte**

**** Les DDP sont des droits distincts permanents, tels que des droits de superficie, qui s'appliquent sur une fraction délimitée d'une ou plusieurs parcelles; pour les besoins de l'estimation des réserves, ces DDP sont assimilés à des parcelles**

***** Le type de zone mentionné est le type majoritaire (en cas de terrain comprenant plusieurs affectations) selon la typologie cantonale issue de la directive**

****** Le CUS (coefficient d'utilisation du sol) ou l'IUS sont calculés sur la base des valeurs en vigueur dans les règlements si elles existent et que la base de données cantonale les a déjà intégrées, ou sur la base de valeurs moyennes en fonction du type de zone, p.ex. 0.5 pour les zones de centre de localité et 0.25 pour les zones de très faible densité; dans le second cas, les valeurs doivent être contrôlées et au besoin, modifiées.**

******* Le % constructible représente la part des droits à bâtir résiduels du terrain, une fois déduits les droits à bâtir utilisés par les constructions existantes, le total des droits à bâtir d'un terrain étant équivalent à $CUS * Surface (m^2)$, et les droits à bâtir utilisés par l'emprise au sol des bâtiments multipliée par le nombre d'étages des bâtiments concernés**

PARCELLES CONTENANT UNE RESERVE (POSSIBILITE D'IMPLANTER UNE NOUVELLE CONSTRUCTION) EN CENTRE

xx	Donnée fournie par le service en charge du développement territorial
xx	Donnée calculée automatiquement
xx	Donnée à compléter la commune (si besoin)
xx	Donnée modifiée par la commune
xx	Valeur avant nettoyage

Terrains contenant une réserve

N° parcelle / DDP**	Type de zone d'affectation***	Surface (m2)	CUS/IUS****			Part d'habitat (%)			Taux de saturation (%)			SBP théorique (m2)		SBP déjà bâtie (m2)		% disponib le théoriqu e		% disponible en tenant compte des éventuelles contraintes		Surface brute de plancher réalisable (m2)				
122	Zone d'habitation de très faible densité	6479	0.21	0.21	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Commentaire de la commune: PPA Devant La Ville; calculé sur la base des SBP max autorisées Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Commentaire du SDT: PPA Devant La Ville; calculé sur la base des SBP max autorisées	100	100		100	100		1360	1360	1038	1038		24	24	24	24	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	326	326	
143	Zone d'habitation de très faible densité	4250	0.18	0.18	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Commentaire de la commune: PPA Devant La Ville; calculé sur la base des SBP max autorisées Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Commentaire du SDT: PPA Devant La Ville; calculé sur la base des SBP max autorisées	100	100		100	100		765	765	436	436		43	43	43	43	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	329	329	
144	Zone d'habitation de très faible densité	5894	0.22	0.22	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Commentaire de la commune: PPA Devant La Ville; calculé sur la base des SBP max autorisées Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Commentaire du SDT: PPA Devant La Ville; calculé sur la base des SBP max autorisées	100	100		100	100		1297	1297	671	671		48	48	48	48	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	623	623	
147	Zone d'habitation de moyenne densité	2106	0.72	0.72	Commentaire de la	50	50		100	100		758	758	0	0		100	100	100	100	Justification des	758	758	

					commune: PPA Devant La Ville; calculé sur la base des SBP max autorisées Commentaire du SDT: PPA Devant La Ville; calculé sur la base des SBP max autorisées															corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter				
182	Zone d'habitation de faible densité	2482	0.5	0.5	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	50	100		100	100		621	1241	841	841		-35	32	0	32	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	0	397	
183	Zone d'habitation de faible densité	3080	0.5	0.5		50	100		100	100		770	1540	698	698		9	55	0	55	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	0	847	
196	Zone d'habitation de faible densité	4562	0.42	0.42	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	90	90		100	100		1724	1724	516	516		70	70	55	55	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	948	948	
197	Zone d'habitation de faible densité	4659	0.42	0.42	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	90	90		100	100		1761	1761	233	233		87	87	80	80	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	1409	1409	
205	Zone d'habitation de faible densité	2034	0.42	0.42	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	90	90		100	100		769	769	325	325		58	58	58	58	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	446	446	
217	Zone d'habitation de faible densité	2981	0.5	0.5	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	50	50		100	100		745	745	321	321		57	57	57	57	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	425	425	
346	Zone d'habitation de faible densité	1647	0.5	0.5		80	100		100	100		659	824	197	197		70	76	67	76	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	442	626	
356	Zone d'habitation de très faible densité	807	0.31	0.31	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	100	100		100	100		250	250	0	0		100	100	100	100	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	250	250	

480	Zone d'habitation de faible densité	1677	0.5	0.5	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	50	100		100	100		419	838	658	658		-57	22	0	22	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	0	184	
488	Zone d'habitation de faible densité	2797	0.5	0.5		50	100		100	100		699	1398	418	418		40	70	40	70	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	280	979	
493	Zone d'habitation de très faible densité	1485	0.31	0.31	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	100	100		100	100		460	460	0	0		100	100	100	100	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	460	460	
512	Zone d'habitation de faible densité	1765	0.42	0.42	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	90	90		100	100		667	667	0	0		100	100	100	100	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	667	667	
513	Zone d'habitation de faible densité	2768	0.42	0.42	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	90	90		100	100		1046	1046	476	476		55	55	55	55	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	575	575	
515	Zone d'habitation de très faible densité	1004	0.26	0.26	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Commentaire de la commune: Prise en compte du reports des droits ZV et ZVA Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Commentaire du SDT: Prise en compte du reports des droits ZV et ZVA	100	100		100	100		261	261	3	3		99	99	99	99	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	258	258	
525	Zone d'habitation de faible densité	2043	0.42	0.42		90	90		100	100		772	772	84	84		89	89	64	64	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	494	494	
531	Zone d'habitation de faible densité	1787	0.42	0.42	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	90	90		100	100		676	676	419	419		38	38	38	38	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des	257	257	

					Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur															corrections du SDT: Autre, à commenter				
536	Zone d'habitation de faible densité	1758	0.42	0.42	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	90	90		100	100		665	665	266	266		60	60	60	60	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	399	399	
561	Zone d'habitation de faible densité	5468	0.42	0.42	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	90	90		100	100		2067	2067	1600	1600		23	23	23	23	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	475	475	
700	Zone d'habitation de très faible densité	1482	0.31	0.31	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	100	100		100	100		459	459	117	117		75	75	75	75	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	344	344	
703	Zone d'habitation de très faible densité	1238	0.31	0.31	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	100	100		100	100		384	384	224	224		42	42	42	42	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	161	161	
711	Zone d'habitation de très faible densité	10817	0.31	0.31	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	100	100		100	100		3353	3353	0	0		100	100	100	100	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	3353	3353	
772	Zone d'habitation de très faible densité	3472	0.31	0.31	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	100	100		100	100		1076	1076	0	0		100	100	100	100	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	1076	1076	
977	Zone d'habitation de très faible densité	1112	0.31	0.31	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	100	100		100	100		345	345	0	0		100	100	100	100	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	345	345	
983	Zone d'habitation de faible densité	2092	0.5	0.5	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des	50	100		100	100		523	1046	249	249		52	76	52	76	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT:	272	795	

					corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur														Autre, à commenter					
1054	Zone d'habitation de faible densité	1646	0.42	0.42	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	90	90		100	100		622	622	441	441		29	29	29	29	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	180	180	
1204	Zone d'habitation de très faible densité	1730	0.36	0.36	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Commentaire de la commune: Prise en compte du reports des droits ZV et ZVA Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Commentaire du SDT: Prise en compte du reports des droits ZV et ZVA	100	100		100	100		623	623	253	253		59	59	59	59	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	368	368	
1224	Zone d'habitation de faible densité	1331	0.42	0.42	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	90	90		100	100		503	503	0	0		100	100	100	100	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	503	503	
1394	Zone d'habitation de faible densité	1013	0.42	0.42	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	90	90		100	100		383	383	0	0		100	100	100	100	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	383	383	
1395	Zone d'habitation de faible densité	1033	0.42	0.42	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	90	90		100	100		391	391	0	0		100	100	100	100	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	391	391	
1638	Zone d'habitation de faible densité	1305	0.42	0.42	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	90	90		100	100		493	493	0	0		100	100	100	100	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	493	493	
1907	Zone d'habitation de moyenne densité	10787	0.64	0.64	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT:	90	90		100	100		6213	6213	1375	1375		78	78	78	78	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	4846	4846	

[illegible]

Total de la capacité de développement résidentiel de la zone à bâtir dans le périmètre de centre (si présent)

*** On entend par terrain une parcelle ou partie de parcelle, ou un droit de superficie, compris dans la zone à bâtir à vocation d'habitation ou mixte**

*** Le type de zone mentionné est le type majoritaire (en cas de terrain comprenant plusieurs affectations) selon la typologie cantonale issue de la directive

***** Le % constructible représente la part des droits à bâtir résiduels du terrain, une fois déduits les droits à bâtir utilisés par les constructions existantes, le total des droits à bâtir d'un terrain étant équivalent à CUS * Surface (m2), et les droits à bâtir utilisés par l'emprise au sol des bâtiments multipliée par le nombre d'étages des bâtiments concernés

PARCELLES CONTENANT UN POTENTIEL DE DENSIFICATION EN CENTRE

xx	Donnée fournie par le service en charge du développement territorial
xx	Donnée calculée automatiquement
xx	Donnée à compléter la commune (si besoin)
xx	Donnée modifiée par la commune
xx	Valeur avant nettoyage

Terrain contenant un potentiel de densification

N° parcelle / DDP**	Type de zone d'affectation***	Surface (m2)	CUS/IUS****		Part d'habitat (%)		Taux de saturation (%)		SBP théorique (m2)		SBP déjà bâtie (m2)		% disponib le théoriqu e	% disponible en tenant compte des éventuelles contraintes		Surface brute de plancher réalisable (m2)				
1	Zone de centre de localité (zone village)	206	0.5	0.5	90	90	100	100	93	93	56	56	39	39	39	39	36	36		
12	Zone de centre de localité (zone village)	150	0.5	0.5	90	90	100	100	67	67	0	0	100	100	100	100	67	67		
44	Zone de centre de localité (zone village)	371	0.5	0.5	90	90	100	100	167	167	68	68	59	59	59	59	99	99		
49	Zone de centre de localité (zone village)	259	0.5	0.5	90	90	100	100	117	117	0	0	100	100	100	100	117	117		
52	Zone de centre de localité (zone village)	73	0.5	0.5	90	90	100	100	33	33	0	0	100	100	100	100	33	33		
83	Zone de centre de localité (zone village)	36	0.5	0.5	90	90	100	100	16	16	0	0	100	100	100	100	16	16		
88	Zone de centre de localité (zone village)	163	0.5	0.5	90	90	100	100	73	73	62	62	15	15	15	15	11	11		
89	Zone de centre de localité (zone village)	12	0.5	0.5	90	90	100	100	5	5	0	0	100	100	100	100	5	5		
90	Zone de centre de localité (zone village)	12	0.5	0.5	90	90	100	100	5	5	0	0	100	100	100	100	5	5		
91	Zone de centre de localité (zone village)	9	0.5	0.5	90	90	100	100	4	4	0	0	100	100	100	100	4	4		
92	Zone de centre de localité (zone village)	9	0.5	0.5	90	90	100	100	4	4	0	0	100	100	100	100	4	4		
99	Zone de centre de localité (zone village)	48	0.5	0.5	90	90	100	100	22	22	10	10	55	55	55	55	12	12		
110	Zone de centre de localité (zone village)	16	0.5	0.5	90	90	100	100	7	7	0	0	100	100	100	100	7	7		
113	Zone de centre de localité (zone village)	352	0.5	0.5	90	90	100	100	159	159	0	0	100	100	100	100	159	159		
117	Zone de centre de localité (zone village)	141	0.5	0.5	90	90	100	100	64	64	53	53	16	16	16	16	10	10		
119	Zone d'habitation de faible densité	1173	0.42	0.42	90	90	100	100	443	443	198	198	55	55	55	55	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	244	244	
125	Zone d'habitation de très faible densité	163	0.25	0.25	100	100	100	100	41	41	0	0	100	100	100	100		41	41	
129	Zone d'habitation de faible densité	301	1.35	1.35	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Commentaire de la commune: PPA Devant la Ville, estimé selon les SBP autorisées max Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Commentaire du SDT: PPA Devant la Ville, estimé selon les SBP autorisées max	50	50	100	100	203	203	0	0	100	100	100	100	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	203	203
135	Zone d'habitation de faible densité	1306	0.42	0.42	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	90	90	100	100	494	494	308	308	38	38	38	38	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	188	188
136	Zone d'habitation de faible densité	1569	0.42	0.42	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	90	90	100	100	593	593	388	388	35	35	35	35	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des	208	208

					Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur															corrections du SDT: Autre, à commenter				
145	Zone d'habitation de très faible densité	1758	0.29	0.29	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Commentaire de la commune: PPA Devant La Ville; calculé sur la base des SBP max autorisées Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Commentaire du SDT: PPA Devant La Ville; calculé sur la base des SBP max autorisées	100	100		100	100		510	510	428	428		16	16	16	16	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	82	82	
146	Zone d'habitation de très faible densité	1421	0.25	0.25		100	100		100	100		355	355	327	327		8	8	8	8		28	28	
171	Zone d'habitation de faible densité	1783	0.42	0.42	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	90	90		100	100		674	674	454	454		33	33	33	33	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	222	222	
172	Zone d'habitation de faible densité	1943	0.42	0.42	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	90	90		100	100		734	734	618	618		16	16	16	16	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	117	117	
173	Zone d'habitation de faible densité	1534	0.42	0.42	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	90	90		100	100		580	580	313	313		46	46	46	46	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	267	267	
176	Zone d'habitation de faible densité	2608	0.42	0.42	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	90	90		100	100		986	986	414	414		58	58	58	58	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	572	572	
177	Zone d'habitation de très faible densité	1347	0.42	0.42	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Commentaire de la commune: Prise en compte report de droits ZV et ZVA Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Commentaire du SDT:	100	100		100	100		566	566	456	456		19	19	19	19	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	108	108	

					Prise en compte report de droits ZV et ZVA																						
191	Zone d'habitation de moyenne densité	1498	0.88	0.88	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Commentaire de la commune: PPA En Penguey, calculé avec les SBP autorisées Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Commentaire du SDT: PPA En Penguey, calculé avec les SBP autorisées	50	50			100	100			659	659	343	343			48	48	48	48	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	316	316	
192	Zone d'habitation de moyenne densité	884	0.88	0.88	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Commentaire de la commune: PPA En Penguey, calculé avec les SBP autorisées Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Commentaire du SDT: PPA En Penguey, calculé avec les SBP autorisées	50	50			100	100			389	389	207	207			47	47	47	47	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	183	183	
195	Zone d'habitation de faible densité	1987	0.42	0.42	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	90	90			100	100			751	751	262	262			65	65	65	65	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	488	488	
201	Zone d'habitation de faible densité	1464	0.42	0.42	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	90	90			100	100			553	553	261	261			53	53	53	53	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	293	293	
202	Zone d'habitation de faible densité	458	0.42	0.42	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	90	90			100	100			173	173	158	158			9	9	9	9	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	16	16	
350	Zone d'habitation de moyenne densité	1592	0.64	0.64	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	90	90			100	100			917	917	629	629			31	31	31	31	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	284	284	
352	Zone d'habitation de moyenne densité	1238	0.64	0.64	Justification des corrections de la commune:	90	90			100	100			713	713	268	268			62	62	62	62	Justification des corrections de la commune:	442	442	

					Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur															Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter				
354	Zone d'habitation de moyenne densité	984	0.64	0.64	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	90	90		100	100		567	567	272	272		52	52	52	52	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	295	295	
355	Zone d'habitation de moyenne densité	616	0.64	0.64	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	90	90		100	100		355	355	181	181		49	49	49	49	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	174	174	
357	Zone d'habitation de moyenne densité	2578	0.64	0.64	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	90	90		100	100		1485	1485	1473	1473		1	1	1	1	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	15	15	
358	Zone d'habitation de moyenne densité	5169	0.64	0.64	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	90	90		100	100		2977	2977	2961	2961		1	1	1	1	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	30	30	
359	Zone d'habitation de moyenne densité	864	0.64	0.64	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	90	90		100	100		498	498	180	180		64	64	64	64	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	319	319	
360	Zone d'habitation de moyenne densité	620	0.64	0.64	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	90	90		100	100		357	357	187	187		48	48	48	48	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	171	171	
361	Zone d'habitation de moyenne densité	2093	0.64	0.64	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	90	90		100	100		1206	1206	1198	1198		1	1	1	1	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	12	12	
362	Zone d'habitation de moyenne densité	1019	0.64	0.64	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le	90	90		100	100		587	587	231	231		61	61	61	61	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	358	358	

					règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur															Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter				
363	Zone d'habitation de moyenne densité	2724	0.64	0.64	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	90	90		100	100		1569	1569	1334	1334		15	15	15	15	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	235	235	
476	Zone d'habitation de faible densité	295	0.5	0.5	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	50	100		100	100		74	148	0	0		100	100	100	100	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	74	148	
477	Zone d'habitation de faible densité	1753	0.5	0.5	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	50	100		100	100		438	876	778	778		-77	11	0	11	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	0	96	
478	Zone d'habitation de faible densité	3193	0.5	0.5	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	50	100		100	100		798	1596	1171	1171		-47	27	0	27	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	0	431	
479	Zone d'habitation de faible densité	1169	0.5	0.5	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	50	100		100	100		292	584	428	428		-46	27	0	27	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	0	158	
481	Zone d'habitation de faible densité	2372	0.5	0.5	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	50	100		100	100		593	1186	1050	1050		-77	11	0	11	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	0	130	
482	Zone d'habitation de faible densité	1553	0.5	0.5	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	50	100		100	100		388	776	348	348		10	55	10	55	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	39	427	
483	Zone d'habitation de faible densité	891	0.5	0.5	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	50	100		100	100		223	446	152	152		32	66	32	66	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des	71	294	

					Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur															corrections du SDT: Autre, à commenter				
484	Zone d'habitation de faible densité	651	0.5	0.5	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	50	100		100	100		163	326	200	200		-23	39	0	39	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	0	127	
486	Zone d'habitation de faible densité	1245	0.5	0.5	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	50	100		100	100		311	623	430	430		-38	31	0	31	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	0	193	
487	Zone d'habitation de faible densité	1248	0.5	0.5	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	50	100		100	100		312	624	110	110		65	82	65	82	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	203	512	
490	Zone d'habitation de très faible densité	960	0.31	0.31	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	100	100		100	100		297	297	194	194		35	35	35	35	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	104	104	
491	Zone d'habitation de très faible densité	1468	0.31	0.31	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	100	100		100	100		455	455	376	376		18	18	18	18	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	82	82	
494	Zone d'habitation de très faible densité	1079	0.31	0.31	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	100	100		100	100		334	334	232	232		31	31	31	31	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	104	104	
495	Zone d'habitation de très faible densité	1028	0.31	0.31	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	100	100		100	100		319	319	151	151		53	53	53	53	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	169	169	
498	Zone d'habitation de très faible densité	444	0.31	0.31	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des	100	100		100	100		138	138	0	0		100	100	100	100	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT:	138	138	

					corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur														Autre, à commenter					
500	Zone d'habitation de faible densité	1568	0.5	0.5	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	50	100		100	100		392	784	402	402		-3	49	0	49	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	0	384	
501	Zone d'habitation de faible densité	1123	0.5	0.5	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	50	100		100	100		281	562	259	259		8	54	8	54	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	22	303	
502	Zone d'habitation de faible densité	350	0.5	0.5	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	50	100		100	100		88	175	122	122		-40	30	0	30	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	0	53	
503	Zone d'habitation de faible densité	952	0.5	0.5	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	50	100		100	100		238	476	256	256		-8	46	0	46	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	0	219	
504	Zone d'habitation de faible densité	115	0.5	0.5	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	50	50		100	100		29	29	0	0		100	100	100	100	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	29	29	
508	Zone d'habitation de faible densité	1497	0.42	0.42	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	90	90		100	100		566	566	484	484		14	14	14	14	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	79	79	
511	Zone d'habitation de faible densité	1476	0.42	0.42	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	90	90		100	100		558	558	483	483		13	13	13	13	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	73	73	
514	Zone d'habitation de faible densité	1387	0.42	0.42	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT:	90	90		100	100		524	524	219	219		58	58	58	58	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	304	304	

[illegible]

					Valeur estimée selon le règlement en vigueur																			
543	Zone d'habitation de faible densité	1036	0.42	0.42	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	90	90		100	100		392	392	200	200		49	49	49	49	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	192	192	
544	Zone d'habitation de faible densité	1299	0.42	0.42	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	90	90		100	100		491	491	200	200		59	59	59	59	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	290	290	
551	Zone d'habitation de faible densité	1259	0.42	0.42	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	90	90		100	100		476	476	287	287		40	40	40	40	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	190	190	
552	Zone d'habitation de faible densité	1093	0.42	0.42	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	90	90		100	100		413	413	184	184		56	56	56	56	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	231	231	
553	Zone d'habitation de faible densité	1078	0.42	0.42	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	90	90		100	100		408	408	144	144		65	65	65	65	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	265	265	
554	Zone d'habitation de faible densité	1877	0.42	0.42	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	90	90		100	100		709	709	362	362		49	49	49	49	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	347	347	
557	Zone d'habitation de faible densité	238	0.42	0.42	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	90	90		100	100		90	90	0	0		100	100	100	100	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	90	90	
558	Zone d'habitation de faible densité	373	0.42	0.42	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le	90	90		100	100		141	141	0	0		100	100	100	100	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	141	141	

562	Zone d'habitation de faible densité	1543	0.42	0.42	règlement en vigueur Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	90	90		100	100		583	583	101	101		83	83	83	83	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	484	484	
614	Zone d'habitation de très faible densité	1000	0.31	0.31	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	100	100		100	100		310	310	249	249		20	20	20	20	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	62	62	
615	Zone d'habitation de très faible densité	1377	0.31	0.31	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	100	100		100	100		427	427	360	360		16	16	16	16	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	68	68	
619	Zone d'habitation de très faible densité	1007	0.31	0.31	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	100	100		100	100		312	312	240	240		23	23	23	23	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	72	72	
623	Zone d'habitation de très faible densité	1189	0.31	0.31	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	100	100		100	100		369	369	285	285		23	23	23	23	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	85	85	
701	Zone d'habitation de très faible densité	987	0.31	0.31	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	100	100		100	100		306	306	274	274		11	11	11	11	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	34	34	
702	Zone d'habitation de très faible densité	977	0.31	0.31	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	100	100		100	100		303	303	244	244		19	19	19	19	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	58	58	
704	Zone d'habitation de très faible densité	1000	0.31	0.31	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	100	100		100	100		310	310	170	170		45	45	45	45	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	140	140	

707	Zone d'habitation de très faible densité	742	0.31	0.31	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	100	100		100	100		230	230	25	25		89	89	89	89	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	205	205	
742	Zone d'habitation de très faible densité	1215	0.31	0.31	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	100	100		100	100		377	377	327	327		13	13	13	13	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	49	49	
746	Zone d'habitation de faible densité	1318	0.42	0.42	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	90	90		100	100		498	498	97	97		81	81	81	81	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	403	403	
749	Zone d'habitation de faible densité	782	0.5	0.5	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	50	100		100	100		196	391	143	143		27	63	27	63	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	53	246	
750	Zone d'habitation de faible densité	1909	0.42	0.42	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	90	90		100	100		722	722	616	616		15	15	15	15	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	108	108	
753	Zone d'habitation de faible densité	113	0.45	0.45		100	100		100	100		51	51	0	0		100	100	100	100		51	51	
764	Zone d'habitation de très faible densité	782	0.8	1.9	Justification des corrections de la commune: Valeur du règlement en vigueur Commentaire de la commune: IUS calculé depuis PPA	50	100		100	100		313	1486	463	463		-48	69	0	69	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	0	1025	
771	Zone d'habitation de faible densité	908	0.42	0.42	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	90	90		100	100		343	343	248	248		28	28	28	28	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	96	96	
781	Zone d'habitation de très faible densité	1319	0.31	0.31	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	100	100		100	100		409	409	317	317		22	22	22	22	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	90	90	
783	Zone d'habitation de très faible densité	1341	0.31	0.31	Justification des	100	100		100	100		416	416	334	334		20	20	20	20	Justification des	83	83	

					corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur														corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter					
789	Zone d'habitation de très faible densité	1011	0.31	0.31	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	100	100		100	100		313	313	124	124		61	61	61	61	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	191	191	
792	Zone d'habitation de très faible densité	1375	0.31	0.31	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	100	100		100	100		426	426	308	308		28	28	28	28	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	119	119	
795	Zone d'habitation de faible densité	1228	0.42	0.42	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	90	90		100	100		464	464	375	375		19	19	19	19	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	88	88	
904	Zone d'habitation de très faible densité	1343	0.31	0.31	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	100	100		100	100		416	416	203	203		51	51	51	51	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	212	212	
906	Zone d'habitation de très faible densité	1438	0.31	0.31	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	100	100		100	100		446	446	315	315		29	29	29	29	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	129	129	
984	Zone d'habitation de très faible densité	1172	0.31	0.31	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	100	100		100	100		363	363	247	247		32	32	32	32	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	116	116	
986	Zone d'habitation de moyenne densité	562	0.64	0.64	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	90	90		100	100		324	324	0	0		100	100	100	100	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	324	324	
1052	Zone d'habitation de faible densité	2400	0.57	0.57	Justification des corrections de la	90	90		100	100		1231	1231	1003	1003		19	19	19	19	Justification des corrections de la	234	234	

					commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur													commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter						
1056	Zone d'habitation de moyenne densité	2600	0.64	0.64	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	90	90		100	100		1498	1498	1128	1128		25	25	25	25	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	375	375	
1060	Zone d'habitation de très faible densité	1179	0.31	0.31	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	100	100		100	100		365	365	358	358		2	2	2	2	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	7	7	
1061	Zone d'habitation de très faible densité	1172	0.31	0.31	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	100	100		100	100		363	363	256	256		29	29	29	29	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	105	105	
1062	Zone d'habitation de très faible densité	1297	0.31	0.31	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	100	100		100	100		402	402	304	304		24	24	24	24	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	96	96	
1107	Zone d'habitation de moyenne densité	464	0.64	0.64	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	90	90		100	100		267	267	0	0		100	100	100	100	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	267	267	
1135	Zone d'habitation de faible densité	2351	0.5	0.5	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	50	100		100	100		588	1176	1164	1164		-98	1	0	1	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	0	12	
1162	Zone d'habitation de faible densité	2345	0.57	0.57	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	90	90		100	100		1203	1203	982	982		18	18	18	18	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	217	217	
1178	Zone d'habitation de faible densité	1022	0.42	0.42	Justification des corrections de la commune:	90	90		100	100		386	386	163	163		58	58	58	58	Justification des corrections de la commune:	224	224	

					Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur															Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter				
1194	Zone d'habitation de très faible densité	1477	0.31	0.31	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	100	100		100	100		458	458	347	347		24	24	24	24	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	110	110	
1197	Zone d'habitation de faible densité	32	0.45	0.45		100	100		100	100		14	14	7	7		52	52	52	52		7	7	
1205	Zone d'habitation de faible densité	22	0.45	0.45		100	100		100	100		10	10	7	7		30	30	30	30		3	3	
1210	Zone d'habitation de très faible densité	1158	0.31	0.31	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	100	100		100	100		359	359	267	267		26	26	26	26	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	93	93	
1223	Zone d'habitation de faible densité	1114	0.42	0.42	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	90	90		100	100		421	421	307	307		27	27	27	27	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	114	114	
1225	Zone d'habitation de faible densité	1181	0.42	0.42	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	90	90		100	100		447	447	194	194		57	57	57	57	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	255	255	
1233	Zone d'habitation de faible densité	1186	0.5	0.5	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	50	100		100	100		296	593	330	330		-11	44	0	44	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	0	261	
1237	Zone d'habitation de très faible densité	992	0.31	0.31	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	100	100		100	100		307	307	180	180		41	41	41	41	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	126	126	
1290	Zone d'habitation de très faible densité	1301	0.31	0.31	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	100	100		100	100		403	403	163	163		60	60	60	60	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	242	242	
1292	Zone d'habitation de moyenne densité	215	0.64	0.64	Justification des corrections de la	90	90		100	100		124	124	0	0		100	100	100	100	Justification des corrections de la	124	124	

					commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur														commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter					
1357	Zone d'habitation de moyenne densité	1000	0.64	0.64	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	90	90		100	100		576	576	336	336		42	42	42	42	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	242	242	
1442	Zone d'habitation de faible densité	1995	0.42	0.42	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	90	90		100	100		754	754	665	665		12	12	12	12	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	90	90	
1497	Zone d'habitation de moyenne densité	41	0.85	0.85		100	100		100	100		35	35	0	0		100	100	100	100		35	35	
1505	Zone d'habitation de moyenne densité	2579	0.64	0.64	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	90	90		100	100		1485	1485	1476	1476		1	1	1	1	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	15	15	
1506	Zone d'habitation de moyenne densité	2578	0.64	0.64	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	90	90		100	100		1485	1485	1467	1467		1	1	1	1	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	15	15	
1508	Zone d'habitation de moyenne densité	2578	0.64	0.64	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	90	90		100	100		1485	1485	1466	1466		1	1	1	1	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	15	15	
1550	Zone d'habitation de très faible densité	9	0.25	0.25		100	100		100	100		2	2	0	0		100	100	100	100		2	2	
1664	Zone d'habitation de faible densité	1452	0.42	0.42	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	90	90		100	100		549	549	361	361		34	34	34	34	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	187	187	
1666	Zone d'habitation de faible densité	1093	0.42	0.42	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	90	90		100	100		413	413	186	186		55	55	55	55	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	227	227	
1743	Zone d'habitation de faible densité	1201	0.5	0.5	Justification des	50	100		100	100		300	601	228	228		24	62	24	62	Justification des	72	373	

					corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur													corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter						
1927	Zone d'habitation de très faible densité	1200	0.31	0.31	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	100	100		100	100		372	372	313	313		16	16	16	16	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	60	60	
Total		156687																				17492	22350	

Le Plan directeur cantonal prévoit une surface de 50m2 par habitant.

Total de la capacité de développement résidentiel de la zone à bâtir <u>dans le périmètre de centre</u> (si présent)	350	447
--	-----	-----

** On entend par terrain une parcelle ou partie de parcelle, ou un droit de superficie, compris dans la zone à bâtir à vocation d'habitation ou mixte*

*** Les DDP sont des droits distincts permanents, tels que des droits de superficie, qui s'appliquent sur une fraction délimitée d'une ou plusieurs parcelles; pour les besoins de l'estimation des réserves, ces DDP sont assimilés à des parcelles*

**** Le type de zone mentionné est le type majoritaire (en cas de terrain comprenant plusieurs affectations) selon la typologie cantonale issue de la directive*

***** Le CUS (coefficient d'utilisation du sol) ou l'IUS sont calculés sur la base des valeurs en vigueur dans les règlements si elles existent et que la base de données cantonale les a déjà intégrées, ou sur la base de valeurs moyennes en fonction du type de zone, p.ex. 0.5 pour les zones de centre de localité et 0.25 pour les zones de très faible densité; dans le second cas, les valeurs doivent être contrôlées et au besoin, modifiées.*

****** Le % constructible représente la part des droits à bâtir résiduels du terrain, une fois déduits les droits à bâtir utilisés par les constructions existantes, le total des droits à bâtir d'un terrain étant équivalent à CUS * Surface (m2), et les droits à bâtir utilisés par l'emprise au sol des bâtiments multipliée par le nombre d'étages des bâtiments concernés*

Capacité de développement résidentiel à 15 ans hors zone à bâtir

xx	Donnée calculée automatiquement
xx	Donnée à corriger par la commune si besoin
xx	Donnée modifiée par la commune

		Données SDT	Données Communes	
Mesure C21	Constructions et installations dignes de protection			logements
Mesure C22	Petites entités urbanisées (hameaux)			logements
Mesure C23	Territoires à habitat traditionnellement dispersé			logements
Mesure C24	Paysages dignes de protection et constructions caractéristiques			logements
Total sans doublons				logements
		+	+	
Plus de 25% d'habitations ou de 20 habitations hors zone à bâtir				logements
Total des logements		0	0	logements
Le PDCn prévoit 3 habitants par logement.				
		0	0	habitants
Le PDCn prévoit un coefficient de 60% pour tenir compte du rythme de reconversion		x 60%	x 60%	
Total des habitants		0	0	habitants

Bilan du dimensionnement de la zone à bâtir

	Saint-Prex
N° OFS	5646

xx	Donnée calculée automatiquement
xx	Donnée à compléter la commune (si besoin)
xx	Donnée modifiée par la commune
xx	Valeur avant nettoyage

A. Besoins

Possibilité de développement allouée par la mesure A11 [Croissance annuelle en % de la pop. de référence]

Année de référence

Horizon de planification

En centre		Hors du centre	
1.5	1.5	0.75	0.75
2015	2015	2015	2015
2036	2036	2036	2036
+		+	
3394	3394	2210	2210
3422	3422	2239	2239
+		+	
1069	1069	348	348
+		+	
0	0	0	0
=		=	
4463	4463	2558	2558
1041	1041	319	319

Population

Année de référence (31 décembre 2015)

Année du bilan (31 décembre 2016)

Possibilité de développement allouée par la mesure A11 entre l'année de référence et l'horizon [habitants]

Logements d'utilité publique (24 pour les communes avec centre et 12 pour les autres) [habitants]

Population maximale à l'horizon de planification selon la mesure A11

Besoins au moment du bilan [habitants]

B. Capacités d'accueil au moment du bilan

Capacité des réserves représentées en vert sur la carte [habitants]

Potentiel de densification des autres parcelles [habitants]

Pourcentage du potentiel de densification à utiliser [%]

Part du potentiel de densification comptabilisé à l'horizon de planification [habitants]

Capacité de développement hors de la zone à bâtir [habitants]

Capacités d'accueil au moment du bilan [habitants]

En centre		Hors du centre	
441	535	827	856
+		+	
376	447	323	293
33	33	33	33
124	148	107	97
=		=	
565	683	934	953

C. Bilan

Etat de la capacité d'accueil par rapport aux besoins (sur-capacité si positif) [habitants]

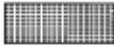
Selon la formule: (Capacité d'accueil au moment du bilan) - (Besoins au moment du bilan).

En centre		Hors du centre	
-476	-358	615	634

ESTIMATION DES RÉSERVES EN ZONE À BÂTIR À VOCATION D'HABITATION OU MIXTE

LÉGENDE

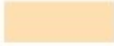
Statut de la réserve

Réserve en terrain non bâti	
Réserve en terrain partiellement bâti	
Pas de réserve car le terrain est bâti	
Dézonage partiel	
Dézonage complet	

Signification des couleurs

Réserve	
Élément modifié par la commune	
Remarque de la part du SDT	
Extension de la zone à bâtir	

Affectation du sol

Zone d'habitation de très faible densité	
Zone d'habitation de faible densité	
Zone d'habitation de moyenne densité	
Zone d'habitation de forte densité	
Zone de centre de localité (zone village)	
Zone de centre historique	
Zone de hameau	

Saint-Prex (1)



This is a detailed cadastral map of Saint-Prex (2). The map displays a network of roads and numerous property plots, many of which are numbered. The plots are color-coded into several distinct zones: a red-shaded area in the lower-left, an orange-shaded area along a diagonal road, a yellow-shaded area in the upper-right, and a green-shaded area in the lower-right. A purple-shaded area is also visible along a road in the lower-center. The map is framed by a black border, and the title 'Saint-Prex (2)' is centered at the top.

Saint-Prex (3)





Commune de Saint-Prex

Simulation pour le dimensionnement de la zone à bâtir (d'habitation et mixte)

NOOFS: 5646

Pré-estimation automatique des réserves réalisée le: 23.03.2017
Variante enregistrée le: 09.05.2022

Nom de la variante: Vision mai 2022 - 3 PA

Commentaire libre:

BDR nettoyé, mis à jour sur la base des PA En Fraid'Aigue et Rives Sud et de la
MPGA Aux Saugettes et En Marcy

Population: 31.12.2016
Affectation du sol: 23.03.2017
Registre cantonal des bâtiments: 23.03.2017
Cadastre: 23.03.2017

Rapport généré le 25.05.2022

PARCELLES CONTENANT UNE RESERVE (POSSIBILITE D'IMPLANTER UNE NOUVELLE CONSTRUCTION) HORS CENTRE

xx	Donnée fournie par le service en charge du développement territorial
xx	Donnée calculée automatiquement
xx	Donnée à compléter la commune (si besoin)
xx	Donnée modifiée par la commune
xx	Valeur avant nettoyage

Terrains contenant une réserve

N° parcelle / DDP**	Type de zone d'affectation***	Surface (m2)	CUS/IUS****			Part d'habitat (%)			Taux de saturation (%)			SBP théorique (m2)		SBP déjà bâtie (m2)		% disponib le théoriqu e		% disponible en tenant compte des éventuelles contraintes		Surface brute de plancher réalisable (m2)				
211	Zone d'habitation de faible densité	4756	0.5	0.5		50	50		100	100		1189	1189	661	661		44	44	44	44	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	523	523	
231	Zone d'habitation de très faible densité	10166	0.35	0.18	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le futur règlement Commentaire de la commune: Périmètres d'implantation: 1780 m2 SPd Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Commentaire du SDT: Prise en compte report ZV et ZVA	100	100		100	100		3558	1779	849	849		76	52	76	52	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	2704	925	
235	Zone d'habitation de très faible densité	4586	0.49	0.25	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le futur règlement Commentaire de la commune: Périmètre d'implantation: 1125 m2 SPd (50% SPd existantes) Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Commentaire du SDT: prise en compte report droits ZV et ZVA	100	100		100	100		2247	1124	227	531	Commentaire de la commune: Estimation selon analyse	90	53	90	53	Justification des corrections de la commune: Périmètres d'implantation, aires (de verdure p.ex.) (1.3.1.12) Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	2022	596	
383	Zone d'habitation de très faible densité	2001	0.31	0.31	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	100	100		100	100		620	620	224	224		64	64	54	54	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	335	335	
387	Zone d'habitation de très faible densité	2085	0.31	0.31	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des	100	100		100	100		646	646	285	285		56	56	56	56	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT:	362	362	

					corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur														Autre, à commenter							
404	Zone d'habitation de très faible densité	1100	0.31	0.31	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	100	100			100	100			341	341	0	0		100	100	100	100	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	341	341	
405	Zone d'habitation de très faible densité	1328	0.31	0.31	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	100	100			100	100			412	412	0	0		100	100	100	100	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	412	412	
520	Zone d'habitation de très faible densité	388	0.49	0.49	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Commentaire de la commune: Prise en compte du reports ds droits ZV et ZVA Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Commentaire du SDT: Prise en compte du reports ds droits ZV et ZVA	100	100			100	100			190	190	0	0		100	100	100	100	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	190	190	
521	Zone d'habitation de très faible densité	425	0.52	0.52	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Commentaire de la commune: Prise en compte du reports des droits ZV et ZVA Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Commentaire du SDT: Prise en compte du reports des droits ZV et ZVA	100	100			100	100			221	221	0	0		100	100	100	100	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	221	221	
568	Zone d'habitation de faible densité	3063	0.55	0.55	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Commentaire de la commune: PPA Les Vignes Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Commentaire du SDT: PPA Les Vignes	90	90			100	100			1516	1516	675	675		55	55	55	55	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	834	834	
569	Zone d'habitation de faible densité	641	0.55	0.55	Justification des corrections de la	90	90			100	100			317	317	0	0		100	100	100	100	Justification des corrections de la	317	317	

					commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Commentaire de la commune: PPA Les Vignes Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Commentaire du SDT: PPA Les Vignes																							commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter			
609	Zone d'habitation de très faible densité	3020	0.19	0.19		100	100			100	100			574	574	315	315			45	45	45	45	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	258	258					
648	Zone d'habitation de très faible densité	3521	0.31	0.31	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	100	100			100	100			1091	1091	8	8			99	99	99	99	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	1080	1080					
655	Zone d'habitation de très faible densité	289	0.19	0.19	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	100	100			100	100			55	55	0	0			100	100	100	100	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	55	55					
680	Zone d'habitation de très faible densité	1888	0.29	0.14	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le futur règlement Commentaire de la commune: Périmètre d'implantation: 180 m2 SB (env. 50% droits existants) Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Commentaire du SDT: Prise en compte du reports des droits ZV et ZVA	100	100			100	100			547	270	0	0			100	100	100	100	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	547	270					
686	Zone d'habitation de très faible densité	2521	0.2	0.2	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Commentaire de la commune: Prise en compte du reports des droits ZV et ZVA Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Commentaire du SDT: Prise en compte du reports des droits ZV et ZVA	100	100			100	100			504	504	73	73			86	86	86	86	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	433	433					

687	Zone d'habitation de très faible densité	2068	0.19	0.19		100	100		100	100		393	393	246	246		37	37	41	41		161	161	
689	Zone d'habitation de très faible densité	3997	0.33	0.17	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le futur règlement Commentaire de la commune: Prise en compte du reports des droits ZV et ZVA Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Commentaire du SDT: Prise en compte du reports des droits ZV et ZVA	100	100		100	100		1319	660	47	47		96	93	96	93	Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	1266	614	
694	Zone d'habitation de très faible densité	11779	0.21	0.1	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le futur règlement Commentaire de la commune: Périmètre d'implantation: 810 m2 SB Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Commentaire du SDT: Prise en compte du reports des droits ZV et ZVA	100	100		100	100		2474	1213	470	470		81	61	81	20	Justification des corrections de la commune: Périmètres d'implantation, aires (de verdure p.ex.) (1.3.1.12) Commentaire de la commune: Périmètre d'implantation autour bâtiment existant: densification Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	2004	243	
725	Zone d'habitation de très faible densité	818	0.31	0.31	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	100	100		100	100		254	254	0	0		100	100	100	41	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Commentaire de la commune: dézonage 486 m2 Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	254	104	
727	Zone d'habitation de très faible densité	3864	0.31	0.31	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	100	100		100	100		1198	1198	0	0		100	100	100	61	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Commentaire de la commune: dézonage 1486 m2 Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	1198	731	
776	Zone d'habitation de très faible densité	1185	0.31	0.31	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	100	100		100	100		367	367	0	0		100	100	100	100	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	367	367	
874	Zone d'habitation de très faible densité	1063	0.31	0.31	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le	100	100		100	100		330	330	0	0		100	100	100	100	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	330	330	

					règlement en vigueur																			
880	Zone d'habitation de très faible densité	1400	0.31	0.31	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	100	100		100	100		434	434	0	0		100	100	100	100	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	434	434	
884	Zone d'habitation de très faible densité	969	0.31	0.31	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	100	100		100	100		300	300	0	0		100	100	100	100	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	300	300	
901	Zone d'habitation de très faible densité	2186	0.31	0.31	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	100	100		100	100		678	678	283	283		58	58	48	48	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	325	325	
967	Zone d'habitation de très faible densité	1616	0.19	0.19	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	100	100		100	100		307	307	0	0		100	100	100	100	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	307	307	
1167	Zone d'habitation de très faible densité	2828	0.33	0.17	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le futur règlement Commentaire de la commune: Périmètre d'implantation: 470 m2 SPd (50% SPd existantes) Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Commentaire du SDT: Prise en compte du reports des droits ZV et ZVA	100	100		100	100		933	469	0	0		100	100	100	100	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	933	469	
1177	Zone d'habitation de très faible densité	6261	0.19	0.19		100	100		100	100		1190	1190	509	509		57	57	68	68		809	809	
1192	Zone d'habitation de très faible densité	2854	0.19	0.19	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	100	100		100	100		542	542	325	325		40	40	40	40	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	217	217	
1227	Zone d'habitation de très faible densité	1692	0.19	0.19		100	100		100	100		321	321	0	0		100	100	100	100		321	321	
1228	Zone d'habitation de faible densité	2000	0.5	0.5		50	50		100	100		500	500	0	0		100	100	100	100	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	500	500	
1358	Zone d'habitation de très faible densité	2896	0.57	0.29	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100		100	100		1651	831	364	364		78	56	78	19	Justification des corrections de la commune: Périmètres	1288	158	

					Commentaire de la commune: Périmètre d'implantation: 830 m2 SPd (50% SPd existantes) Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Commentaire du SDT: Prise en compte du reports des droits ZV et ZVA															d'implantation, aires (de verdure p.ex.) (1.3.1.12) Commentaire de la commune: Périmètre d'implantation autour bâtiment existant: densification Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter				
1408	Zone d'habitation de faible densité	3666	0.5	0.5		50	50		100	100		917	917	0	0		100	100	100	100	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	917	917	
1426	Zone d'habitation de faible densité	872	0.5	0.5	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	50	50		100	100		218	218	0	0		100	100	100	100	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	218	218	
1522	Zone d'habitation de très faible densité	3483	0.19	0.19		100	100		100	100		662	662	195	195		70	71	79	79		523	523	
1544	Zone d'habitation de très faible densité	7155	0.19	0.09	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le futur règlement Commentaire de la commune: Périmètre d'implantation: 450 m2 SB	100	100		100	100		1359	673	361	361		73	46	73	46	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Commentaire de la commune: Périmètre d'implantation autour bâtiment existant: densification Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	992	310	
1642	Zone d'habitation de très faible densité	1491	0.33	0.17	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le futur règlement Commentaire de la commune: Périmètre d'implantation: 165 m2 SB (env. 50% droits existants) Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Commentaire du SDT: Prise en compte du reports des droits ZV et ZVA	100	100		100	100		492	248	0	0		100	100	100	100	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	492	248	
1747	Zone d'habitation de très faible densité	323	0.19	0.19	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	100	100		100	100		61	61	0	0		100	100	100	100	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	61	61	
2019	Zone d'habitation de très faible densité	3227	0.35	0.18	Justification des corrections de la commune:	100	100		100	100		1129	565	0	0		100	100	100	100	Justification des corrections de la commune:	1129	565	

				Valeur estimée selon le futur règlement Commentaire de la commune: Périmètre d'implantation: 565 m2 SPd (50% SPd existantes) Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Commentaire du SDT: Prise en compte du reports des droits ZV et ZVA														Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter							
2031	Zone d'habitation de très faible densité	1610	0.19	0.19	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	100	100			100	100		306	306	11	11		97	97	97	97	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	297	297	
2034	Zone d'habitation de très faible densité	1500	0.19	0.19	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	100	100			100	100		285	285	0	0		100	100	100	100	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	285	285	
Total		114579																					26562	16966	

Le Plan directeur cantonal prévoit une surface de 50m2 par habitant.

Total de la capacité de développement résidentiel de la zone à bâtir hors du périmètre de centre

531	339
-----	-----

** On entend par terrain une parcelle ou partie de parcelle, ou un droit de superficie, compris dans la zone à bâtir à vocation d'habitation ou mixte*

*** Les DDP sont des droits distincts permanents, tels que des droits de superficie, qui s'appliquent sur une fraction délimitée d'une ou plusieurs parcelles; pour les besoins de l'estimation des réserves, ces DDP sont assimilés à des parcelles*

**** Le type de zone mentionné est le type majoritaire (en cas de terrain comprenant plusieurs affectations) selon la typologie cantonale issue de la directive*

***** Le CUS (coefficient d'utilisation du sol) ou l'IUS sont calculés sur la base des valeurs en vigueur dans les règlements si elles existent et que la base de données cantonale les a déjà intégrées, ou sur la base de valeurs moyennes en fonction du type de zone, p.ex. 0.5 pour les zones de centre de localité et 0.25 pour les zones de très faible densité; dans le second cas, les valeurs doivent être contrôlées et au besoin, modifiées.*

****** Le % constructible représente la part des droits à bâtir résiduels du terrain, une fois déduits les droits à bâtir utilisés par les constructions existantes, le total des droits à bâtir d'un terrain étant équivalent à CUS * Surface (m2), et les droits à bâtir utilisés par l'emprise au sol des bâtiments multipliée par le nombre d'étages des bâtiments concernés*

PARCELLES CONTENANT UN POTENTIEL DE DENSIFICATION HORS CENTRE

xx	Donnée fournie par le service en charge du développement territorial
xx	Donnée calculée automatiquement
xx	Donnée à compléter la commune (si besoin)
xx	Donnée modifiée par la commune
xx	Valeur avant nettoyage

Terrain contenant un potentiel de densification

N° parcelle / DDP**	Type de zone d'affectation***	Surface (m2)	CUS/IUS****			Part d'habitat (%)			Taux de saturation (%)			SBP théorique (m2)		SBP déjà bâtie (m2)			% disponib le théoriqu e		% disponible en tenant compte des éventuelles contraintes		Surface brute de plancher réalisable (m2)			
212	Zone d'habitation de faible densité	1421	0.45	0.45		50	50		100	100		320	320	145	145		55	55	55	55	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	176	176	
222	Zone d'habitation de très faible densité	2088	0.39	0.2	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le futur règlement Commentaire de la commune: Périmètre d'implantation: 410 m2 SPd (50% SPd existantes) Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Commentaire du SDT: prise en compte reports droits ZV et ZVA	100	100		100	100		814	409	343	343		58	16	58	6	Justification des corrections de la commune: Périmètres d'implantation, aires (de verdure p.ex.) (1.3.1.12) Commentaire de la commune: Périmètre d'implantation autour bâtiment existant: densification Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	472	25	
223	Zone d'habitation de très faible densité	2673	0.35	0.18	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le futur règlement Commentaire de la commune: Périmètre d'implantation: 470 m2 SPd (50% SPd existantes) Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Commentaire du SDT: Prise en compte reprot droits ZV et ZVA	100	100		100	100		936	471	767	767		18	-63	18	0	Justification des corrections de la commune: Périmètres d'implantation, aires (de verdure p.ex.) (1.3.1.12) Commentaire de la commune: Périmètre d'implantation autour bâtiment existant: densification Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	168	0	
224	Zone d'habitation de très faible densité	1852	0.38	0.19	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le futur règlement Commentaire de la commune: Périmètre d'implantation: 354 m2 SPd (50% SPd existantes) Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	100	100		100	100		704	354	454	454		35	-28	35	0	Justification des corrections de la commune: Périmètres d'implantation, aires (de verdure p.ex.) (1.3.1.12) Commentaire de la commune: Périmètre d'implantation autour bâtiment existant: densification Justification des	246	0	

					Commentaire du SDT: prise en compte report droits ZV et ZVA															corrections du SDT: Autre, à commenter						
225	Zone d'habitation de très faible densité	2781	0.54	0.28	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le futur règlement Commentaire de la commune: Périmètre d'implantation:765 m2 SPd (50% SPd existantes) Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Commentaire du SDT: Prise en compte report de droit ZV et ZVA	100	100			100	100			1502	765	612	612		59	20	59	7	Justification des corrections de la commune: Périmètres d'implantation, aires (de verdure p.ex.) (1.3.1.12) Commentaire de la commune: Périmètre d'implantation autour bâtiment existant: densification Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	886	54	
232	Zone d'habitation de très faible densité	4252	0.36	0.18	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le futur règlement Commentaire de la commune: Périmètre d'implantation: 770 m2 SPd (50% SPd existantes) Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Commentaire du SDT: Prise en compte report droits ZV et ZVA	100	100			100	100			1531	770	510	510		67	34	67	11	Justification des corrections de la commune: Périmètres d'implantation, aires (de verdure p.ex.) (1.3.1.12) Commentaire de la commune: Périmètre d'implantation autour bâtiment existant: densification Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	1026	85	
233	Zone d'habitation de très faible densité	1883	0.37	0.19	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le futur règlement Commentaire de la commune: Périmètre d'implantation: 350 m2 SPd (50% SPd existantes) Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Commentaire du SDT: prise en compte report droits ZV et ZVA	100	100			100	100			697	350	283	283		59	19	59	6	Justification des corrections de la commune: Périmètres d'implantation, aires (de verdure p.ex.) (1.3.1.12) Commentaire de la commune: Périmètre d'implantation autour bâtiment: densification Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	411	21	
234	Zone d'habitation de très faible densité	1988	0.37	0.27	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le futur règlement Commentaire de la commune: Périmètre d'implantation:540 m2 SPd (50% SPd existantes) Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Commentaire du SDT: prise en compte report droits ZV et ZVA	100	100			100	100			736	539	425	425		42	21	42	7	Justification des corrections de la commune: Périmètres d'implantation, aires (de verdure p.ex.) (1.3.1.12) Commentaire de la commune: Périmètre d'implantation autour bâtiment existant: densification Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	309	38	

308	Zone d'habitation de très faible densité	1107	0.31	0.31	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	100	100		100	100		343	343	274	274		20	20	20	20	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	69	69	
309	Zone d'habitation de très faible densité	1704	0.31	0.31	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	100	100		100	100		528	528	387	387		27	27	27	27	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	143	143	
311	Zone d'habitation de très faible densité	1000	0.35	0.35		100	100		100	100		350	350	264	264		25	25	25	25		88	88	
318	Zone d'habitation de très faible densité	2286	0.4	0.4		100	100		100	100		914	914	802	802		12	12	12	12		110	110	
371	Zone d'habitation de très faible densité	1000	0.35	0.35		100	100		100	100		350	350	347	347		1	1	1	1		4	4	
373	Zone d'habitation de très faible densité	1100	0.4	0.4		100	100		100	100		440	440	343	343		22	22	22	22		97	97	
388	Zone d'habitation de très faible densité	1192	0.31	0.31	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	100	100		100	100		370	370	111	111		70	70	70	70	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	259	259	
389	Zone d'habitation de très faible densité	1000	0.31	0.31	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	100	100		100	100		310	310	198	198		36	36	36	36	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	112	112	
390	Zone d'habitation de très faible densité	1400	0.31	0.31	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	100	100		100	100		434	434	317	317		27	27	27	27	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	117	117	
394	Zone d'habitation de très faible densité	506	0.31	0.31	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	100	100		100	100		157	157	0	0		100	100	100	100	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	157	157	
400	Zone d'habitation de très faible densité	1245	0.31	0.31	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	100	100		100	100		386	386	325	325		16	16	16	16	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	62	62	
401	Zone d'habitation de très faible densité	751	0.31	0.31	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des	100	100		100	100		233	233	147	147		37	37	37	37	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT:	86	86	

					corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur															Autre, à commenter				
402	Zone d'habitation de très faible densité	1819	0.31	0.31	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	100	100		100	100		564	564	466	466		17	17	17	17	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	96	96	
408	Zone d'habitation de très faible densité	1003	0.4	0.4		100	100		100	100		401	401	311	311		22	22	22	22		88	88	
421	Zone d'habitation de très faible densité	1094	0.31	0.31	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	100	100		100	100		339	339	154	154		55	55	55	55	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	186	186	
422	Zone d'habitation de très faible densité	1541	0.31	0.31	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	100	100		100	100		478	478	202	202		58	58	58	58	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	277	277	
428	Zone d'habitation de très faible densité	761	0.31	0.31	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	100	100		100	100		236	236	174	174		26	26	26	26	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	61	61	
429	Zone d'habitation de très faible densité	562	0.31	0.31	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	100	100		100	100		174	174	153	153		12	12	12	12	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	21	21	
519	Zone d'habitation de très faible densité	1846	0.27	0.27	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Commentaire de la commune: Prise en compte report droits ZV et TVA Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Commentaire du SDT: Prise en compte report droits ZV et TVA	100	100		100	100		499	499	420	420		16	16	16	16	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	80	80	
522	Zone d'habitation de très faible densité	349	0.47	0.47	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Commentaire de la commune: Prise en compte du	100	100		100	100		164	164	146	146		11	11	11	11	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	18	18	

					reports des droits ZV et ZVA Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Commentaire du SDT: Prise en compte du reports des droits ZV et ZVA																						
570	Zone d'habitation de faible densité	937	0.55	0.55	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Commentaire de la commune: PPA Les Vignes Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Commentaire du SDT: PPA Les Vignes	90	90			100	100			464	464	162	162			65	65	65	65	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	302	302	
575	Zone d'habitation de très faible densité	1980	0.19	0.19	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	100	100			100	100			376	376	324	324			14	14	14	14	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	53	53	
583	Zone d'habitation de très faible densité	863	0.19	0	Justification des corrections de la commune: Autre à commenter Commentaire de la commune: Passage en zone de tourisme et de loisirs 15 LAT Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	100	100			100	100			164	0	10	10			94	-	94	0	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	154	0	
584	Zone d'habitation de très faible densité	1605	0.19	0.19	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	100	100			100	100			305	305	128	128			58	58	58	58	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	177	177	
585	Zone d'habitation de très faible densité	988	0.19	0.19	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	100	100			100	100			188	188	173	173			8	8	8	8	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	15	15	
588	Zone d'habitation de très faible densité	1248	0.27	0.14	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le futur règlement Commentaire de la commune: Périmètre d'implantation: 115 m2 SB (env. 50%	100	100			100	100			337	173	195	195			42	-12	42	0	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	142	0	

				droits existants) Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Commentaire du SDT: Prise en compte du reports de droits ZV et ZVA																			
593	Zone d'habitation de très faible densité	11069	0.23	0 Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le futur règlement Commentaire de la commune: Abrogation du PPA EN COULET Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Commentaire du SDT: PPA EN COULET	100	100			100	100		2546	0	86	86		97	-	97	0 Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	2470	0	
595	Zone d'habitation de très faible densité	2354	0.19	0.19 Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	100	100			100	100		447	447	419	419		6	6	6	6 Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	27	27	
600	Zone d'habitation de très faible densité	1500	0.19	0.19 Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	100	100			100	100		285	285	269	269		5	5	5	5 Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	14	14	
603	Zone d'habitation de très faible densité	1200	0.19	0 Justification des corrections de la commune: Autre à commenter Commentaire de la commune: Passage en zone de tourisme et de loisirs 15 LAT	100	100			100	100		228	0	0	0		100	Na N	100	0 Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	228	0	
605	Zone d'habitation de très faible densité	5112	0.19	0 Justification des corrections de la commune: Autre à commenter Commentaire de la commune: Passage en zone de tourisme et de loisirs 15 LAT	100	100			100	100		971	0	0	0		100	Na N	100	0 Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	971	0	
606	Zone d'habitation de très faible densité	2346	0.29	0.15 Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le futur règlement Commentaire de la commune: Périmètre d'implantation: 230 m2 SB (env. 50% droits existants) Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le	100	100			100	100		680	345	486	486		29	-41	29	0 Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	197	0	

[illegible]

					Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur															corrections du SDT: Autre, à commenter				
631	Zone d'habitation de très faible densité	1006	0.31	0.31	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	100	100		100	100		312	312	215	215		31	31	31	31	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	97	97	
632	Zone d'habitation de très faible densité	928	0.31	0.31	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	100	100		100	100		288	288	246	246		14	14	14	14	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	40	40	
633	Zone d'habitation de très faible densité	997	0.31	0.31	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	100	100		100	100		309	309	224	224		27	27	27	27	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	83	83	
634	Zone d'habitation de très faible densité	920	0.31	0.31	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	100	100		100	100		285	285	203	203		29	29	29	29	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	83	83	
635	Zone d'habitation de très faible densité	1075	0.31	0.31	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	100	100		100	100		333	333	171	171		49	49	49	49	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	163	163	
640	Zone d'habitation de très faible densité	1624	0.31	0.31	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	100	100		100	100		503	503	406	406		19	19	19	19	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	96	96	
644	Zone d'habitation de très faible densité	2244	0.31	0	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement Commentaire de la commune: Déclassement en zone agricole - MPGA "Aux Saugettes" et "En Marcy" Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	100	100		100	100		696	0	0	0		100	Na N	100	100	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	696	0	
645	Zone d'habitation de très faible densité	1109	0.31	0	Justification des corrections de la	100	100		100	100		344	0	0	0		100	Na N	100	100	Justification des corrections de la	344	0	

					commune: Valeur du futur règlement Commentaire de la commune: Déclassement en zone agricole - MPGA "Aux Saugettes" et "En Marcy" Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur														commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter								
647	Zone d'habitation de très faible densité	1386	0.31	0.31	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	100	100			100	100			430	430	106	106			75	75	75	75	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	323	323	
651	Zone d'habitation de très faible densité	58	0.31	0.31	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	100	100			100	100			18	18	0	0			100	100	100	100	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	18	18	
653	Zone d'habitation de très faible densité	1505	0.19	0.19	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	100	100			100	100			286	286	159	159			45	45	45	45	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	129	129	
657	Zone d'habitation de faible densité	312	0.5	0.5	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	50	50			100	100			78	78	0	0			100	100	100	100	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	78	78	
659	Zone d'habitation de faible densité	36	0.5	0.5	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	50	50			100	100			9	9	0	0			100	100	100	100	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	9	9	
661	Zone d'habitation de très faible densité	1716	0.19	0.19	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	100	100			100	100			326	326	175	175			46	46	46	46	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	150	150	
662	Zone d'habitation de faible densité	355	0.5	0.5	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le	50	50			100	100			89	89	0	0			100	100	100	100	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	89	89	

663	Zone d'habitation de faible densité	647	0.5	0.5	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	50	50		100	100		162	162	106	106		35	35	35	35	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	57	57	
665	Zone d'habitation de faible densité	996	0.5	0.5	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	50	50		100	100		249	249	198	198		20	20	20	20	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	50	50	
668	Zone d'habitation de très faible densité	2010	0.2	0.2	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Commentaire de la commune: Prise en compte du reports des droits ZV et ZVA Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Commentaire du SDT: Prise en compte du reports des droits ZV et ZVA	100	100		100	100		402	402	270	270		33	33	33	33	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	133	133	
674	Zone d'habitation de très faible densité	2100	0.19	0.19		100	100		100	100		399	399	265	265		34	34	34	34	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	136	136	
675	Zone d'habitation de très faible densité	4209	0.22	0.11	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le futur règlement Commentaire de la commune: Périmètre d'implantation: 310 m2 SB Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Commentaire du SDT: Prise en compte du reports des droits ZV et ZVA	100	100		100	100		926	463	191	191		79	59	79	20	Justification des corrections de la commune: Périmètres d'implantation, aires (de verdure p.ex.) (1.3.1.12) Commentaire de la commune: Périmètre d'implantation autour de bâtiment existant: densification Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	732	93	
676	Zone d'habitation de très faible densité	2334	0.2	0.2	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Commentaire de la commune: Prise en compte du reports des droits ZV et ZVA Justification des corrections du SDT:	100	100		100	100		467	467	373	373		20	20	20	20	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	93	93	

					Valeur estimée selon le règlement en vigueur Commentaire du SDT: Prise en compte du reports des droits ZV et ZVA																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																								
--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

					reports des droits ZV et ZVA														Autre, à commenter					
690	Zone d'habitation de très faible densité	7202	0.24	0.12	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le futur règlement Commentaire de la commune: périmètre d'implantation: 580 m2 SB Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Commentaire du SDT: Prise en compte du reports des droits ZV et ZVA	100	100		100	100		1729	871	343	343		80	61	80	0	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Commentaire de la commune: Selon convention Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	1383	0	
691	Zone d'habitation de très faible densité	8	0.19	0.19	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	100	100		100	100		1	1	0	0		100	100	100	100	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	1	1	
693	Zone d'habitation de très faible densité	421	0.19	0.19	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	100	100		100	100		80	80	0	0		100	100	100	100	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	80	80	
723	Zone d'habitation de très faible densité	1803	0.31	0.31	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	100	100		100	100		559	559	479	479		14	14	14	14	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	78	78	
724	Zone d'habitation de très faible densité	1003	0.31	0.31	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	100	100		100	100		311	311	204	204		35	35	35	35	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	109	109	
751	Zone d'habitation de très faible densité	3473	0.19	0.19	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	100	100		100	100		660	660	600	600		9	9	9	9	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	59	59	
752	Zone d'habitation de très faible densité	1766	0.31	0.31	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	100	100		100	100		547	547	390	390		29	29	29	29	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	159	159	

762	Zone d'habitation de très faible densité	2494	0.19	0	Justification des corrections de la commune: Autre à commenter Commentaire de la commune: Passage en zone affectée à des besoins publics 15 LAT	100	100		100	100		474	0	0	0		100	Na	100	0	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	474	0	
770	Zone d'habitation de très faible densité	2462	0.29	0.14	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le futur règlement Commentaire de la commune: Périmètre d'implantation: 235 m2 SB (env. 50% droits existants) Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Commentaire du SDT: Prise en compte du reports des droits ZV et ZVA	100	100		100	100		714	352	253	253		65	28	65	9	Justification des corrections de la commune: Périmètres d'implantation, aires (de verdure p.ex.) (1.3.1.12) Commentaire de la commune: Périmètre d'implantation autour du bâtiment existant: densification Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	464	32	
777	Zone d'habitation de très faible densité	1136	0.31	0.31	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	100	100		100	100		352	352	287	287		19	19	19	19	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	67	67	
778	Zone d'habitation de très faible densité	1086	0.31	0.31	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	100	100		100	100		337	337	295	295		12	12	12	12	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	40	40	
780	Zone d'habitation de très faible densité	1005	0.31	0.31	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	100	100		100	100		312	312	261	261		16	16	16	16	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	50	50	
785	Zone d'habitation de très faible densité	1815	0.19	0.19	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	100	100		100	100		345	345	317	317		8	8	8	8	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	28	28	
790	Zone d'habitation de très faible densité	1941	0.19	0.19	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	100	100		100	100		369	369	360	360		3	3	3	3	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	11	11	
791	Zone d'habitation de très faible densité	3471	0.37	0.19	Justification des	100	100		100	100		1284	646	315	315		75	51	75	17	Justification des	963	110	

					corrections de la commune: Valeur estimée selon le futur règlement Commentaire de la commune: Périmètre d'implantation: 645 m2 SPd (50% SPd existantes) Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Commentaire du SDT: Prise en compte du reports des droits ZV et ZVA														corrections de la commune: Périmètres d'implantation, aires (de verdure p.ex.) (1.3.1.12) Commentaire de la commune: Périmètre d'implantation autour bâtiment existant: densification Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter							
794	Zone d'habitation de très faible densité	2137	0.19	0.19	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	100	100			100	100			406	406	334	334		18	18	18	18	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	73	73	
818	Zone d'habitation de très faible densité	1028	0.31	0.31	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	100	100			100	100			319	319	191	191		40	40	40	40	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	128	128	
819	Zone d'habitation de très faible densité	1197	0.31	0.31	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	100	100			100	100			371	371	219	219		41	41	41	41	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	152	152	
870	Zone d'habitation de très faible densité	1400	0.31	0.31	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	100	100			100	100			434	434	393	393		9	9	9	9	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	39	39	
871	Zone d'habitation de très faible densité	1095	0.31	0.31	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	100	100			100	100			340	340	209	209		38	38	38	38	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	129	129	
872	Zone d'habitation de très faible densité	1267	0.31	0.31	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	100	100			100	100			393	393	283	283		28	28	28	28	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	110	110	
875	Zone d'habitation de très faible densité	751	0.31	0.31	Justification des corrections de la	100	100			100	100			233	233	119	119		49	49	49	49	Justification des corrections de la	114	114	

					commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur													commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter							
876	Zone d'habitation de très faible densité	778	0.31	0.31	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	100	100			100	100		241	241	175	175		28	28	28	28	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	67	67	
879	Zone d'habitation de très faible densité	1226	0.31	0.31	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	100	100			100	100		380	380	316	316		17	17	17	17	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	65	65	
881	Zone d'habitation de très faible densité	1216	0.31	0.31	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	100	100			100	100		377	377	234	234		38	38	38	38	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	143	143	
882	Zone d'habitation de très faible densité	982	0.31	0.31	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	100	100			100	100		304	304	284	284		7	7	7	7	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	21	21	
883	Zone d'habitation de très faible densité	1008	0.31	0.31	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	100	100			100	100		312	312	184	184		41	41	41	41	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	128	128	
885	Zone d'habitation de très faible densité	823	0.31	0.31	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	100	100			100	100		255	255	208	208		18	18	18	18	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	46	46	
886	Zone d'habitation de très faible densité	1452	0.31	0.31	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	100	100			100	100		450	450	367	367		18	18	18	18	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	81	81	
908	Zone d'habitation de très faible densité	2523	0.31	0.31	Justification des corrections de la commune:	100	100			100	100		782	782	691	691		12	12	12	12	Justification des corrections de la commune:	94	94	

					Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur																Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter					
909	Zone d'habitation de très faible densité	1400	0.31	0.31	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	100	100			100	100			434	434	143	143		67	67	67	67	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	291	291	
945	Zone d'habitation de très faible densité	1267	0.31	0.31	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	100	100			100	100			393	393	117	117		70	70	70	70	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	275	275	
946	Zone d'habitation de très faible densité	1433	0.31	0.31	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	100	100			100	100			444	444	306	306		31	31	31	31	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	138	138	
949	Zone d'habitation de très faible densité	1000	0.31	0.31		100	100			100	100			310	310	242	242		22	22	22	22	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	68	68	
950	Zone d'habitation de très faible densité	578	0.31	0	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement Commentaire de la commune: Passage en zone d'utilité publique A - MPGA "Aux Saugettes" et "En Marcy" Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	100	100			100	100			179	0	0	0		100	NaN	100	100	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	179	0	
952	Zone d'habitation de très faible densité	1004	0.31	0.31	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	100	100			100	100			311	311	243	243		22	22	22	22	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	68	68	
953	Zone d'habitation de très faible densité	1384	0.31	0.31	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	100	100			100	100			429	429	423	423		1	1	1	1	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	4	4	
954	Zone d'habitation de très faible densité	1333	0.31	0.31	Justification des corrections de la	100	100			100	100			413	413	338	338		18	18	18	18	Justification des corrections de la	74	74	

					commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur													commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter						
957	Zone d'habitation de très faible densité	1200	0.31	0.31	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	100	100		100	100		372	372	258	258		31	31	31	31	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	115	115	
958	Zone d'habitation de très faible densité	1114	0.31	0.31	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	100	100		100	100		345	345	294	294		15	15	15	15	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	52	52	
965	Zone d'habitation de très faible densité	1306	0.31	0.31	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	100	100		100	100		405	405	353	353		13	13	13	13	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	53	53	
969	Zone d'habitation de très faible densité	2328	0.31	0.31	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	100	100		100	100		722	722	363	363		50	50	50	50	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	361	361	
970	Zone d'habitation de très faible densité	1257	0.31	0.31	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	100	100		100	100		390	390	334	334		14	14	14	14	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	55	55	
976	Zone d'habitation de très faible densité	2008	0.19	0.19	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	100	100		100	100		381	381	323	323		15	15	15	15	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	57	57	
982	Zone d'habitation de très faible densité	1500	0.31	0.31	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	100	100		100	100		465	465	354	354		24	24	24	24	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	112	112	
1053	Zone d'habitation de très faible densité	1425	0.31	0.31	Justification des corrections de la commune:	100	100		100	100		442	442	237	237		46	46	46	46	Justification des corrections de la commune:	203	203	

					Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur															Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter				
1139	Zone d'habitation de très faible densité	1310	0.31	0.31	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	100	100		100	100		406	406	214	214		47	47	47	47	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	191	191	
1155	Zone d'habitation de très faible densité	1010	0.31	0.31	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	100	100		100	100		313	313	253	253		19	19	19	19	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	59	59	
1157	Zone d'habitation de très faible densité	57	0.19	0.19	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	100	100		100	100		11	11	0	0		100	100	100	100	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	11	11	
1158	Zone d'habitation de très faible densité	1216	0.31	0.31	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	100	100		100	100		377	377	340	340		10	10	10	10	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	38	38	
1160	Zone d'habitation de très faible densité	1213	0.31	0.31	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	100	100		100	100		376	376	308	308		18	18	18	18	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	68	68	
1161	Zone d'habitation de très faible densité	1057	0.31	0.31	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	100	100		100	100		328	328	132	132		60	60	60	60	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	197	197	
1165	Zone d'habitation de très faible densité	5470	0.34	0.17	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le futur règlement Commentaire de la commune: Périmètre d'implantation: 930 m2 SPd (50% SPd existantes) Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le	100	100		100	100		1860	930	566	566		70	39	70	13	Justification des corrections de la commune: Périmètres d'implantation, aires (de verdure p.ex.) (1.3.1.12) Commentaire de la commune: Périmètre d'implantation autour bâtiment existant: densification	1302	121	

					corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur															Autre, à commenter				
1218	Zone d'habitation de très faible densité	997	0.31	0.31	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	100	100		100	100		309	309	251	251		19	19	19	19	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	59	59	
1226	Zone d'habitation de très faible densité	714	0.31	0.31	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	100	100		100	100		221	221	175	175		21	21	21	21	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	46	46	
1234	Zone d'habitation de très faible densité	2018	0.19	0.19	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	100	100		100	100		383	383	307	307		20	20	20	20	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	77	77	
1238	Zone d'habitation de très faible densité	1248	0.31	0	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement Commentaire de la commune: Passage en zone d'utilité publique B - MPGA "Aux Saugettes" et "En Marcy" Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	100	100		100	100		387	0	0	0		100	Na N	100	100	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	387	0	
1239	Zone d'habitation de très faible densité	30	0.25	0.25		100	100		100	100		7	7	0	0		100	100	100	100		7	7	
1266	Zone d'habitation de très faible densité	1646	0.19	0.19	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	100	100		100	100		313	313	308	308		2	2	2	2	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	6	6	
1269	Zone d'habitation de très faible densité	1133	0.31	0.31	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	100	100		100	100		351	351	141	141		60	60	60	60	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	211	211	
1270	Zone d'habitation de très faible densité	1167	0.31	0.31	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	100	100		100	100		362	362	215	215		40	40	40	40	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	145	145	
1271	Zone d'habitation de très faible densité	1182	0.31	0.31	Justification des corrections de la	100	100		100	100		366	366	215	215		41	41	41	41	Justification des corrections de la	150	150	

					commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur														commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter							
1274	Zone d'habitation de très faible densité	1179	0.31	0.31	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	100	100			100	100			366	366	290	290		21	21	21	21	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	77	77	
1276	Zone d'habitation de très faible densité	1094	0.31	0.31	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	100	100			100	100			339	339	274	274		19	19	19	19	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	64	64	
1289	Zone d'habitation de faible densité	17	0.55	0.55		100	100			100	100			9	9	0	0		100	100	100	100		9	9	
1363	Zone d'habitation de très faible densité	2259	0.19	0.19	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	100	100			100	100			429	429	356	356		17	17	17	17	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	73	73	
1373	Zone d'habitation de faible densité	24	0.45	0.45		100	100			100	100			11	11	8	8		26	26	26	26		3	3	
1424	Zone d'habitation de très faible densité	811	0.31	0.31	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	100	100			100	100			252	252	193	193		23	23	23	23	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	58	58	
1441	Zone d'habitation de très faible densité	1200	0.31	0.31	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	100	100			100	100			372	372	300	300		19	19	19	19	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	71	71	
1484	Zone d'habitation de très faible densité	1484	0.19	0.19	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	100	100			100	100			282	282	130	130		54	54	54	54	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	152	152	
1545	Zone d'habitation de très faible densité	4893	0.19	0.1	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le futur règlement Commentaire de la commune: Périmètre d'implantation: 310 m2 SB	100	100			100	100			930	465	404	404		57	13	57	4	Justification des corrections de la commune: Périmètres d'implantation, aires (de verdure p.ex.) (1.3.1.12) Commentaire de la commune: Périmètre	530	19	

																			d'implantation autour bâtiment existant: densification Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter					
1582	Zone d'habitation de très faible densité	1013	0.34	0	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le futur règlement Commentaire de la commune: Fusion avec la parcelle 234 Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Commentaire du SDT: Prise en compte du reports des droits ZV et ZVA	100	100		100	100		344	0	0	0		100	NaN	100	0	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Commentaire de la commune: Fusion avec la parcelle 234 Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	344	0	
1670	Zone d'habitation de très faible densité	3321	0.19	0.19	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	100	100		100	100		631	631	613	613		3	3	3	3	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	19	19	
1726	Zone d'habitation de très faible densité	325	0.19	0.19	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	100	100		100	100		62	62	0	0		100	100	100	100	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	62	62	
1767	Zone d'habitation de très faible densité	1000	0.31	0.31	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	100	100		100	100		310	310	182	182		41	41	41	41	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	127	127	
1768	Zone d'habitation de très faible densité	1001	0.35	0.35		100	100		100	100		350	350	269	269		23	23	23	23		81	81	
1773	Zone d'habitation de faible densité	1632	0.31	0	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement Commentaire de la commune: Passage en zone viticole - MPGA "Aux Saugettes" et "En Marcy" Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	100	100		100	100		506	0	0	0		100	NaN	100	0	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	506	0	
1784	Zone d'habitation de très faible densité	1250	0.31	0.31	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	100	100		100	100		388	388	273	273		29	29	29	29	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	113	113	

1790	Zone d'habitation de très faible densité	1119	0.4	0.4		100	100		100	100		448	448	336	336		25	25	25	25		112	112	
1904	Zone d'habitation de très faible densité	2093	0.19	0.19	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	100	100		100	100		398	398	333	333		16	16	16	16	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	64	64	
1906	Zone d'habitation de très faible densité	1000	0.31	0.31	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	100	100		100	100		310	310	175	175		44	44	44	44	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	136	136	
1908	Zone d'habitation de très faible densité	2477	0.39	0.39		100	100		100	100		968	968	718	718		26	26	26	26		252	252	
1910	Zone d'habitation de très faible densité	2131	0.4	0.4		100	100		100	100		853	853	807	807		5	5	5	5		43	43	
1929	Zone d'habitation de très faible densité	14	0.25	0.25		100	100		100	100		4	4	0	0		100	100	100	100		4	4	
1954	Zone d'habitation de très faible densité	1195	0.29	0.13	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le futur règlement Commentaire de la commune: Périmètre d'implantation: 100 m2 SB (env. 50% droits existants) Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Commentaire du SDT: Prise en compte du reports des droits ZV et ZVA	100	100		100	100		346	149	286	286		17	-92	17	0	Justification des corrections de la commune: Périmètres d'implantation, aires (de verdure p.ex.) (1.3.1.12) Commentaire de la commune: Périmètre d'implantation autour bâtiment existant: densification Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	59	0	
1955	Zone d'habitation de très faible densité	715	0.31	0.31	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	100	100		100	100		222	222	175	175		21	21	21	21	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	47	47	
1956	Zone d'habitation de très faible densité	1005	0.31	0.31	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	100	100		100	100		312	312	248	248		20	20	20	20	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	62	62	
1971	Zone d'habitation de très faible densité	1178	0.35	0.35		100	100		100	100		415	415	382	382		8	8	8	8		33	33	
1981	Zone d'habitation de très faible densité	2149	0.26	0.13	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le futur règlement Commentaire de la commune: Périmètre d'implantation: 185 m2 SB Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Commentaire du SDT:	100	100		100	100		559	277	360	360		36	-30	36	0	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Commentaire de la commune: Périmètre d'implantation autour bâtiment existant: densification Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	201	0	

					Prise en compte du reports des droits ZV et ZVA																			
1983	Zone d'habitation de très faible densité	702	0.31	0.31	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	100	100		100	100		218	218	132	132		39	39	39	39	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	85	85	
1984	Zone d'habitation de très faible densité	703	0.31	0.31	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	100	100		100	100		218	218	170	170		22	22	22	22	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	48	48	
2029	Zone d'habitation de très faible densité	45	0.31	0.31	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	100	100		100	100		14	14	0	0		100	100	100	100	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	14	14	
Total		267637																				30913	14033	

Le Plan directeur cantonal prévoit une surface de 50m2 par habitant.

Total de la capacité de développement résidentiel de la zone à bâtir hors du périmètre de centre

618281

- * On entend par terrain une parcelle ou partie de parcelle, ou un droit de superficie, compris dans la zone à bâtir à vocation d'habitation ou mixte
- ** Les DDP sont des droits distincts permanents, tels que des droits de superficie, qui s'appliquent sur une fraction délimitée d'une ou plusieurs parcelles; pour les besoins de l'estimation des réserves, ces DDP sont assimilés à des parcelles
- *** Le type de zone mentionné est le type majoritaire (en cas de terrain comprenant plusieurs affectations) selon la typologie cantonale issue de la directive
- **** Le CUS (coefficient d'utilisation du sol) ou l'IUS sont calculés sur la base des valeurs en vigueur dans les règlements si elles existent et que la base de données cantonale les a déjà intégrées, ou sur la base de valeurs moyennes en fonction du type de zone, p.ex. 0.5 pour les zones de centre de localité et 0.25 pour les zones de très faible densité; dans le second cas, les valeurs doivent être contrôlées et au besoin, modifiées.
- ***** Le % constructible représente la part des droits à bâtir résiduels du terrain, une fois déduits les droits à bâtir utilisés par les constructions existantes, le total des droits à bâtir d'un terrain étant équivalent à CUS * Surface (m2), et les droits à bâtir utilisés par l'emprise au sol des bâtiments multipliée par le nombre d'étages des bâtiments concernés

PARCELLES CONTENANT UNE RESERVE (POSSIBILITE D'IMPLANTER UNE NOUVELLE CONSTRUCTION) EN CENTRE

xx	Donnée fournie par le service en charge du développement territorial
xx	Donnée calculée automatiquement
xx	Donnée à compléter la commune (si besoin)
xx	Donnée modifiée par la commune
xx	Valeur avant nettoyage

Terrains contenant une réserve

N° parcelle / DDP**	Type de zone d'affectation***	Surface (m2)	CUS/IUS****			Part d'habitat (%)			Taux de saturation (%)			SBP théorique (m2)		SBP déjà bâtie (m2)		% disponib le théoriqu e		% disponible en tenant compte des éventuelles contraintes		Surface brute de plancher réalisable (m2)				
122	Zone d'habitation de très faible densité	6479	0.21	0.21	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Commentaire de la commune: PPA Devant La Ville; calculé sur la base des SBP max autorisées Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Commentaire du SDT: PPA Devant La Ville; calculé sur la base des SBP max autorisées	100	100		100	100		1360	1360	1038	1038		24	24	24	24	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	326	326	
143	Zone d'habitation de très faible densité	4250	0.18	0.18	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Commentaire de la commune: PPA Devant La Ville; calculé sur la base des SBP max autorisées Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Commentaire du SDT: PPA Devant La Ville; calculé sur la base des SBP max autorisées	100	100		100	100		765	765	436	436		43	43	43	43	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	329	329	
144	Zone d'habitation de très faible densité	5894	0.22	0.22	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Commentaire de la commune: PPA Devant La Ville; calculé sur la base des SBP max autorisées Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Commentaire du SDT: PPA Devant La Ville; calculé sur la base des SBP max autorisées	100	100		100	100		1297	1297	671	671		48	48	48	48	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	623	623	
147	Zone d'habitation de moyenne densité	2106	0.72	0.72	Commentaire de la	50	50		100	100		758	758	0	0		100	100	100	100	Justification des	758	758	

					commune: PPA Devant La Ville; calculé sur la base des SBP max autorisées Commentaire du SDT: PPA Devant La Ville; calculé sur la base des SBP max autorisées															corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter				
182	Zone d'habitation de faible densité	2482	0.5	0.5	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	50	100		100	100		621	1241	841	841		-35	32	0	32	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	0	397	
183	Zone d'habitation de faible densité	3080	0.5	0.5		50	100		100	100		770	1540	698	698		9	55	0	55	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	0	847	
196	Zone d'habitation de faible densité	4562	0.42	0.42	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	90	90		100	100		1724	1724	516	516		70	70	55	55	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	948	948	
197	Zone d'habitation de faible densité	4659	0.42	0.42	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	90	90		100	100		1761	1761	233	233		87	87	80	80	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	1409	1409	
205	Zone d'habitation de faible densité	2034	0.42	0.42	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	90	90		100	100		769	769	325	325		58	58	58	58	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	446	446	
217	Zone d'habitation de faible densité	2981	0.5	0.5	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	50	50		100	100		745	745	321	321		57	57	57	57	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	425	425	
346	Zone d'habitation de faible densité	1647	0.5	0.5		80	100		100	100		659	824	197	197		70	76	67	76	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	442	626	
356	Zone d'habitation de très faible densité	807	0.31	0.31	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	100	100		100	100		250	250	0	0		100	100	100	100	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	250	250	

480	Zone d'habitation de faible densité	1677	0.5	0.5	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	50	100		100	100		419	838	658	658		-57	22	0	22	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	0	184	
488	Zone d'habitation de faible densité	2797	0.5	0.5		50	100		100	100		699	1398	418	418		40	70	40	70	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	280	979	
493	Zone d'habitation de très faible densité	1485	0.31	0.31	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	100	100		100	100		460	460	0	0		100	100	100	100	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	460	460	
512	Zone d'habitation de faible densité	1765	0.42	0.42	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	90	90		100	100		667	667	0	0		100	100	100	100	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	667	667	
513	Zone d'habitation de faible densité	2768	0.42	0.42	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	90	90		100	100		1046	1046	476	476		55	55	55	55	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	575	575	
515	Zone d'habitation de très faible densité	1004	0.26	0.26	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Commentaire de la commune: Prise en compte du reports des droits ZV et ZVA Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Commentaire du SDT: Prise en compte du reports des droits ZV et ZVA	100	100		100	100		261	261	3	3		99	99	99	99	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	258	258	
525	Zone d'habitation de faible densité	2043	0.42	0.42		90	90		100	100		772	772	84	84		89	89	64	64	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	494	494	
531	Zone d'habitation de faible densité	1787	0.42	0.42	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	90	90		100	100		676	676	419	419		38	38	38	38	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des	257	257	

					Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur															corrections du SDT: Autre, à commenter				
536	Zone d'habitation de faible densité	1758	0.42	0.42	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	90	90		100	100		665	665	266	266		60	60	60	60	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	399	399	
561	Zone d'habitation de faible densité	5468	0.42	0.42	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	90	90		100	100		2067	2067	1600	1600		23	23	23	23	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	475	475	
700	Zone d'habitation de très faible densité	1482	0.31	0.31	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	100	100		100	100		459	459	117	117		75	75	75	75	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	344	344	
703	Zone d'habitation de très faible densité	1238	0.31	0.31	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	100	100		100	100		384	384	224	224		42	42	42	42	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	161	161	
711	Zone d'habitation de très faible densité	10817	0.31	0.31	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	100	100		100	100		3353	3353	0	0		100	100	100	100	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	3353	3353	
772	Zone d'habitation de très faible densité	3472	0.31	0.31	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	100	100		100	100		1076	1076	0	0		100	100	100	100	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	1076	1076	
977	Zone d'habitation de très faible densité	1112	0.31	0.31	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	100	100		100	100		345	345	0	0		100	100	100	100	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	345	345	
983	Zone d'habitation de faible densité	2092	0.5	0.5	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des	50	100		100	100		523	1046	249	249		52	76	52	76	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT:	272	795	

					corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur														Autre, à commenter					
1054	Zone d'habitation de faible densité	1646	0.42	0.42	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	90	90		100	100		622	622	441	441		29	29	29	29	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	180	180	
1204	Zone d'habitation de très faible densité	1730	0.36	0.36	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Commentaire de la commune: Prise en compte du reports des droits ZV et ZVA Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Commentaire du SDT: Prise en compte du reports des droits ZV et ZVA	100	100		100	100		623	623	253	253		59	59	59	59	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	368	368	
1224	Zone d'habitation de faible densité	1331	0.42	0.42	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	90	90		100	100		503	503	0	0		100	100	100	100	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	503	503	
1394	Zone d'habitation de faible densité	1013	0.42	0.42	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	90	90		100	100		383	383	0	0		100	100	100	100	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	383	383	
1395	Zone d'habitation de faible densité	1033	0.42	0.42	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	90	90		100	100		391	391	0	0		100	100	100	100	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	391	391	
1638	Zone d'habitation de faible densité	1305	0.42	0.42	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	90	90		100	100		493	493	0	0		100	100	100	100	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	493	493	
1907	Zone d'habitation de moyenne densité	10787	0.64	0.64	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT:	90	90		100	100		6213	6213	1375	1375		78	78	78	78	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	4846	4846	

[illegible]

Total de la capacité de développement résidentiel de la zone à bâtir dans le périmètre de centre (si présent)

* On entend par terrain une parcelle ou partie de parcelle, ou un droit de superficie, compris dans la zone à bâtir à vocation d'habitation ou mixte

**** Les DDP sont des droits distincts permanents, tels que des droits de superficie, qui s'appliquent sur une fraction délimitée d'une ou plusieurs parcelles; pour les besoins de l'estimation des réserves, ces DDP sont assimilés à des parcelles**

*** Le type de zone mentionné est le type majoritaire (en cas de terrain comprenant plusieurs affectations) selon la typologie cantonale issue de la directive

**** Le CUS (coefficient d'utilisation du sol) ou l'IUS sont calculés sur la base des valeurs en vigueur dans les règlements si elles existent et que la base de données cantonale les a déjà intégrées, ou sur la base de valeurs moyennes en fonction du type de zone, p.ex. 0.5 pour les zones de centre de localité et 0.25 pour les zones de très faible densité; dans le second cas, les valeurs doivent être contrôlées et au besoin, modifiées.

***** Le % constructible représente la part des droits à bâtir résiduels du terrain, une fois déduits les droits à bâtir utilisés par les constructions existantes, le total des droits à bâtir d'un terrain étant équivalent à $CUS * Surface (m^2)$, et les droits à bâtir utilisés par l'emprise au sol des bâtiments multipliée par le nombre d'étages des bâtiments concernés

PARCELLES CONTENANT UN POTENTIEL DE DENSIFICATION EN CENTRE

xx	Donnée fournie par le service en charge du développement territorial
xx	Donnée calculée automatiquement
xx	Donnée à compléter la commune (si besoin)
xx	Donnée modifiée par la commune
xx	Valeur avant nettoyage

Terrain contenant un potentiel de densification

N° parcelle / DDP**	Type de zone d'affectation***	Surface (m2)	CUS/IUS****		Part d'habitat (%)		Taux de saturation (%)		SBP théorique (m2)		SBP déjà bâtie (m2)		% disponib le théoriqu e	% disponible en tenant compte des éventuelles contraintes		Surface brute de plancher réalisable (m2)				
1	Zone de centre de localité (zone village)	206	0.5	0.5	90	90	100	100	93	93	56	56	39	39	39	39	36	36		
12	Zone de centre de localité (zone village)	150	0.5	0.5	90	90	100	100	67	67	0	0	100	100	100	100	67	67		
44	Zone de centre de localité (zone village)	371	0.5	0.5	90	90	100	100	167	167	68	68	59	59	59	59	99	99		
49	Zone de centre de localité (zone village)	259	0.5	0.5	90	90	100	100	117	117	0	0	100	100	100	100	117	117		
52	Zone de centre de localité (zone village)	73	0.5	0.5	90	90	100	100	33	33	0	0	100	100	100	100	33	33		
83	Zone de centre de localité (zone village)	36	0.5	0.5	90	90	100	100	16	16	0	0	100	100	100	100	16	16		
88	Zone de centre de localité (zone village)	163	0.5	0.5	90	90	100	100	73	73	62	62	15	15	15	15	11	11		
89	Zone de centre de localité (zone village)	12	0.5	0.5	90	90	100	100	5	5	0	0	100	100	100	100	5	5		
90	Zone de centre de localité (zone village)	12	0.5	0.5	90	90	100	100	5	5	0	0	100	100	100	100	5	5		
91	Zone de centre de localité (zone village)	9	0.5	0.5	90	90	100	100	4	4	0	0	100	100	100	100	4	4		
92	Zone de centre de localité (zone village)	9	0.5	0.5	90	90	100	100	4	4	0	0	100	100	100	100	4	4		
99	Zone de centre de localité (zone village)	48	0.5	0.5	90	90	100	100	22	22	10	10	55	55	55	55	12	12		
110	Zone de centre de localité (zone village)	16	0.5	0.5	90	90	100	100	7	7	0	0	100	100	100	100	7	7		
113	Zone de centre de localité (zone village)	352	0.5	0.5	90	90	100	100	159	159	0	0	100	100	100	100	159	159		
117	Zone de centre de localité (zone village)	141	0.5	0.5	90	90	100	100	64	64	53	53	16	16	16	16	10	10		
119	Zone d'habitation de faible densité	1173	0.42	0.42	90	90	100	100	443	443	198	198	55	55	55	55	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	244	244	
125	Zone d'habitation de très faible densité	163	0.25	0.25	100	100	100	100	41	41	0	0	100	100	100	100		41	41	
129	Zone d'habitation de faible densité	301	1.35	1.35	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Commentaire de la commune: PPA Devant la Ville, estimé selon les SBP autorisées max Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Commentaire du SDT: PPA Devant la Ville, estimé selon les SBP autorisées max	50	50	100	100	203	203	0	0	100	100	100	100	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	203	203
135	Zone d'habitation de faible densité	1306	0.42	0.42	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	90	90	100	100	494	494	308	308	38	38	38	38	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	188	188
136	Zone d'habitation de faible densité	1569	0.42	0.42	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	90	90	100	100	593	593	388	388	35	35	35	35	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des	208	208

					Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur															corrections du SDT: Autre, à commenter				
145	Zone d'habitation de très faible densité	1758	0.29	0.29	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Commentaire de la commune: PPA Devant La Ville; calculé sur la base des SBP max autorisées Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Commentaire du SDT: PPA Devant La Ville; calculé sur la base des SBP max autorisées	100	100		100	100		510	510	428	428		16	16	16	16	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	82	82	
146	Zone d'habitation de très faible densité	1421	0.25	0.25		100	100		100	100		355	355	327	327		8	8	8	8		28	28	
171	Zone d'habitation de faible densité	1783	0.42	0.42	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	90	90		100	100		674	674	454	454		33	33	33	33	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	222	222	
172	Zone d'habitation de faible densité	1943	0.42	0.42	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	90	90		100	100		734	734	618	618		16	16	16	16	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	117	117	
173	Zone d'habitation de faible densité	1534	0.42	0.42	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	90	90		100	100		580	580	313	313		46	46	46	46	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	267	267	
176	Zone d'habitation de faible densité	2608	0.42	0.42	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	90	90		100	100		986	986	414	414		58	58	58	58	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	572	572	
177	Zone d'habitation de très faible densité	1347	0.42	0.42	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Commentaire de la commune: Prise en compte report de droits ZV et ZVA Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Commentaire du SDT:	100	100		100	100		566	566	456	456		19	19	19	19	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	108	108	

					Prise en compte report de droits ZV et ZVA																			
191	Zone d'habitation de moyenne densité	1498	0.88	0.88	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Commentaire de la commune: PPA En Penguey, calculé avec les SBP autorisées Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Commentaire du SDT: PPA En Penguey, calculé avec les SBP autorisées	50	50		100	100		659	659	343	343		48	48	48	48	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	316	316	
192	Zone d'habitation de moyenne densité	884	0.88	0.88	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Commentaire de la commune: PPA En Penguey, calculé avec les SBP autorisées Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Commentaire du SDT: PPA En Penguey, calculé avec les SBP autorisées	50	50		100	100		389	389	207	207		47	47	47	47	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	183	183	
195	Zone d'habitation de faible densité	1987	0.42	0.42	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	90	90		100	100		751	751	262	262		65	65	65	65	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	488	488	
201	Zone d'habitation de faible densité	1464	0.42	0.42	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	90	90		100	100		553	553	261	261		53	53	53	53	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	293	293	
202	Zone d'habitation de faible densité	458	0.42	0.42	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	90	90		100	100		173	173	158	158		9	9	9	9	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	16	16	
350	Zone d'habitation de moyenne densité	1592	0.64	0.64	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	90	90		100	100		917	917	629	629		31	31	31	31	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	284	284	
352	Zone d'habitation de moyenne densité	1238	0.64	0.64	Justification des corrections de la commune:	90	90		100	100		713	713	268	268		62	62	62	62	Justification des corrections de la commune:	442	442	

					Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur															Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter				
354	Zone d'habitation de moyenne densité	984	0.64	0.64	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	90	90		100	100		567	567	272	272		52	52	52	52	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	295	295	
355	Zone d'habitation de moyenne densité	616	0.64	0.64	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	90	90		100	100		355	355	181	181		49	49	49	49	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	174	174	
357	Zone d'habitation de moyenne densité	2578	0.64	0.64	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	90	90		100	100		1485	1485	1473	1473		1	1	1	1	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	15	15	
358	Zone d'habitation de moyenne densité	5169	0.64	0.64	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	90	90		100	100		2977	2977	2961	2961		1	1	1	1	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	30	30	
359	Zone d'habitation de moyenne densité	864	0.64	0.64	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	90	90		100	100		498	498	180	180		64	64	64	64	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	319	319	
360	Zone d'habitation de moyenne densité	620	0.64	0.64	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	90	90		100	100		357	357	187	187		48	48	48	48	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	171	171	
361	Zone d'habitation de moyenne densité	2093	0.64	0.64	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	90	90		100	100		1206	1206	1198	1198		1	1	1	1	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	12	12	
362	Zone d'habitation de moyenne densité	1019	0.64	0.64	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le	90	90		100	100		587	587	231	231		61	61	61	61	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	358	358	

					règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur															Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter				
363	Zone d'habitation de moyenne densité	2724	0.64	0.64	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	90	90		100	100		1569	1569	1334	1334		15	15	15	15	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	235	235	
476	Zone d'habitation de faible densité	295	0.5	0.5	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	50	100		100	100		74	148	0	0		100	100	100	100	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	74	148	
477	Zone d'habitation de faible densité	1753	0.5	0.5	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	50	100		100	100		438	876	778	778		-77	11	0	11	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	0	96	
478	Zone d'habitation de faible densité	3193	0.5	0.5	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	50	100		100	100		798	1596	1171	1171		-47	27	0	27	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	0	431	
479	Zone d'habitation de faible densité	1169	0.5	0.5	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	50	100		100	100		292	584	428	428		-46	27	0	27	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	0	158	
481	Zone d'habitation de faible densité	2372	0.5	0.5	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	50	100		100	100		593	1186	1050	1050		-77	11	0	11	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	0	130	
482	Zone d'habitation de faible densité	1553	0.5	0.5	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	50	100		100	100		388	776	348	348		10	55	10	55	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	39	427	
483	Zone d'habitation de faible densité	891	0.5	0.5	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	50	100		100	100		223	446	152	152		32	66	32	66	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des	71	294	

					Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur															corrections du SDT: Autre, à commenter				
484	Zone d'habitation de faible densité	651	0.5	0.5	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	50	100		100	100		163	326	200	200		-23	39	0	39	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	0	127	
486	Zone d'habitation de faible densité	1245	0.5	0.5	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	50	100		100	100		311	623	430	430		-38	31	0	31	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	0	193	
487	Zone d'habitation de faible densité	1248	0.5	0.5	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	50	100		100	100		312	624	110	110		65	82	65	82	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	203	512	
490	Zone d'habitation de très faible densité	960	0.31	0.31	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	100	100		100	100		297	297	194	194		35	35	35	35	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	104	104	
491	Zone d'habitation de très faible densité	1468	0.31	0.31	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	100	100		100	100		455	455	376	376		18	18	18	18	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	82	82	
494	Zone d'habitation de très faible densité	1079	0.31	0.31	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	100	100		100	100		334	334	232	232		31	31	31	31	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	104	104	
495	Zone d'habitation de très faible densité	1028	0.31	0.31	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	100	100		100	100		319	319	151	151		53	53	53	53	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	169	169	
498	Zone d'habitation de très faible densité	444	0.31	0.31	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des	100	100		100	100		138	138	0	0		100	100	100	100	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT:	138	138	

					corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur														Autre, à commenter					
500	Zone d'habitation de faible densité	1568	0.5	0.5	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	50	100		100	100		392	784	402	402		-3	49	0	49	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	0	384	
501	Zone d'habitation de faible densité	1123	0.5	0.5	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	50	100		100	100		281	562	259	259		8	54	8	54	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	22	303	
502	Zone d'habitation de faible densité	350	0.5	0.5	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	50	100		100	100		88	175	122	122		-40	30	0	30	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	0	53	
503	Zone d'habitation de faible densité	952	0.5	0.5	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	50	100		100	100		238	476	256	256		-8	46	0	46	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	0	219	
504	Zone d'habitation de faible densité	115	0.5	0.5	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	50	50		100	100		29	29	0	0		100	100	100	100	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	29	29	
508	Zone d'habitation de faible densité	1497	0.42	0.42	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	90	90		100	100		566	566	484	484		14	14	14	14	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	79	79	
511	Zone d'habitation de faible densité	1476	0.42	0.42	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	90	90		100	100		558	558	483	483		13	13	13	13	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	73	73	
514	Zone d'habitation de faible densité	1387	0.42	0.42	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT:	90	90		100	100		524	524	219	219		58	58	58	58	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	304	304	

[illegible]

					Valeur estimée selon le règlement en vigueur																			
543	Zone d'habitation de faible densité	1036	0.42	0.42	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	90	90		100	100		392	392	200	200		49	49	49	49	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	192	192	
544	Zone d'habitation de faible densité	1299	0.42	0.42	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	90	90		100	100		491	491	200	200		59	59	59	59	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	290	290	
551	Zone d'habitation de faible densité	1259	0.42	0.42	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	90	90		100	100		476	476	287	287		40	40	40	40	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	190	190	
552	Zone d'habitation de faible densité	1093	0.42	0.42	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	90	90		100	100		413	413	184	184		56	56	56	56	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	231	231	
553	Zone d'habitation de faible densité	1078	0.42	0.42	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	90	90		100	100		408	408	144	144		65	65	65	65	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	265	265	
554	Zone d'habitation de faible densité	1877	0.42	0.42	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	90	90		100	100		709	709	362	362		49	49	49	49	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	347	347	
557	Zone d'habitation de faible densité	238	0.42	0.42	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	90	90		100	100		90	90	0	0		100	100	100	100	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	90	90	
558	Zone d'habitation de faible densité	373	0.42	0.42	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le	90	90		100	100		141	141	0	0		100	100	100	100	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	141	141	

562	Zone d'habitation de faible densité	1543	0.42	0.42	règlement en vigueur Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	90	90		100	100		583	583	101	101		83	83	83	83	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	484	484	
614	Zone d'habitation de très faible densité	1000	0.31	0.31	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	100	100		100	100		310	310	249	249		20	20	20	20	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	62	62	
615	Zone d'habitation de très faible densité	1377	0.31	0.31	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	100	100		100	100		427	427	360	360		16	16	16	16	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	68	68	
619	Zone d'habitation de très faible densité	1007	0.31	0.31	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	100	100		100	100		312	312	240	240		23	23	23	23	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	72	72	
623	Zone d'habitation de très faible densité	1189	0.31	0.31	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	100	100		100	100		369	369	285	285		23	23	23	23	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	85	85	
701	Zone d'habitation de très faible densité	987	0.31	0.31	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	100	100		100	100		306	306	274	274		11	11	11	11	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	34	34	
702	Zone d'habitation de très faible densité	977	0.31	0.31	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	100	100		100	100		303	303	244	244		19	19	19	19	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	58	58	
704	Zone d'habitation de très faible densité	1000	0.31	0.31	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	100	100		100	100		310	310	170	170		45	45	45	45	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	140	140	

707	Zone d'habitation de très faible densité	742	0.31	0.31	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	100	100		100	100		230	230	25	25		89	89	89	89	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	205	205	
742	Zone d'habitation de très faible densité	1215	0.31	0.31	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	100	100		100	100		377	377	327	327		13	13	13	13	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	49	49	
746	Zone d'habitation de faible densité	1318	0.42	0.42	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	90	90		100	100		498	498	97	97		81	81	81	81	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	403	403	
749	Zone d'habitation de faible densité	782	0.5	0.5	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	50	100		100	100		196	391	143	143		27	63	27	63	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	53	246	
750	Zone d'habitation de faible densité	1909	0.42	0.42	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	90	90		100	100		722	722	616	616		15	15	15	15	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	108	108	
753	Zone d'habitation de faible densité	113	0.45	0.45		100	100		100	100		51	51	0	0		100	100	100	100		51	51	
764	Zone d'habitation de très faible densité	782	0.8	1.9	Justification des corrections de la commune: Valeur du règlement en vigueur Commentaire de la commune: IUS calculé depuis PPA	50	100		100	100		313	1486	463	463		-48	69	0	69	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	0	1025	
771	Zone d'habitation de faible densité	908	0.42	0.42	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	90	90		100	100		343	343	248	248		28	28	28	28	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	96	96	
781	Zone d'habitation de très faible densité	1319	0.31	0.31	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	100	100		100	100		409	409	317	317		22	22	22	22	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	90	90	
783	Zone d'habitation de très faible densité	1341	0.31	0.31	Justification des	100	100		100	100		416	416	334	334		20	20	20	20	Justification des	83	83	

					corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur														corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter					
789	Zone d'habitation de très faible densité	1011	0.31	0.31	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	100	100		100	100		313	313	124	124		61	61	61	61	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	191	191	
792	Zone d'habitation de très faible densité	1375	0.31	0.31	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	100	100		100	100		426	426	308	308		28	28	28	28	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	119	119	
795	Zone d'habitation de faible densité	1228	0.42	0.42	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	90	90		100	100		464	464	375	375		19	19	19	19	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	88	88	
904	Zone d'habitation de très faible densité	1343	0.31	0.31	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	100	100		100	100		416	416	203	203		51	51	51	51	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	212	212	
906	Zone d'habitation de très faible densité	1438	0.31	0.31	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	100	100		100	100		446	446	315	315		29	29	29	29	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	129	129	
984	Zone d'habitation de très faible densité	1172	0.31	0.31	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	100	100		100	100		363	363	247	247		32	32	32	32	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	116	116	
986	Zone d'habitation de moyenne densité	562	0.64	0.64	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	90	90		100	100		324	324	0	0		100	100	100	100	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	324	324	
1052	Zone d'habitation de faible densité	2400	0.57	0.57	Justification des corrections de la	90	90		100	100		1231	1231	1003	1003		19	19	19	19	Justification des corrections de la	234	234	

					commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur													commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter						
1056	Zone d'habitation de moyenne densité	2600	0.64	0.64	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	90	90		100	100		1498	1498	1128	1128		25	25	25	25	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	375	375	
1060	Zone d'habitation de très faible densité	1179	0.31	0.31	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	100	100		100	100		365	365	358	358		2	2	2	2	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	7	7	
1061	Zone d'habitation de très faible densité	1172	0.31	0.31	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	100	100		100	100		363	363	256	256		29	29	29	29	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	105	105	
1062	Zone d'habitation de très faible densité	1297	0.31	0.31	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	100	100		100	100		402	402	304	304		24	24	24	24	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	96	96	
1107	Zone d'habitation de moyenne densité	464	0.64	0.64	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	90	90		100	100		267	267	0	0		100	100	100	100	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	267	267	
1135	Zone d'habitation de faible densité	2351	0.5	0.5	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	50	100		100	100		588	1176	1164	1164		-98	1	0	1	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	0	12	
1162	Zone d'habitation de faible densité	2345	0.57	0.57	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	90	90		100	100		1203	1203	982	982		18	18	18	18	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	217	217	
1178	Zone d'habitation de faible densité	1022	0.42	0.42	Justification des corrections de la commune:	90	90		100	100		386	386	163	163		58	58	58	58	Justification des corrections de la commune:	224	224	

					Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur															Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter				
1194	Zone d'habitation de très faible densité	1477	0.31	0.31	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	100	100		100	100		458	458	347	347		24	24	24	24	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	110	110	
1197	Zone d'habitation de faible densité	32	0.45	0.45		100	100		100	100		14	14	7	7		52	52	52	52		7	7	
1205	Zone d'habitation de faible densité	22	0.45	0.45		100	100		100	100		10	10	7	7		30	30	30	30		3	3	
1210	Zone d'habitation de très faible densité	1158	0.31	0.31	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	100	100		100	100		359	359	267	267		26	26	26	26	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	93	93	
1223	Zone d'habitation de faible densité	1114	0.42	0.42	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	90	90		100	100		421	421	307	307		27	27	27	27	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	114	114	
1225	Zone d'habitation de faible densité	1181	0.42	0.42	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	90	90		100	100		447	447	194	194		57	57	57	57	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	255	255	
1233	Zone d'habitation de faible densité	1186	0.5	0.5	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	50	100		100	100		296	593	330	330		-11	44	0	44	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	0	261	
1237	Zone d'habitation de très faible densité	992	0.31	0.31	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	100	100		100	100		307	307	180	180		41	41	41	41	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	126	126	
1290	Zone d'habitation de très faible densité	1301	0.31	0.31	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	100	100		100	100		403	403	163	163		60	60	60	60	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	242	242	
1292	Zone d'habitation de moyenne densité	215	0.64	0.64	Justification des corrections de la	90	90		100	100		124	124	0	0		100	100	100	100	Justification des corrections de la	124	124	

					commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur														commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter					
1357	Zone d'habitation de moyenne densité	1000	0.64	0.64	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	90	90		100	100		576	576	336	336		42	42	42	42	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	242	242	
1442	Zone d'habitation de faible densité	1995	0.42	0.42	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	90	90		100	100		754	754	665	665		12	12	12	12	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	90	90	
1497	Zone d'habitation de moyenne densité	41	0.85	0.85		100	100		100	100		35	35	0	0		100	100	100	100		35	35	
1505	Zone d'habitation de moyenne densité	2579	0.64	0.64	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	90	90		100	100		1485	1485	1476	1476		1	1	1	1	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	15	15	
1506	Zone d'habitation de moyenne densité	2578	0.64	0.64	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	90	90		100	100		1485	1485	1467	1467		1	1	1	1	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	15	15	
1508	Zone d'habitation de moyenne densité	2578	0.64	0.64	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	90	90		100	100		1485	1485	1466	1466		1	1	1	1	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	15	15	
1550	Zone d'habitation de très faible densité	9	0.25	0.25		100	100		100	100		2	2	0	0		100	100	100	100		2	2	
1664	Zone d'habitation de faible densité	1452	0.42	0.42	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	90	90		100	100		549	549	361	361		34	34	34	34	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	187	187	
1666	Zone d'habitation de faible densité	1093	0.42	0.42	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	90	90		100	100		413	413	186	186		55	55	55	55	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	227	227	
1743	Zone d'habitation de faible densité	1201	0.5	0.5	Justification des	50	100		100	100		300	601	228	228		24	62	24	62	Justification des	72	373	

					corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur													corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter						
1927	Zone d'habitation de très faible densité	1200	0.31	0.31	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Justification des corrections du SDT: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	100	100		100	100		372	372	313	313		16	16	16	16	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	60	60	
Total		156687																				17492	22350	

Le Plan directeur cantonal prévoit une surface de 50m2 par habitant.

Total de la capacité de développement résidentiel de la zone à bâtir <u>dans le périmètre de centre</u> (si présent)	350	447
--	-----	-----

- * On entend par terrain une parcelle ou partie de parcelle, ou un droit de superficie, compris dans la zone à bâtir à vocation d'habitation ou mixte*
- ** Les DDP sont des droits distincts permanents, tels que des droits de superficie, qui s'appliquent sur une fraction délimitée d'une ou plusieurs parcelles; pour les besoins de l'estimation des réserves, ces DDP sont assimilés à des parcelles*
- *** Le type de zone mentionné est le type majoritaire (en cas de terrain comprenant plusieurs affectations) selon la typologie cantonale issue de la directive*
- **** Le CUS (coefficient d'utilisation du sol) ou l'IUS sont calculés sur la base des valeurs en vigueur dans les règlements si elles existent et que la base de données cantonale les a déjà intégrées, ou sur la base de valeurs moyennes en fonction du type de zone, p.ex. 0.5 pour les zones de centre de localité et 0.25 pour les zones de très faible densité; dans le second cas, les valeurs doivent être contrôlées et au besoin, modifiées.*
- ***** Le % constructible représente la part des droits à bâtir résiduels du terrain, une fois déduits les droits à bâtir utilisés par les constructions existantes, le total des droits à bâtir d'un terrain étant équivalent à CUS * Surface (m2), et les droits à bâtir utilisés par l'emprise au sol des bâtiments multipliée par le nombre d'étages des bâtiments concernés*

Capacité de développement résidentiel à 15 ans hors zone à bâtir

xx	Donnée calculée automatiquement
xx	Donnée à corriger par la commune si besoin
xx	Donnée modifiée par la commune

		Données SDT	Données Communes	
Mesure C21	Constructions et installations dignes de protection			logements
Mesure C22	Petites entités urbanisées (hameaux)			logements
Mesure C23	Territoires à habitat traditionnellement dispersé			logements
Mesure C24	Paysages dignes de protection et constructions caractéristiques			logements
Total sans doublons				logements
		+	+	
Plus de 25% d'habitations ou de 20 habitations hors zone à bâtir				logements
Total des logements		0	0	logements
Le PDCn prévoit 3 habitants par logement.				
		0	0	habitants
Le PDCn prévoit un coefficient de 60% pour tenir compte du rythme de reconversion		x 60%	x 60%	
Total des habitants		0	0	habitants

Bilan du dimensionnement de la zone à bâtir

	Saint-Prex
N° OFS	5646

xx	Donnée calculée automatiquement
xx	Donnée à compléter la commune (si besoin)
xx	Donnée modifiée par la commune
xx	Valeur avant nettoyage

A. Besoins

Possibilité de développement allouée par la mesure A11 [Croissance annuelle en % de la pop. de référence]

Année de référence

Horizon de planification

Population

Année de référence (31 décembre 2015)

Année du bilan (31 décembre 2016)

Possibilité de développement allouée par la mesure A11 entre l'année de référence et l'horizon [habitants]

Logements d'utilité publique (24 pour les communes avec centre et 12 pour les autres) [habitants]

Population maximale à l'horizon de planification selon la mesure A11

Besoins au moment du bilan [habitants]

En centre		Hors du centre	
1.5	1.5	0.75	0.75
2015	2015	2015	2015
2036	2036	2036	2036
3394	3394	2210	2210
3422	3422	2239	2239
+		+	
1069	1069	348	348
+		+	
0	0	0	0
=		=	
4463	4463	2558	2558
1041	1041	319	319

B. Capacités d'accueil au moment du bilan

Capacité des réserves représentées en vert sur la carte [habitants]

Potentiel de densification des autres parcelles [habitants]

Pourcentage du potentiel de densification à utiliser [%]

Part du potentiel de densification comptabilisé à l'horizon de planification [habitants]

Capacité de développement hors de la zone à bâtir [habitants]

Capacités d'accueil au moment du bilan [habitants]

En centre		Hors du centre	
441	535	827	339
+		+	
376	447	323	281
33	33	33	33
124	148	107	93
		0	0
=		=	
565	683	934	432

C. Bilan

Etat de la capacité d'accueil par rapport aux besoins (sur-capacité si positif) [habitants]

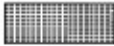
Selon la formule: (Capacité d'accueil au moment du bilan) - (Besoins au moment du bilan).

En centre		Hors du centre	
-476	-358	615	113

ESTIMATION DES RÉSERVES EN ZONE À BÂTIR À VOCATION D'HABITATION OU MIXTE

LÉGENDE

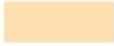
Statut de la réserve

Réserve en terrain non bâti	
Réserve en terrain partiellement bâti	
Pas de réserve car le terrain est bâti	
Dézonage partiel	
Dézonage complet	

Signification des couleurs

Réserve	
Élément modifié par la commune	
Remarque de la part du SDT	
Extension de la zone à bâtir	

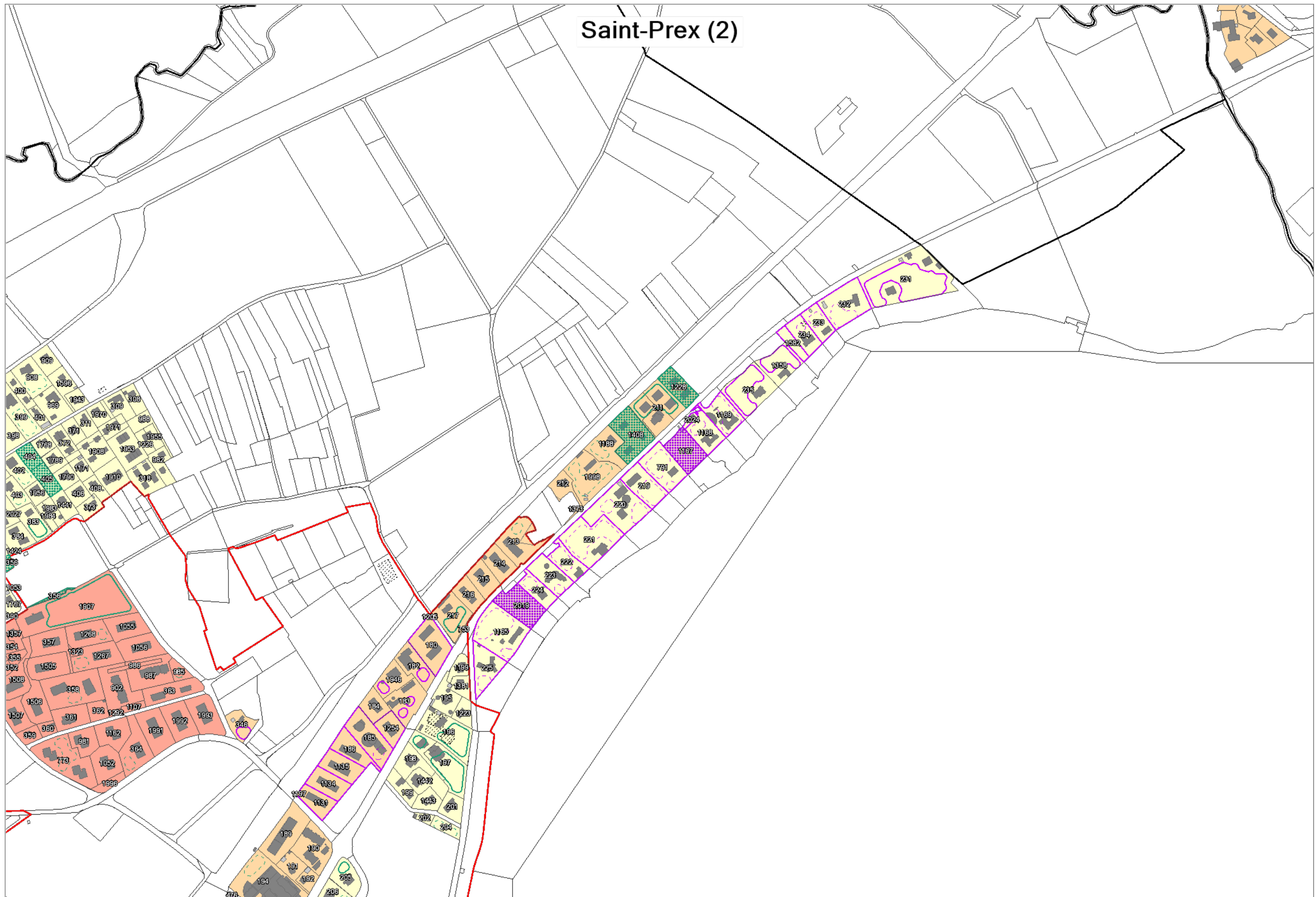
Affectation du sol

Zone d'habitation de très faible densité	
Zone d'habitation de faible densité	
Zone d'habitation de moyenne densité	
Zone d'habitation de forte densité	
Zone de centre de localité (zone village)	
Zone de centre historique	
Zone de hameau	

Saint-Prex (1)



Saint-Prex (2)



Saint-Prex (3)

This is a detailed cadastral map of Saint-Prex (3). The map displays a grid of property plots, many of which are numbered. The plots are color-coded into several distinct zones: a large yellow area on the left and bottom, an orange area in the center, a green area on the right, and purple and red areas scattered throughout. The map also shows building footprints as dark grey shapes. A large black outline is visible on the left side, and a red line runs along the top and right edges. The map is labeled 'Saint-Prex (3)' at the top center.

This map displays the land parcels of Saint-Prex (4). The area is characterized by a network of roads and numerous small, irregularly shaped parcels. A prominent black line runs diagonally across the left side of the map. A winding black line, likely representing a river or stream, flows along the top edge. The parcels are labeled with various numbers, including 1139, 1161, 1163, 1164, 1165, 1166, 1167, 1168, 1169, 1170, 1171, 1172, 1173, 1174, 1175, 1176, 1177, 1178, 1179, 1180, 1181, 1182, 1183, 1184, 1185, 1186, 1187, 1188, 1189, 1190, 1191, 1192, 1193, 1194, 1195, 1196, 1197, 1198, 1199, 1200, 1201, 1202, 1203, 1204, 1205, 1206, 1207, 1208, 1209, 1210, 1211, 1212, 1213, 1214, 1215, 1216, 1217, 1218, 1219, 1220, 1221, 1222, 1223, 1224, 1225, 1226, 1227, 1228, 1229, 1230, 1231, 1232, 1233, 1234, 1235, 1236, 1237, 1238, 1239, 1240, 1241, 1242, 1243, 1244, 1245, 1246, 1247, 1248, 1249, 1250, 1251, 1252, 1253, 1254, 1255, 1256, 1257, 1258, 1259, 1260, 1261, 1262, 1263, 1264, 1265, 1266, 1267, 1268, 1269, 1270, 1271, 1272, 1273, 1274, 1275, 1276, 1277, 1278, 1279, 1280, 1281, 1282, 1283, 1284, 1285, 1286, 1287, 1288, 1289, 1290, 1291, 1292, 1293, 1294, 1295, 1296, 1297, 1298, 1299, 1300, 1301, 1302, 1303, 1304, 1305, 1306, 1307, 1308, 1309, 1310, 1311, 1312, 1313, 1314, 1315, 1316, 1317, 1318, 1319, 1320, 1321, 1322, 1323, 1324, 1325, 1326, 1327, 1328, 1329, 1330, 1331, 1332, 1333, 1334, 1335, 1336, 1337, 1338, 1339, 1340, 1341, 1342, 1343, 1344, 1345, 1346, 1347, 1348, 1349, 1350, 1351, 1352, 1353, 1354, 1355, 1356, 1357, 1358, 1359, 1360, 1361, 1362, 1363, 1364, 1365, 1366, 1367, 1368, 1369, 1370, 1371, 1372, 1373, 1374, 1375, 1376, 1377, 1378, 1379, 1380, 1381, 1382, 1383, 1384, 1385, 1386, 1387, 1388, 1389, 1390, 1391, 1392, 1393, 1394, 1395, 1396, 1397, 1398, 1399, 1400, 1401, 1402, 1403, 1404, 1405, 1406, 1407, 1408, 1409, 1410, 1411, 1412, 1413, 1414, 1415, 1416, 1417, 1418, 1419, 1420, 1421, 1422, 1423, 1424, 1425, 1426, 1427, 1428, 1429, 1430, 1431, 1432, 1433, 1434, 1435, 1436, 1437, 1438, 1439, 1440, 1441, 1442, 1443, 1444, 1445, 1446, 1447, 1448, 1449, 1450, 1451, 1452, 1453, 1454, 1455, 1456, 1457, 1458, 1459, 1460, 1461, 1462, 1463, 1464, 1465, 1466, 1467, 1468, 1469, 1470, 1471, 1472, 1473, 1474, 1475, 1476, 1477, 1478, 1479, 1480, 1481, 1482, 1483, 1484, 1485, 1486, 1487, 1488, 1489, 1490, 1491, 1492, 1493, 1494, 1495, 1496, 1497, 1498, 1499, 1500, 1501, 1502, 1503, 1504, 1505, 1506, 1507, 1508, 1509, 1510, 1511, 1512, 1513, 1514, 1515, 1516, 1517, 1518, 1519, 1520, 1521, 1522, 1523, 1524, 1525, 1526, 1527, 1528, 1529, 1530, 1531, 1532, 1533, 1534, 1535, 1536, 1537, 1538, 1539, 1540, 1541, 1542, 1543, 1544, 1545, 1546, 1547, 1548, 1549, 1550, 1551, 1552, 1553, 1554, 1555, 1556, 1557, 1558, 1559, 1560, 1561, 1562, 1563, 1564, 1565, 1566, 1567, 1568, 1569, 1570, 1571, 1572, 1573, 1574, 1575, 1576, 1577, 1578, 1579, 1580, 1581, 1582, 1583, 1584, 1585, 1586, 1587, 1588, 1589, 1590, 1591, 1592, 1593, 1594, 1595, 1596, 1597, 1598, 1599, 1600, 1601, 1602, 1603, 1604, 1605, 1606, 1607, 1608, 1609, 1610, 1611, 1612, 1613, 1614, 1615, 1616, 1617, 1618, 1619, 1620, 1621, 1622, 1623, 1624, 1625, 1626, 1627, 1628, 1629, 1630, 1631, 1632, 1633, 1634, 1635, 1636, 1637, 1638, 1639, 1640, 1641, 1642, 1643, 1644, 1645, 1646, 1647, 1648, 1649, 1650, 1651, 1652, 1653, 1654, 1655, 1656, 1657, 1658, 1659, 1660, 1661, 1662, 1663, 1664, 1665, 1666, 1667, 1668, 1669, 1670, 1671, 1672, 1673, 1674, 1675, 1676, 1677, 1678, 1679, 1680, 1681, 1682, 1683, 1684, 1685, 1686, 1687, 1688, 1689, 1690, 1691, 1692, 1693, 1694, 1695, 1696, 1697, 1698, 1699, 1700, 1701, 1702, 1703, 1704, 1705, 1706, 1707, 1708, 1709, 1710, 1711, 1712, 1713, 1714, 1715, 1716, 1717, 1718, 1719, 1720, 1721, 1722, 1723, 1724, 1725, 1726, 1727, 1728, 1729, 1730, 1731, 1732, 1733, 1734, 1735, 1736, 1737, 1738, 1739, 1740, 1741, 1742, 1743, 1744, 1745, 1746, 1747, 1748, 1749, 1750, 1751, 1752, 1753, 1754, 1755, 1756, 1757, 1758, 1759, 1760, 1761, 1762, 1763, 1764, 1765, 1766, 1767, 1768, 1769, 1770, 1771, 1772, 1773, 1774, 1775, 1776, 1777, 1778, 1779, 1780, 1781, 1782, 1783, 1784, 1785, 1786, 1787, 1788, 1789, 1790, 1791, 1792, 1793, 1794, 1795, 1796, 1797, 1798, 1799, 1800, 1801, 1802, 1803, 1804, 1805, 1806, 1807, 1808, 1809, 1810, 1811, 1812, 1813, 1814, 1815, 1816, 1817, 1818, 1819, 1820, 1821, 1822, 1823, 1824, 1825



Commune de Saint-Prex

Simulation pour le dimensionnement de la zone à bâtir (d'habitation et mixte)

NOOFS: **5646**

Pré-estimation automatique des réserves réalisée le: 24.03.2017
Variante enregistrée le: 07.03.2018

Nom de la variante: **Nettoyage_16janvier**

Commentaire libre:

variante envoyée au SDT en juin, puis réadaptée en août

Population: 31.12.2016
Affectation du sol: 24.03.2017
Registre cantonal des bâtiments: 24.03.2017
Cadastre: 24.03.2017

Rapport généré le 16.01.2019

Capacité de développement résidentiel à 15 ans hors zone à bâtir

xx	Donnée calculée automatiquement
xx	Donnée à corriger par la commune si besoin
xx	Donnée modifiée par la commune

		Données SDT	Données Communes	
Mesure C21	Constructions et installations dignes de protection			logements
Mesure C22	Petites entités urbanisées (hameaux)			logements
Mesure C23	Territoires à habitat traditionnellement dispersé			logements
Mesure C24	Paysages dignes de protection et constructions caractéristiques			logements
Total sans doublons				logements
		+	+	
Plus de 25% d'habitations ou de 20 habitations hors zone à bâtir				logements
Total des logements		0	0	logements
Le PDCn prévoit 3 habitants par logement.				
		0	0	habitants
Le PDCn prévoit un coefficient de 60% pour tenir compte du rythme de reconversion		x 60%	x 60%	
Total des habitants		0	0	habitants

Bilan du dimensionnement de la zone à bâtir

	Saint-Prex
N° OFS	5646

xx	Donnée calculée automatiquement
xx	Donnée à compléter la commune (si besoin)
xx	Donnée modifiée par la commune
xx	Valeur avant nettoyage

A. Besoins

Possibilité de développement allouée par la mesure A11 [Croissance annuelle en % de la pop. de référence]

Année de référence

Horizon de planification

Population

Année de référence (31 décembre 2015)

Année du bilan (31 décembre 2016)

Possibilité de développement allouée par la mesure A11 entre l'année de référence et l'horizon [habitants]

Logements d'utilité publique (24 pour les communes avec centre et 12 pour les autres) [habitants]

Population maximale à l'horizon de planification selon la mesure A11

Besoins au moment du bilan [habitants]

En centre		Hors du centre	
1.5	1.5	0.75	0.75
2015	2015	2015	2015
2036	2036	2036	2036
3394	3394	2210	2210
3422	3422	2239	2239
+		+	
1069	1069	348	348
+		+	
0	0	0	0
=		=	
4463	4463	2558	2558
1041	1041	319	319

B. Capacités d'accueil au moment du bilan

Capacité des réserves représentées en vert sur la carte [habitants]

Potentiel de densification des autres parcelles [habitants]

Pourcentage du potentiel de densification à utiliser [%]

Part du potentiel de densification comptabilisé à l'horizon de planification [habitants]

Capacité de développement hors de la zone à bâtir [habitants]

Capacités d'accueil au moment du bilan [habitants]

En centre		Hors du centre	
441	535	827	856
+		+	
376	447	323	293
33	33	33	33
124	148	107	97
		0	0
=		=	
565	683	934	953

C. Bilan

Etat de la capacité d'accueil par rapport aux besoins (sur-capacité si positif) [habitants]

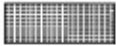
Selon la formule: (Capacité d'accueil au moment du bilan) - (Besoins au moment du bilan).

En centre		Hors du centre	
-476	-358	615	634

ESTIMATION DES RÉSERVES EN ZONE À BÂTIR À VOCATION D'HABITATION OU MIXTE

LÉGENDE

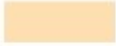
Statut de la réserve

Réserve en terrain non bâti	
Réserve en terrain partiellement bâti	
Pas de réserve car le terrain est bâti	
Dézonage partiel	
Dézonage complet	

Signification des couleurs

Réserve	
Élément modifié par la commune	
Remarque de la part du SDT	
Extension de la zone à bâtir	

Affectation du sol

Zone d'habitation de très faible densité	
Zone d'habitation de faible densité	
Zone d'habitation de moyenne densité	
Zone d'habitation de forte densité	
Zone de centre de localité (zone village)	
Zone de centre historique	
Zone de hameau	

Saint-Prex (1)



This is a detailed cadastral map of Saint-Prex (2). The map displays a network of roads and numerous property plots, many of which are numbered. The plots are color-coded into several distinct zones: a red zone in the lower-left, an orange zone along the central diagonal, a yellow zone in the upper-right, and a green zone in the lower-right. A purple zone is also visible in the lower-left. The map is framed by a black border, and the title 'Saint-Prex (2)' is centered at the top.

Saint-Prex (3)





Commune de Saint-Prex

Simulation pour le dimensionnement de la zone à bâtir (d'habitation et mixte)

NOOFS: 5646

Pré-estimation automatique des réserves réalisée le: 23.03.2017
Variante enregistrée le: 09.05.2022

Nom de la variante: Vision mai 2022 - 3 PA

Commentaire libre:

BDR nettoyé, mis à jour sur la base des PA En Fraid'Aigue et Rives Sud et de la
MPGA Aux Saugettes et En Marcy

Population: 31.12.2016
Affectation du sol: 23.03.2017
Registre cantonal des bâtiments: 23.03.2017
Cadastre: 23.03.2017

Rapport généré le 25.05.2022

Capacité de développement résidentiel à 15 ans hors zone à bâtir

xx	Donnée calculée automatiquement
xx	Donnée à corriger par la commune si besoin
xx	Donnée modifiée par la commune

		Données SDT	Données Communes	
Mesure C21	Constructions et installations dignes de protection			logements
Mesure C22	Petites entités urbanisées (hameaux)			logements
Mesure C23	Territoires à habitat traditionnellement dispersé			logements
Mesure C24	Paysages dignes de protection et constructions caractéristiques			logements
Total sans doublons				logements
		+	+	
Plus de 25% d'habitations ou de 20 habitations hors zone à bâtir				logements
Total des logements		0	0	logements
Le PDCn prévoit 3 habitants par logement.				
		0	0	habitants
Le PDCn prévoit un coefficient de 60% pour tenir compte du rythme de reconversion		x 60%	x 60%	
Total des habitants		0	0	habitants

Bilan du dimensionnement de la zone à bâtir

	Saint-Prex
N° OFS	5646

xx	Donnée calculée automatiquement
xx	Donnée à compléter la commune (si besoin)
xx	Donnée modifiée par la commune
xx	Valeur avant nettoyage

A. Besoins

Possibilité de développement allouée par la mesure A11 [Croissance annuelle en % de la pop. de référence]

Année de référence

Horizon de planification

Population

Année de référence (31 décembre 2015)

Année du bilan (31 décembre 2016)

Possibilité de développement allouée par la mesure A11 entre l'année de référence et l'horizon [habitants]

Logements d'utilité publique (24 pour les communes avec centre et 12 pour les autres) [habitants]

Population maximale à l'horizon de planification selon la mesure A11

Besoins au moment du bilan [habitants]

En centre		Hors du centre	
1.5	1.5	0.75	0.75
2015	2015	2015	2015
2036	2036	2036	2036
+		+	
3394	3394	2210	2210
3422	3422	2239	2239
+		+	
1069	1069	348	348
+		+	
0	0	0	0
=		=	
4463	4463	2558	2558
1041	1041	319	319

B. Capacités d'accueil au moment du bilan

Capacité des réserves représentées en vert sur la carte [habitants]

Potentiel de densification des autres parcelles [habitants]

Pourcentage du potentiel de densification à utiliser [%]

Part du potentiel de densification comptabilisé à l'horizon de planification [habitants]

Capacité de développement hors de la zone à bâtir [habitants]

Capacités d'accueil au moment du bilan [habitants]

En centre		Hors du centre	
441	535	827	339
+		+	
376	447	323	281
33	33	33	33
124	148	107	93
=		=	
565	683	934	432

C. Bilan

Etat de la capacité d'accueil par rapport aux besoins (sur-capacité si positif) [habitants]

Selon la formule: (Capacité d'accueil au moment du bilan) - (Besoins au moment du bilan).

En centre		Hors du centre	
-476	-358	615	113

ESTIMATION DES RÉSERVES EN ZONE À BÂTIR À VOCATION D'HABITATION OU MIXTE

LÉGENDE

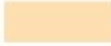
Statut de la réserve

Réserve en terrain non bâti	
Réserve en terrain partiellement bâti	
Pas de réserve car le terrain est bâti	
Dézonage partiel	
Dézonage complet	

Signification des couleurs

Réserve	
Élément modifié par la commune	
Remarque de la part du SDT	
Extension de la zone à bâtir	

Affectation du sol

Zone d'habitation de très faible densité	
Zone d'habitation de faible densité	
Zone d'habitation de moyenne densité	
Zone d'habitation de forte densité	
Zone de centre de localité (zone village)	
Zone de centre historique	
Zone de hameau	

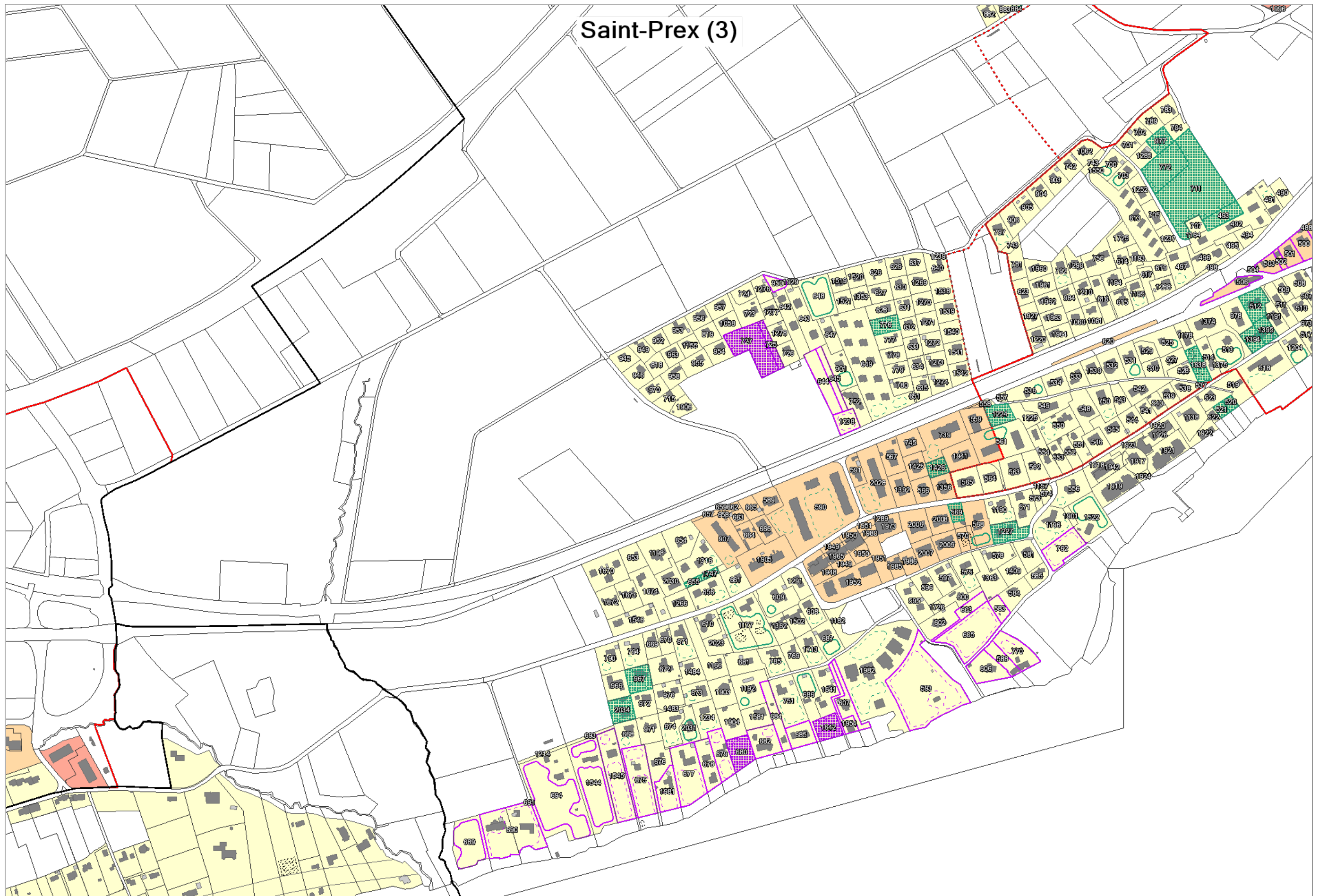
Saint-Prex (1)



The image is a detailed cadastral map of Saint-Prex (2). It shows a network of roads and numerous land parcels, each labeled with a unique number. The map is color-coded to distinguish different areas or types of land use:

- Red:** A large area on the left side of the map, including parcels like 1053, 1767, 1357, 1354, 1355, 1352, 1508, 1506, 1507, 1509, 1505, 1504, 1503, 1502, 1501, 1500, 1499, 1498, 1497, 1496, 1495, 1494, 1493, 1492, 1491, 1490, 1489, 1488, 1487, 1486, 1485, 1484, 1483, 1482, 1481, 1480, 1479, 1478, 1477, 1476, 1475, 1474, 1473, 1472, 1471, 1470, 1469, 1468, 1467, 1466, 1465, 1464, 1463, 1462, 1461, 1460, 1459, 1458, 1457, 1456, 1455, 1454, 1453, 1452, 1451, 1450, 1449, 1448, 1447, 1446, 1445, 1444, 1443, 1442, 1441, 1440, 1439, 1438, 1437, 1436, 1435, 1434, 1433, 1432, 1431, 1430, 1429, 1428, 1427, 1426, 1425, 1424, 1423, 1422, 1421, 1420, 1419, 1418, 1417, 1416, 1415, 1414, 1413, 1412, 1411, 1410, 1409, 1408, 1407, 1406, 1405, 1404, 1403, 1402, 1401, 1400, 1399, 1398, 1397, 1396, 1395, 1394, 1393, 1392, 1391, 1390, 1389, 1388, 1387, 1386, 1385, 1384, 1383, 1382, 1381, 1380, 1379, 1378, 1377, 1376, 1375, 1374, 1373, 1372, 1371, 1370, 1369, 1368, 1367, 1366, 1365, 1364, 1363, 1362, 1361, 1360, 1359, 1358, 1357, 1356, 1355, 1354, 1353, 1352, 1351, 1350, 1349, 1348, 1347, 1346, 1345, 1344, 1343, 1342, 1341, 1340, 1339, 1338, 1337, 1336, 1335, 1334, 1333, 1332, 1331, 1330, 1329, 1328, 1327, 1326, 1325, 1324, 1323, 1322, 1321, 1320, 1319, 1318, 1317, 1316, 1315, 1314, 1313, 1312, 1311, 1310, 1309, 1308, 1307, 1306, 1305, 1304, 1303, 1302, 1301, 1300, 1299, 1298, 1297, 1296, 1295, 1294, 1293, 1292, 1291, 1290, 1289, 1288, 1287, 1286, 1285, 1284, 1283, 1282, 1281, 1280, 1279, 1278, 1277, 1276, 1275, 1274, 1273, 1272, 1271, 1270, 1269, 1268, 1267, 1266, 1265, 1264, 1263, 1262, 1261, 1260, 1259, 1258, 1257, 1256, 1255, 1254, 1253, 1252, 1251, 1250, 1249, 1248, 1247, 1246, 1245, 1244, 1243, 1242, 1241, 1240, 1239, 1238, 1237, 1236, 1235, 1234, 1233, 1232, 1231, 1230, 1229, 1228, 1227, 1226, 1225, 1224, 1223, 1222, 1221, 1220, 1219, 1218, 1217, 1216, 1215, 1214, 1213, 1212, 1211, 1210, 1209, 1208, 1207, 1206, 1205, 1204, 1203, 1202, 1201, 1200, 1199, 1198, 1197, 1196, 1195, 1194, 1193, 1192, 1191, 1190, 1189, 1188, 1187, 1186, 1185, 1184, 1183, 1182, 1181, 1180, 1179, 1178, 1177, 1176, 1175, 1174, 1173, 1172, 1171, 1170, 1169, 1168, 1167, 1166, 1165, 1164, 1163, 1162, 1161, 1160, 1159, 1158, 1157, 1156, 1155, 1154, 1153, 1152, 1151, 1150, 1149, 1148, 1147, 1146, 1145, 1144, 1143, 1142, 1141, 1140, 1139, 1138, 1137, 1136, 1135, 1134, 1133, 1132, 1131, 1130, 1129, 1128, 1127, 1126, 1125, 1124, 1123, 1122, 1121, 1120, 1119, 1118, 1117, 1116, 1115, 1114, 1113, 1112, 1111, 1110, 1109, 1108, 1107, 1106, 1105, 1104, 1103, 1102, 1101, 1100, 1099, 1098, 1097, 1096, 1095, 1094, 1093, 1092, 1091, 1090, 1089, 1088, 1087, 1086, 1085, 1084, 1083, 1082, 1081, 1080, 1079, 1078, 1077, 1076, 1075, 1074, 1073, 1072, 1071, 1070, 1069, 1068, 1067, 1066, 1065, 1064, 1063, 1062, 1061, 1060, 1059, 1058, 1057, 1056, 1055, 1054, 1053, 1052, 1051, 1050, 1049, 1048, 1047, 1046, 1045, 1044, 1043, 1042, 1041, 1040, 1039, 1038, 1037, 1036, 1035, 1034, 1033, 1032, 1031, 1030, 1029, 1028, 1027, 1026, 1025, 1024, 1023, 1022, 1021, 1020, 1019, 1018, 1017, 1016, 1015, 1014, 1013, 1012, 1011, 1010, 1009, 1008, 1007, 1006, 1005, 1004, 1003, 1002, 1001, 1000, 999, 998, 997, 996, 995, 994, 993, 992, 991, 990, 989, 988, 987, 986, 985, 984, 983, 982, 981, 980, 979, 978, 977, 976, 975, 974, 973, 972, 971, 970, 969, 968, 967, 966, 965, 964, 963, 962, 961, 960, 959, 958, 957, 956, 955, 954, 953, 952, 951, 950, 949, 948, 947, 946, 945, 944, 943, 942, 941, 940, 939, 938, 937, 936, 935, 934, 933, 932, 931, 930, 929, 928, 927, 926, 925, 924, 923, 922, 921, 920, 919, 918, 917, 916, 915, 914, 913, 912, 911, 910, 909, 908, 907, 906, 905, 904, 903, 902, 901, 900, 899, 898, 897, 896, 895, 894, 893, 892, 891, 890, 889, 888, 887, 886, 885, 884, 883, 882, 881, 880, 879, 878, 877, 876, 875, 874, 873, 872, 871, 870, 869, 868, 867, 866, 865, 864, 863, 862, 861, 860, 859, 858, 857, 856, 855, 854, 853, 852, 851, 850, 849, 848, 847, 846, 845, 844, 843, 842, 841, 840, 839, 838, 837, 836, 835, 834, 833, 832, 831, 830, 829, 828, 827

Saint-Prex (3)



This map displays the land parcels of Saint-Prex (4). The area is characterized by a network of roads and numerous small, irregularly shaped parcels. A prominent black line runs diagonally across the left side of the map. The parcels are labeled with numbers, including 1139, 1138, 1137, 1136, 1135, 1134, 1133, 1132, 1131, 1130, 1129, 1128, 1127, 1126, 1125, 1124, 1123, 1122, 1121, 1120, 1119, 1118, 1117, 1116, 1115, 1114, 1113, 1112, 1111, 1110, 1109, 1108, 1107, 1106, 1105, 1104, 1103, 1102, 1101, 1100, 1099, 1098, 1097, 1096, 1095, 1094, 1093, 1092, 1091, 1090, 1089, 1088, 1087, 1086, 1085, 1084, 1083, 1082, 1081, 1080, 1079, 1078, 1077, 1076, 1075, 1074, 1073, 1072, 1071, 1070, 1069, 1068, 1067, 1066, 1065, 1064, 1063, 1062, 1061, 1060, 1059, 1058, 1057, 1056, 1055, 1054, 1053, 1052, 1051, 1050, 1049, 1048, 1047, 1046, 1045, 1044, 1043, 1042, 1041, 1040, 1039, 1038, 1037, 1036, 1035, 1034, 1033, 1032, 1031, 1030, 1029, 1028, 1027, 1026, 1025, 1024, 1023, 1022, 1021, 1020, 1019, 1018, 1017, 1016, 1015, 1014, 1013, 1012, 1011, 1010, 1009, 1008, 1007, 1006, 1005, 1004, 1003, 1002, 1001, 1000, 999, 998, 997, 996, 995, 994, 993, 992, 991, 990, 989, 988, 987, 986, 985, 984, 983, 982, 981, 980, 979, 978, 977, 976, 975, 974, 973, 972, 971, 970, 969, 968, 967, 966, 965, 964, 963, 962, 961, 960, 959, 958, 957, 956, 955, 954, 953, 952, 951, 950, 949, 948, 947, 946, 945, 944, 943, 942, 941, 940, 939, 938, 937, 936, 935, 934, 933, 932, 931, 930, 929, 928, 927, 926, 925, 924, 923, 922, 921, 920, 919, 918, 917, 916, 915, 914, 913, 912, 911, 910, 909, 908, 907, 906, 905, 904, 903, 902, 901, 900, 899, 898, 897, 896, 895, 894, 893, 892, 891, 890, 889, 888, 887, 886, 885, 884, 883, 882, 881, 880, 879, 878, 877, 876, 875, 874, 873, 872, 871, 870, 869, 868, 867, 866, 865, 864, 863, 862, 861, 860, 859, 858, 857, 856, 855, 854, 853, 852, 851, 850, 849, 848, 847, 846, 845, 844, 843, 842, 841, 840, 839, 838, 837, 836, 835, 834, 833, 832, 831, 830, 829, 828, 827, 826, 825, 824, 823, 822, 821, 820, 819, 818, 817, 816, 815, 814, 813, 812, 811, 810, 809, 808, 807, 806, 805, 804, 803, 802, 801, 800, 799, 798, 797, 796, 795, 794, 793, 792, 791, 790, 789, 788, 787, 786, 785, 784, 783, 782, 781, 780, 779, 778, 777, 776, 775, 774, 773, 772, 771, 770, 769, 768, 767, 766, 765, 764, 763, 762, 761, 760, 759, 758, 757, 756, 755, 754, 753, 752, 751, 750, 749, 748, 747, 746, 745, 744, 743, 742, 741, 740, 739, 738, 737, 736, 735, 734, 733, 732, 731, 730, 729, 728, 727, 726, 725, 724, 723, 722, 721, 720, 719, 718, 717, 716, 715, 714, 713, 712, 711, 710, 709, 708, 707, 706, 705, 704, 703, 702, 701, 700, 699, 698, 697, 696, 695, 694, 693, 692, 691, 690, 689, 688, 687, 686, 685, 684, 683, 682, 681, 680, 679, 678, 677, 676, 675, 674, 673, 672, 671, 670, 669, 668, 667, 666, 665, 664, 663, 662, 661, 660, 659, 658, 657, 656, 655, 654, 653, 652, 651, 650, 649, 648, 647, 646, 645, 644, 643, 642, 641, 640, 639, 638, 637, 636, 635, 634, 633, 632, 631, 630, 629, 628, 627, 626, 625, 624, 623, 622, 621, 620, 619, 618, 617, 616, 615, 614, 613, 612, 611, 610, 609, 608, 607, 606, 605, 604, 603, 602, 601, 600, 599, 598, 597, 596, 595, 594, 593, 592, 591, 590, 589, 588, 587, 586, 585, 584, 583, 582, 581, 580, 579, 578, 577, 576, 575, 574, 573, 572, 571, 570, 569, 568, 567, 566, 565, 564, 563, 562, 561, 560, 559, 558, 557, 556, 555, 554, 553, 552, 551, 550, 549, 548, 547, 546, 545, 544, 543, 542, 541, 540, 539, 538, 537, 536, 535, 534, 533, 532, 531, 530, 529, 528, 527, 526, 525, 524, 523, 522, 521, 520, 519, 518, 517, 516, 515, 514, 513, 512, 511, 510, 509, 508, 507, 506, 505, 504, 503, 502, 501, 500, 499, 498, 497, 496, 495, 494, 493, 492, 491, 490, 489, 488, 487, 486, 485, 484, 483, 482, 481, 480, 479, 478, 477, 476, 475, 474, 473, 472, 471, 470, 469, 468, 467, 466, 465, 464, 463, 462, 461, 460, 459, 458, 457, 456, 455, 454, 453, 452, 451, 450, 449, 448, 447, 446, 445, 444, 443, 442, 441, 440, 439, 438, 437, 436, 435, 434, 433, 432, 431, 430, 429, 428, 427, 426, 425, 424, 423, 422, 421, 420, 419, 418, 417, 416, 415, 414, 413, 412, 411, 410, 409, 408, 407, 406, 405, 404, 403, 402, 401, 400, 399, 398, 397, 396, 395, 394, 393, 392, 391, 390, 389, 388, 387, 386, 385, 384, 383, 382, 381, 380, 379, 378, 377, 376, 375, 374, 373, 372, 371, 370, 369, 368, 367, 36